

# LES INFOS DE LEO

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD DE NOBLAT



NUMÉRO 50 - Octobre 2024

## Attractivité

Saint-Léonard, une ville de labels p. 16-17

## Ecoles

Quatre jours de classe pour les enfants de Saint-Léonard p.59

## Budget

Les collectivités responsables?

## Travaux

Fin des travaux d'agrandissement pour le centre de secours p.49

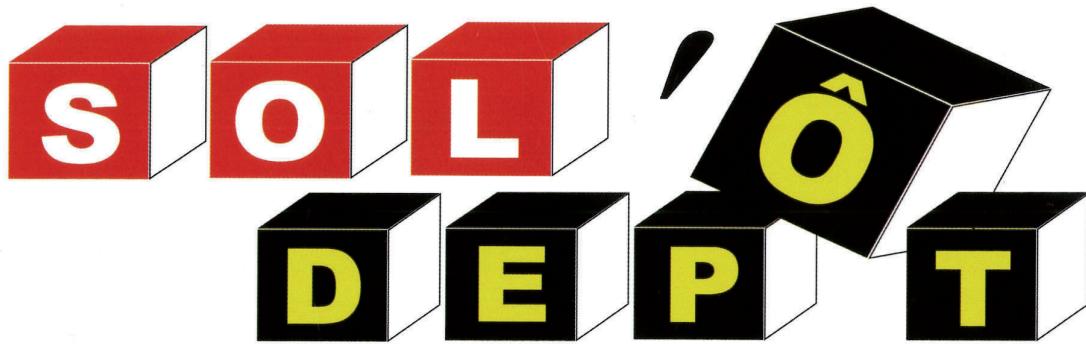
## Rencontre

Trois Miauletous aux JO p.83

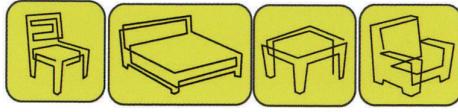
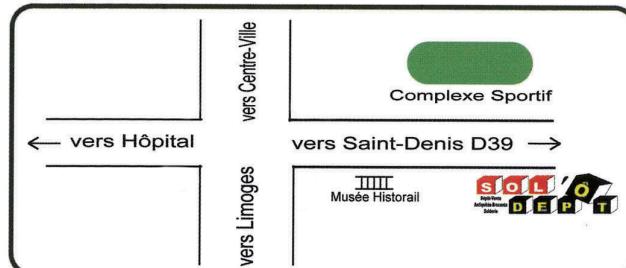
Les infos de Léo sont de retour !

Entreprise à but d'emploi

Un lancement prometteur p.81



Meubles, Electroménagers, Loisirs, Décoration, Jardin... Lots d'usines, Faillites, Fins de séries



**Du Mardi au Samedi**  
10H-12H  
14H30-19H  
**Dimanche**  
14H30-19H

54 rue de Beaufort SAINT-LEONARD  
05.55.69.74.07 / 06.76.74.92.61  
**www.solodepot.fr**



## ESPACE LITERIE

Sommiers  
et Matelas Neufs  
à prix discount



**ST LÉONARD AMBULANCES**  
Ambulances - VSL - TAP  
  
17, rue du 11 novembre 1918  
87400 Saint-Léonard de Noblat  
  
**05 55 56 30 30**

## ETS SENÉJOUX

**ST LÉONARD POMPES FUNÈBRES**  
Organisation des obsèques  
Chambre funéraire  
Contrat obsèques

17, rue du 11 novembre 1918  
87400 Saint-Léonard de Noblat

**05 55 56 30 30**



## ETS SENÉJOUX

# SOMMAIRE NUMÉRO 50 - OCTOBRE 2024



## Mentions légales :

Directeur de publication : Alain Darbon, Maire de Saint-Léonard de Noblat.  
Rédacteurs : Alain Darbon, Alexandre Mazin, Maryline Chatelon, Lionel Lemasson, Estelle Delmond, Bernadette Lacouture, Monique Blondel-Breuil, Julie Lardy, Marie-Charlotte Santana, Chloé Valet, Ludovic Salembier, Alain Gabeau, Pauline Aabaud.

Publicités : service communication de la mairie de Saint-Léonard de Noblat et commerces.

Mise en page : service communication de la mairie de Saint-Léonard de Noblat.

Photos : droits réservés pour les ayant droits identifiés ou non  
(reproduction interdite sans autorisation préalable).

Tirage : 3 000 exemplaires

Impression : GDS Imprimeurs, 55, rue Nicolas Appert, 87280 Limoges

Dépôt légal : mars 2024

ISSN : 1141 - 491X

Ce magazine municipal est téléchargeable depuis le site web de la ville : [www.ville-saint-leonard.fr/ma-ville/bulletin-municipal](http://www.ville-saint-leonard.fr/ma-ville/bulletin-municipal)



Suivez-nous sur Facebook®  
et sur Instagram®  
@Ville de Saint-Léonard



## L'ÉDITO

### Dans un cadre préservé, notre commune a des atouts...

Chères Miaulétounes, chers Miaulétous,

J'ai le plaisir de vous retrouver dans ce bulletin municipal, il était attendu avec impatience. Pour différentes raisons, nous avons été dans l'incapacité de le publier pendant plusieurs trimestres, nous vous présentons nos sincères excuses et vous remercions de votre compréhension.

L'euphorie des jeux olympiques et para-olympiques ainsi que la période estivale, synonyme de vacances et de relâchement, nous ont permis d'oublier un printemps pluvieux et une situation politique compliquée, liée aux différentes crises (sanitaire et économique) et au contexte national voire international. L'automne et la grisaille sont arrivées très vite, la conjoncture politique complexe (doux euphémisme !) de notre pays, inédite sous la Vème République, nous a très vite ramenés à nos inquiétudes et interrogations. De surcroît, le déficit record de l'État nous fait craindre, suite aux annonces gouvernementales, des coupes rases ! Des efforts financiers seront demandés... l'État va, par exemple, affaiblir les services publics, figer l'indice des retraites, augmenter les taxes sur l'électricité... alors même que depuis la crise Covid, les très riches se sont enrichis comme jamais !

Depuis mon élection en 2014, les équipes municipales, intercommunales (élus et agents) et moi-même, n'avons eu de cesse de nous battre pour renforcer l'offre de services (publics ou privés) dans notre belle cité ! Les grands équipements publics, pour la plupart (hôpital, gendarmerie, trésorerie, école Gay-Lussac, centre de secours), ont été reconstruits, rénovés, ou agrandis ! D'autres ont été ouverts : maison de la petite enfance, France services – Simone Veil, ... Nous travaillons chaque jour à rendre notre ville encore plus attractive. Les finances communales et intercommunales se gèrent comme un budget familial : ce sont sans cesse des choix à faire (principe élémentaire de bonne gestion : « quand on a 100 €, on n'en dépense pas 110 € ! »). Nous hiérarchisons les dépenses selon une liste de travaux et actions que nous estimons prioritaires ! Naturellement, je partage le souhait de redressement économique durable de notre pays. Mais les nouvelles annonces gouvernementales ne permettent pas de lever nos inquiétudes ! Alors même que d'importants cadeaux fiscaux (70 milliards, l'an dernier) sont faits à une poignée de milliardaires dont la richesse ne ruissellera jamais, j'en suis malheureusement certain, jusqu'à Saint-Léonard de Noblat !

Aussi, nous avons géré du mieux que nous avons pu, avec l'équipe municipale que je dirige, les baisses successives (baisse de la dotation globale de fonctionnement - DGF- aux communes et intercommunalités depuis 2014) de dotations nécessaires à la réduction des déficits publics et à la diminution de la dette nationale, sans augmenter le taux d'imposition communal depuis 2014. Les augmentations de vos impôts fonciers sont uniquement liées à la hausse des bases votées par les parlementaires. Alors que dans le même temps, par le désengagement de l'État, nous gérons des missions supplémentaires, traduit simplement cela veut dire : faire plus avec moins !

Néanmoins, malgré le pessimisme national ambiant, restons optimistes car notre ville a des atouts ! Par exemple, réjouissons-nous que la rentrée scolaire se soit bien passée dans nos écoles, réjouissons-nous que notre hôpital public accueille de plus en plus de spécialités (même si c'est insuffisant, rappelons que dans les années 2010, l'hôpital était menacé de fermeture... quel chemin parcouru depuis !). Notre ville propose un niveau d'accessibilité à l'ensemble des services (services publics, commerces, artisanats, offre de soins, offre de loisirs par le secteur associatif notamment) qui ne place pas notre territoire dans les zones fragiles de la Nouvelle-Aquitaine. Parce que comme j'aime à le dire et répéter « **à Saint-Léo, c'est beau ! Et, il y a tout ce qu'il faut !** ». J'ai aussi la lucidité de savoir que tout n'est pas parfait et qu'il y a encore du travail alors faisons que demain soit meilleur qu'aujourd'hui ! Gardons espoir et ayons confiance en l'avenir. Dans un cadre patrimonial et environnemental remarquable, notre qualité de vie passe par le maintien et le renforcement de nombreux services. Mon objectif et celui de mes équipes (élus et agents) est de poursuivre le travail entrepris, nous travaillons dans un esprit d'écoute, de disponibilité et de dialogue en assumant aussi notre devoir de décision. Je profite aussi de cet édito pour saluer l'engagement et la compétence des agents municipaux et intercommunaux.

Vous découvrirez dans ce bulletin l'avancement de nombreux projets (agrandissement du centre de secours, centrale hydroélectrique de Beaufort, quartier de Drusenheim et lotissement de Boussac,...) et le dynamisme de notre belle cité ! Les travaux importants ne sont pas menés au détriment des actions quotidiennes, l'école est toujours une priorité et nous n'oublions ni nos ainés, ni les personnes isolées (CCAS). L'accompagnement de nos administrés est essentiel : accueil, état-civil, urbanisme, Maison France Services, ... La culture n'est pas en reste, le cinéma et la bibliothèque municipale maintiennent leurs activités en les adaptant. Nous poursuivons l'accompagnement des nombreuses associations et de leurs bénévoles qui œuvrent tant pour le dynamisme de notre ville. Le soutien à l'économie locale (commerces de proximité...) n'est pas oublié. Vous découvrirez aussi un dossier complet sur l'expérience « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », après un long travail, nous sommes le 60ème territoire français de cette expérimentation riche de sens et de cohésion sociale, unique en Limousin !

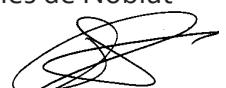
Une fois de plus, je salue chaleureusement et remercie vivement toutes les personnes (bénévoles, acteurs publics ou privés, ...) qui contribuent au dynamisme de notre belle cité. L'effort collectif est essentiel pour la vie locale, c'est important pour une société sereine et tolérante.

Enfin, pensons à respecter les règles d'usages du bien vivre ensemble : stationnement, travaux extérieurs bruyants, divagation des animaux domestiques, ...bref tout ce qui concourt à rendre la vie en communauté agréable.

Rassemblons-nous avec enthousiasme, exigence et passion pour participer à l'attractivité de notre belle cité et de notre beau territoire, soyons toutes et tous les artisans d'une commune moderne, ouverte, audacieuse et solidaire.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Alain DARBON  
Maire de Saint-Léonard de Noblat  
Président de la Communauté de Communes de Noblat



## OPPOSITION

### TRIBUNES

#### Sauviat, Bujaleuf, Saint-Léonard, Pays monts et barrages recherche médecins !

Nombreux départs, patients sans médecin traitant, tel est le constat !

Il est urgent de trouver des solutions pour sauver la médecine de proximité : pour les plus fragiles, les plus isolés, dans l'incapacité parfois de rejoindre les bourgs encore dotés de médecins (qui de plus n'acceptent pas de nouveaux patients).

Bravo aux équipes de santé et aux élus qui s'activent pour dénicher les médecins de demain.

Valérie Giroir

#### Attractivité / Démographie

Nous constatons au fil du temps, une baisse significative du nombre d'habitants de Saint-Léonard. En 2015 nous étions 4757 habitants, en vérité suite au dernier recensement de 2020, nous ne sommes plus que 4332 miaulétois (-2%/an). Il est à craindre que cet écart se soit amplifié depuis !!!!

Sans une véritable volonté politique de développement ce nombre glissera sous la barre fatidique des 4000. La dégringolade de cet effectif de population entraînerait une baisse des dotations de l'état, des fermetures de classe de notre école élémentaire et impacterait l'ensemble du tissu économique de notre commune (commerces, artisanats, entreprises).

#### Propositions

- Construire un lotissement par mandature de 30/40 maisons (réservées à 70% aux jeunes couples).
- Il faut inciter les propriétaires bailleur à isoler leur logement pour éviter les passoires thermiques du parc locatif et favoriser une offre de qualité.

#### Conclusion.

Notre commune aux potentiels importants : Patrimoine remarquable, service public, école, collège, lycée, hôpital, Maison France services etc.... des atouts notables qu'il nous faut exploiter au maximum.

Jean SURROCA

Le groupe << Ensemble, Un Autre Avenir>>

### LABELS Saint-Léonard de Noblat





## CONTACTS - SERVICES MUNICIPAUX

Mairie de Saint-Léonard de Noblat  
Place du 14-Juillet (87400)  
05 55 56 00 13

accueil@ville-saint-leonard.fr  
www.ville-saint-leonard.fr  
 @ville de Saint-Léonard de Noblat

**Horaires :**  
Du lundi au vendredi :  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

**État civil** : 05 55 56 00 13  
**Élections, cimetière** : 05 55 56 91 97  
**Police Municipale** : 05 55 56 92 04  
**Urbanisme** : 05 55 56 92 08  
**Voirie** : 05 55 56 10 90  
**Communication** : 05 55 56 92 03  
**Périscolaire** : 05 55 56 92 10

### Syndicat Vienne Combade

2, route des bois de Farebout  
Téléphone : 05 55 35 42 02

### Régie Municipale Électrique

(24h/24 et 7j/7)  
Chemin du Panaud - 05 55 56 00 19  
regie@ville-saint-leonard.fr  
www.regie-electrique-saint-leonard.com

### Bibliothèque municipale «Georges-Emmanuel Clancier»

Place Denis-Dussoubs  
05 55 56 76 87  
bibliotheque.municipale@ville-saint-leonard.fr  
www.bibliotheque-st-leonard-de-noblat.fr  
 @bibliostleo

### Cinéma municipal «REX»

Boulevard Henri Barbusse  
05 55 56 03 50  
cinemarex@ville-saint-leonard.fr  
www.cinemasaintleonard.fr  
 @CinemaRexSaintLeonard



## Recensement à Saint-Léonard de Noblat 15/01/2025 au 15/02/2025

### A quoi sert le recensement ?

Les résultats du recensement constituent une aide essentielle pour la prise de décision en matière de politique publique. De ces chiffres découle également la participation de l'État au budget des communes. Le calcul de la dotation globale de fonctionnement repose en grande partie sur la population totale des communes.

C'est pourquoi, il est essentiel d'aposer votre numéro de rue à proximité de votre boîte aux lettres, sur laquelle doit figurer également votre nom. Nous vous prions également d'ouvrir votre porte à l'agent recenseur lorsqu'il se présentera à votre porte.

**Participer de bon cœur au recensement de sa ville, c'est contribuer à son bon fonctionnement !**

## Spécialités médicales à Saint-Léonard de Noblat

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

Le but est de proposer une consultation dans les 48 heures pour les patients du secteur qui n'auraient pas de médecin traitant ou dont le medecin traitant n'est pas disponible. Cette astreinte fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h.



**05 55 11 32 32**

Les médecins de la CPTS Monts et Barrages s'organisent pour vous proposer un rendez-vous dans un délai de 48h



### Consultations avancées à l'hôpital de Saint-Léonard de Noblat

Spécialités	Praticien	Jours et horaires de consultations	Prise de rendez-vous
Consultation mémoire	Dr. Emilie Matonnat-Dauge	Mardi de 9h30 à 12h30 et vendredi de 13h30 à 17h30	05.55.56.43.58
Echographie générale	Dr. Thibault Caltabellotta	Lundi et mardi de 9h30 à 18h30	
Nutrition	Mme Agnès Vauzelle	2e, 3e et 4e jeudis de chaque mois de 13h à 17h	
Radiologie	M. Fabien Vilard	Du lundi au vendredi de 9h à 17h	
Troubles du sommeil	Dr Agathe Signamarcheix	Lundi de 14h à 17h	
Activités Libérales			
Échographie ostéo-articulaire	Dr. Pierre Parot	Mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 18h	Via médecin traitant ou Doctolib
Dermatologie	Dr. Claire Longueville	2e vendredi de chaque mois de 8h45 à 15h30	05.55.56.43.58
Maïeutique	M. François Chatenet	Mercredi de 9h30 à 17h	
Pneumologie	Dr. Alice Lacroix Dr. Charlotte Mougas	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 17h	
Ophtalmologie	Dr. Firas Rida	Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h50 samedi de 9h à 13h	05.55.56.44.17
Rhumatologie	Dr. Isabelle Negrier	1 lundi par mois	05.55.10.15.47 rhumato.liimoges@gmail.com
Ostéopathie	Mme Noémie Terrassier	Vendredi de 9h à 20h	07.60.36.21.50 nterrassier.osteo@gmail.com
Psychologie	Mme Fabienne Chaineau	Mercredi et vendredi 13h à 19h	06.76.22.90.35
Sophrologie	Mme Amandine Nathie-Lozach	Lundi, Mardi, Jeudi de 10h à 21h	06.07.43.88.85 lozachamandine@yahoo.fr

Centre hospitalier Intercommunal Monts et Barrages - Chemin du Panaud - 87400 Saint-Léonard-de-Noblat  
Tel / 05.55.56.43.00 - Fax : 0555564322

Vêtements  
**FRAÏSSE**  
Prêt à porter Hommes & Femmes  
3 Rue de Strasbourg / 87400 SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT  
Tél. : 05 55 56 13 20

## MAISON COIGNAC St Léonard de Noblat

### Chocolaterie - Salon de Thé

16 av du champs de mars. 05 55 12 84 54

### Pâtisserie Boulangerie

22 rue du Maréchal Foch. 05 55 56 03 76

**Spécialité :** Massepains, Trepaïs, Pruneaux de St Léonard , Moelleux aux pruneaux



## HORAIRES

Du Lundi au Samedi  
de 12h00 à 14h00  
et de 18h30 à 21h30

Fermé le dimanche

**Distributeur à pizza 7j/7 - 24h/24**

Parking Place du Champ de Mars / Saint-Léonard-de-Noblat

Place de la République - 87400 St-Léonard-de-Noblat

**05 55 56 96 33**

## HOMMAGE

Jacques Vergne est décédé le samedi 22 juin 2024, emporté par la maladie. Notre Commune a perdu un fidèle serviteur !

Né le 4 décembre 1949 à la Geneytouse, Jacky a grandi à Saint-Léonard de Noblat. Avec ses parents, ils ont habité l'Ermitage et a été scolarisé à l'école de La Grange (fermée depuis de nombreuses années). Après différents emplois, il a été recruté par l'entreprise Legrand à Limoges, il y effectuera une grande partie de sa carrière professionnelle. Il a rencontré Jacqueline, qui est devenu son épouse et c'est naturellement qu'ils se sont installés dans notre belle cité.



Son amour du sport, sa passion pour le basket mais surtout son sens du collectif l'ont poussé à s'engager durant de nombreuses années dans le club de basket miaulétou, il y sera président pendant de nombreuses années. Bien plus qu'un président, il était un bénévole engagé capable de réaliser l'ensemble des tâches ! En parallèle, il suivra l'épopée sportive des joueurs du CSP Limoges : les victoires en championnat de France et en coupe d'Europe ! Bénévole inconditionnel auprès de tous, en particulier des jeunes, chaleureux, efficace, disponible, sa forte implication dans la vie associative locale et son intérêt pour la commune l'ont naturellement amené au conseil municipal.

Élu en 2014, d'abord comme « simple » conseiller municipal, il intégra le bureau municipal pour son second mandat en 2020 jusqu'à ce fatidique mois de juin 2024. Jacky était aussi membre du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS). Son implication, sa disponibilité et sa loyauté furent sans faille, il fit preuve d'une remarquable constance dans ses fonctions d'élu. Il aimait prendre part aux décisions, il aimait aussi être informé ! Jacky était tellement présent aux côtés des Miaulétous que beaucoup l'interrogeaient sur les projets municipaux. Connais-sant la commune sur le bout des doigts, il se chargeait aussi, bien volontiers, de la distribution du bulletin municipal. Chaque année début décembre, il se transformait en Père Noël, pour distribuer le colis municipal des aînés. Il prenait soin de discuter avec les personnes visitées, de leur donner écoute et bienveillance.

Pour tout nouveau projet pour le CCAS ou la commune, il disait : « Pas de problème ! » et effectivement il était toujours là en soutien. D'une modestie et d'une humilité sans faille, il participait aux différentes commémorations en tant qu'élu et en tant que membre de l'ANACR dont parfois il était porte drapeau.

Homme travailleur et courageux, il aimait avec Jacqueline, son épouse, s'occuper de son jardin. Il aimait prendre du temps avec les autres et partager les plaisirs simples de la vie ! Aux beaux jours, il aimait prendre sa moto et faire un tour dans notre belle campagne, venir en mairie, devenue sa seconde maison, passer le bonjour aux personnels et élus, donner un coup de main s'il le fallait ! Il ne recherchait ni la gloire, ni les honneurs, il voulait simplement rendre services aux Miaulétous, parce qu'il aimait les gens, parce qu'il aimait la vie, parce qu'il aimait Saint-Léonard de Noblat. Par son implication totale dans la vie locale, il était devenu, avec sa chère épouse Jacqueline, une des chevilles ouvrières de notre belle cité, le vide qu'il laisse va être difficile à combler.

Jacky, que ce soit au paradis, au pays des justes, au royaume des bénévoles ou nulle part et partout, selon les convenances de chacun, pour ta venue, les lauriers, les chênes et les châtaigniers limousins se sont lentement inclinés et ont écarté doucement leurs racines pour te laisser de la place. Adieu Jacky, nous ne t'oublierons pas, nous te le devons bien ! Nous adressons nos pensées émues et amicales à Jacqueline, son épouse et à tous ses proches.

## Commémorations en images

### Commémoration du 18 juin 1940



### Commémoration du 14 juillet



### Commémoration de la Libération de Saint-Léonard de Noblat



 Prochaine commémoration : le 11 novembre.

- Départ de la mairie à 10h pour une procession jusqu'au monument aux morts

**Le saviez-vous ?** L'écharpe tricolore se porte de l'épaule droite au côté gauche. Pour les maires et les adjoints, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu en haut par différenciation avec les parlementaires (rouge en haut).

# Voeux du maire 2024

Le vendredi 26 janvier 2024, M. Alain Darbon, Maire de Saint-Léonard de Noblat, entouré des membres de son conseil municipal et en présence de nombreuses personnalités, notamment M. Le Préfet délégué : Philippe Laycuras, Madame La sénatrice : Isabelle Briquet, M. Le Président du conseil départemental Jean-Claude Leblois a présenté ses vœux aux centaines de Miaulétous présents et à leurs proches.

### ***Les finances de la commune***

Bien que le coût de l'énergie ait fortement augmenté en 2023 (la facture est passée de 337 000€ à 601 000€), **les finances de la ville sont saines**. Cela permet à la collectivité de poursuivre ses investissements. Le Maire a rappelé aussi qu'il n'y a eu **aucune augmentation d'impôts (part communale) depuis 2014**.

### ***Bilan des travaux de 2023***

Des travaux essentiels ont été effectués ou lancés en 2023 : la **déconstruction totale du V120** au 2ème semestre 2023 (le bâtiment avait des soucis d'amiante et d'assainissement), qui laisse place à un projet de maison de santé en lien avec la Communauté de Communes de Noblat et, le **chantier d'agrandissement du Centre de Secours**, débuté au printemps dernier et qui devrait être terminé pour la fin 2024. Cet agrandissement nécessaire permettra de répondre aux exigences en vigueur en assurant aussi une meilleure accessibilité, fonctionnalité et plus de sécurité à tous.

### ***La jeunesse au cœur... sans oublier les aînés***

Les enfants inscrits dans les écoles miaulétounes profitent d'un encadrement bienveillant et dynamique. Le Maire a rappelé aussi que pour assurer des repas de qualité, **le restaurant scolaire s'appuie sur les circuits courts et les commerçants locaux**.

Pour les aînés, le CCAS en lien avec l'ADPAD propose **des ateliers chaque jeudi après-midi**. Aussi, la commune propose un **service de déplacement** vers les services locaux : commissions, rendez-vous médicaux,...

### ***« A Saint-Léo, il y a tout ce qu'il faut ... et c'est beau ! »***

Le Maire rappelle que dans un cadre patrimonial remarquable, dans un cadre paysager et environnemental préservé, tous les services sont disponibles : de la petite enfance jusqu'à l'EPHAD (écoles, collège, lycée), des équipements sportifs et culturels, la gendarmerie, le centre de secours, France services, l'Escalier et la médiation numérique ... etc.

**L'hôpital** (Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages) **reconstruct** dans la précédente mandature amène un dynamisme dans cette période de déserts médicaux qui frappe l'intégralité du pays. Deux médecins pneumologues et un ophtalmologue à temps plein s'y sont installés récemment... de nombreuses consultations avancées (spécialistes) y sont pratiquées. Même s'il en faudrait plus (CHIMB, Mairie et Com'com y travaillent), de nombreux professionnels de santé exercent à Saint-Léonard de Noblat: médecins, dentistes, orthophonistes, kinésithérapeutes, podologues, sage-femme.

Il a rappelé aussi que malgré le ressenti, le commerce local était dynamique et que **de nombreux commerces, artisans et services se trouvaient dans cette belle cité** ... que chaque citoyen était comsomm'acteur !

Aussi, en n'oubliant pas de vivement remercier les bénévoles, il a rappelé le **dynamisme associatif qui propose de multiples activités et manifestations**.

### ***Intercommunalité***

L'aménagement du territoire et le développement économique sont des sujets : la **fibre optique continue d'être déployée sur le territoire**, une étude de **rénovation totale de la déchèterie du RACA** est lancée avec le SYDED et une réflexion est menée quant à **l'organisation de la collecte des déchets**.



**La zone économique du Theil voit des entreprises s'installer.** La CC Noblat, en collaboration avec la région Nouvelle-Aquitaine et le PETR, travaillent avec les entreprises, la CCI, la CMA et la CPME à la marque employeur territorialisée.

**Aussi, la "France Services" de Saint-Léonard de Noblat propose, depuis septembre 2023, des permanences délocalisées,** à Saint-Paul tous les 1ers lundis du mois et à Sauviat-sur-Vige tous les 2èmes vendredis du mois.

Côté tourisme, le territoire de Noblat a intégré la Société Publique Locale « Terre de Limousin » pilotée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, pour établir une destination touristique commune avec ses voisins. L'objectif est d'assurer une mise en valeur du territoire la plus large possible, autant pour les touristes que pour les locaux. Par ailleurs, la ville a pu profiter du passage du Tour de France le 9 juillet dernier pour avoir, le temps d'une journée, une visibilité nationale et internationale (plus de 30 000 personnes sur place et 5,72 millions de téléspectateurs en moyenne).

### Et en 2024

D'importants travaux seront effectués, telle que ceux de la **centrale hydroélectrique de Beaufort**, devenue propriété de la commune en 2019. **Les travaux permettront de doubler l'énergie hydroélectrique produite.** Un projet d'aménagement de lotissement du parc de Boussac est aussi étudié. Environ 18 lots sont envisagés et des cheminements doux pour accéder au centre-ville ou aux commerces à proximité, tout en préservant les arbres remarquables du site. Ce projet permettra **d'accueillir de nouvelles familles dans la cité.** Les travaux sur le **parc photovoltaïque de la zone du Theil** devraient également débuter à l'automne 2024.

Cette année verra aussi **l'ouverture d'une entreprise à but d'emploi sur le territoire : « NOBL'ATOUT Ensemble bien entreprendre ! ».** Après un important travail mené en partenariat avec le Relais Infos Services et le PETR Monts et Barrages, le territoire de Noblat a eu l'honneur d'être labellisé « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». C'est le 1er en Limousin.

## Voeux aux agents

Lors des voeux du maire aux agents municipaux, certains ont été médaillés pour leur engagement pour le territoire depuis de nombreuses années.



De gauche à droite : M. Premaud (technicien, médaille Argent), Mme Catrou (adjoint technique principal de 2ème classe, médaille Argent), M. Chastang (ingénieur principal, médaille Argent), Mme Nablanc (réacteur, médaille Argent), Mme Lafon (agent de maîtrise principal, médaille Vermeil), Mme Ruby (réacteur, médaille Vermeil) et M. Nicot (brigadier chef principal, médaille Vermeil).



De gauche à droite : M. le Maire auprès de Mme Loiraud (réacteur principal de 1ère classe, médaille Argent).

### Médaille d'honneur régionale, départementale et communale

**médaille Argent** : 20-25 ans de services accomplis  
**médaille Vermeil** : 30 ans de services accomplis  
**médaille Or** : 35 ans de services accomplis

Non présents sur les photos : Mme Reyt (adjoint technique principal 1ère classe, médaille Argent), M. Lepetit (adjoint technique principal de 1ère classe, médaille Vermeil).

**BOB le fromager**  
Fromages Crèmerie



Produits régionaux



Fromages Crèmerie



Primeurs Oeufs



Epicerie fine Vins fins

05 55 56 23 72

Du Mardi au Vendredi : 7h15 - 12h30 / 15h15 - 19h  
Samedi : 7h15 - 12h30 / 15h15 - 18h30 // Dimanche : 8h30 - 12h

1, rue de la Révolution - 87400 St-Léonard de Noblat

**L**e 6 août, la ville de Saint-Léonard-de-Noblat a signé un contrat actant l'engagement de la collectivité pour développer une offre de sécurité adaptée au programme Petite ville de Demain.

M.Le Maire Alain Darbon, M.Laurent Monbrun secrétaire général de la préfecture et sous préfet de l'arrondissement de Limoges ainsi que le chef d'escadron, Commandant Florsch, chacun représentants la commune, l'Etat et la gendarmerie, s'engagent à fournir des efforts conjoints pour répondre aux enjeux locaux de sécurité.

Par exemple, une étude est en cours par les services de gendarmerie pour la pose de caméras de vidéo surveillance.



**L**e 14 août 2024, M. Laurent MONBRUN, secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de l'arrondissement de Limoges est venu à Saint-Léonard de Noblat. Cette visite de courtoisie a permis aux élus de présenter les atouts de la ville et les travaux réalisés ces dernières années. Les projets en cours d'exécution ou à venir ont été évoqués aussi. Des échanges ont pu avoir lieu sur les enjeux liés à l'eau potable : préservation de la ressource, production et distribution.

**U**ne déambulation dans le centre historique a permis à M. le secrétaire général de mesurer les enjeux liés au patrimoine bâti, à sa rénovation et à son entretien.

**N**aturellement, les élus locaux ont largement sensibilisé M. MONBRUN au nécessaire accompagnement de l'Etat, notamment sur le plan financier.

**U**ne scène mobile a nouvellement été acquise par la municipalité. La structure a été dépliée et montée pour la première fois à l'occasion de la foire aux vins de Sauviat-sur-Vige, puis a servi tout l'été lors de différentes manifestations et concerts au sein de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat.

**C**et équipement d'un montant HT de 38 500€ a été financé à 80% par des fonds européens (LEADER). La commune évitera ainsi des dépenses, puisque chaque année un tel équipement était loué au moins pour la fête de la Saint-Martial et pour les fêtes de la Viande bovine limousine (environ 3 000€ par an). Grâce à la subvention européenne le reste à charge communal n'était que de 7700€. Ainsi le retour sur investissement sera fait en moins de 3 ans. Les communes voisines pourront bénéficier de cet équipement lors de leurs manifestations moyennant une participation financière qui prend en charge les frais.



## Matinée d'accueil des nouveaux arrivants

VOUS ÊTES PROFESSIONNELS OU PARTICULIERS, VOUS VOUS  
ÊTES INSTALLÉS SUR NOTRE COMMUNE RÉCEMMENT ?



**N**ous vous proposons de participer à une matinée d'accueil.

Ce sera l'occasion de rencontres avec l'équipe municipale, de découvrir de la ville, ses équipements, ses associations et ses services publics ou privés.

Au programme :

- Pot d'accueil à la mairie en présence de Monsieur le Maire et l'équipe municipale ;
- Visite commentée de la ville par l'association Connaissance et Sauvegarde ;
- Remise d'un sac cadeau de

bienvenu ;

- Intervention de l'association AVEC ;
- Clôture de la matinée avec un pot déjeunatoire offert par la municipalité.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à contacter Mme Amélie Joachim en vous présentant en mairie (lundi et vendredi de 9h à 12h et mardi et jeudi journée) ou en appelant au 05.55.56.92.01 ou encore par mail à l'adresse suivante : manif.asso@ville-saint-leonard.fr



**05 55 36 49 46**

**SAINT LEONARD DE NOBLAT**

# SAINT-LÉONARD DE NOBLAT

## VILLE DE LABELS

**L**e saviez-vous ? Obtenir un label fait appel à une démarche volontaire et ne relève d'aucune obligation légale.

Communément, **un label est un élément d'identification qui différencie une entreprise, un produit ou bien un site**. Pour les consommateurs, clients ou usagers français ou du monde, il est **synonyme d'une garantie que l'offre sera conforme au cahier des charges spécifique à la labellisation** et leur donne des informations officielles dignes de confiance.

**E**n France, l'appellation « label » est encadrée juridiquement. Ainsi, elle fait obligatoirement l'objet d'une publication au Journal Officiel et fait nécessairement intervenir des organismes certificateurs extérieurs et indépendants ou une agence accréditée. Ces derniers peuvent être publics ou privés mais dans tous les cas ils sont indispensables. Une autorité, indépendante elle aussi, est chargée de vérifier que les critères de labellisation sont satisfaits, en sachant qu'**un label doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue**.

Un label est donc **une vitrine, une valorisation et un gage de qualité** pour le produit, l'entreprise, le patrimoine ou la ville ainsi labellisé.

Les labels détenus par Saint Léonard de Noblat :

- **Label « Les 100 plus beaux détours de France »**

Ce label est décerné au travers de critères d'accueil. Si ces jolies petites villes sont bien évidemment diverses dans ce qu'elles offrent à découvrir, elles présentent des caractéristiques communes qui font la cohérence du

réseau : nombre d'habitants compris entre 2.000 et 20.000 (**Plus beaux Villages de France = moins de 2000 habitants**), **intérêt du patrimoine tant architectural qu'immatériel, animation de la cité, identité artisanale et gastronomique,**



**capacité d'accueil, dynamique de développement et d'aménagement, atmosphère générale de la ville et de son centre historique ou commercial.** A noter la diffusion annuelle d'un guide en 180000 exemplaires. Sarlat, Obernai, Dinan, Honfleur, Bergues, Loches et Valençay font également partie des 100 plus beaux détours.

(Sources : site du label)

- **Label « Ville et Métiers d'Art »**

Pour ce label, les actions devront notamment consister à :

- Favoriser le développement des métiers d'art dans la ville, notamment en organisant des **actions de communication et de promotion des Métiers d'Art, l'aménagement de boutiques dédiées, de visites et circuits à thème, d'itinéraires de découverte en liaison avec les offices de tourisme** ;
- Favoriser des actions auprès des **publics scolaires** : ateliers de sensibilisation, classes de métiers d'art, visites d'ateliers d'art...

Être labellisé « VMA » permet entre autres :

- l'utilisation du label dans toute sa communication,
- la participation aux ateliers techniques nationaux et régionaux sur toutes les thématiques liées à l'artisanat d'art,
- le relais des manifestations, salons, appels à candidatures des collectivités membres,
- la mise en relation entre adhérents.

Quelques villes membres du réseau : Antibes, Baccarat, Millau, Vallauris, Chartres, Troyes...  
(Sources : site du label)



## • Label « Villes et Pays d'art et d'histoire »

Trois ans après la loi Malraux, en 1965, la Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites (CNMHS) propose aux villes l'appellation « Ville d'art », préfiguration du label Villes et Pays d'art et d'histoire.

Signées par 80 villes, ces conventions « Ville d'art » ont été souvent mises en place parallèlement à la création des secteurs sauvegardés. L'enjeu de valorisation dépasse dès lors la sphère du monument pour s'étendre aux quartiers anciens, la notion de tourisme culturel y est affirmée.

Vingt ans plus tard, en 1985, la CNMHS crée le label "Villes et Pays d'art et d'histoire" en complément des lois de décentralisation définissant les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).



**En 2020, le label est porté par 202 territoires et continue de se développer**, aussi bien en métropole qu'en Outre-mer.  
Quelques villes membres du réseau : Strasbourg, L'Isle sur la Sorgue, Saint-Jean -de -Luz, Cahors, Angers, Cluny...  
(Sources : site du label)



**Conscient de nos atouts et sans rien surestimer, aux vues des villes citées plus haut, il nous est quand même agréable de pouvoir dire que :**

« NOUS JOUONS DANS LA COUR DES GRANDS »

**Il ne nous reste « plus qu'à » faire vivre ces labels, un des atouts de l'attractivité de notre belle cité.**

## • Association « Sites et cités remarquables »

Elle a été créée en 2000 pour regrouper les villes et ensembles de communes porteurs d'un secteur protégé aujourd'hui "Sites patrimoniaux remarquables" et les villes et pays signataires de la convention "Ville et Pays d'art et d'histoire". Il s'agit d'un réseau de 310 adhérents. L'association permet des échanges de compétences, d'expériences et de questionnements dans les domaines du patrimoine et de l'urbanisme. Colmar, Strasbourg, Aix-en-Provence, Avignon, Bayonne en font partie.



## • Marque « Vivre l'Histoire en Son Coeur »

Le réseau Sites & Cités Remarquables de France, s'est doté tout récemment d'une Marque nationale pour promouvoir la qualité des centres historiques de cités comme la nôtre. Cette Marque porte le message suivant : « Vivre l'Histoire en Son Coeur ». Une jolie formule qui exprime l'attachement à notre patrimoine classé et nos secteurs protégés, dont chacun connaît la valeur et la richesse de l'héritage. Cette nouvelle marque est l'occasion de valoriser des villes et territoires engagés dans la protection et promotion des patrimoines grâce au label Ville et Pays d'Art et d'Histoire et/ou le classement Site Patrimonial Remarquable. Une ambition commune pour faire vivre l'histoire en son cœur.

### Bon à savoir

On entend souvent « ouais, Saint-Léo, c'est beau mais on n'est pas plus beau village de France ». Comme l'indique son nom, ce label vise les villages c'est-à-dire les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants. Par son nombre d'habitants, notre ville ne peut donc pas obtenir ce label !

Afin de se regrouper pour échanger, organiser, mettre en valeur et mener des actions de partenariats et une promotion commune visant à développer et valoriser une offre de qualité autour des patrimoines, une bannière commune s'est mise en place « France, Patrimoines & territoires d'exception ». Elle fédère les labels

à l'échelle nationale pour mieux rayonner en France et à l'étranger, elle regroupe sept réseaux : « La fédération des parcs naturels régionaux de France », « Les plus beaux détours de France », « Les plus beaux villages de France ® », « Petites Cités de Caractère ® », « le Réseau des Grands Sites de France », « Sites et Cités remarquables de France » et « Ville et Métiers d'Art ».

« France, Patrimoines & territoires d'exception » associe ainsi le patrimoine (bâti, naturel, savoir-faire) à des notions d'excellence de qualité et de modernité. **Détentrice de trois de ces sept labels, notre belle cité Saint-Léonard de Noblat y a toute sa place !**

## Les présidents en visite dans notre cité



**A** lors qu'il était de passage dans la région, le président des Plus Beaux Détours de France, M. Mariton, nous a rendu visite. Pendant cette journée, il a pu découvrir la richesse de notre patrimoine bâti (Collégiale, centre historique) et une partie de nos savoir-faire (Moulin du Got...).



**M**. Huppé, président de Ville et Métiers d'Art, n'ayant pu être présent lors de la remise du label Ville et Métiers d'Art le 7 avril 2023, a fait le déplacement en compagnie de M. Poissonnier, délégué général de l'association. Ils ont visité l'usine des chaussures Weston à Limoges. La journée s'est poursuivie à Saint-Léonard de Noblat par la visite des sites de production des Porcelaines Coquet et Jaune de Chrome. Cette journée a été cloturée par la visite du Moulin du Got.

## S'impliquer lors des Assemblées générales



Assemblée de Sites et Cités Remarquables à Angers (49)



Assemblée de Villes et Métiers d'Arts à Troyes (10)



Assemblée des Plus Beaux Détours à Mende (48)

I est de tradition à « Ville et Métiers d'Art », lors de l'assemblée générale qui suit l'obtention du label, que les nouveaux promus présentent leur ville.

Monsieur le Maire, Alain Darbon s'est livré de bonne grâce à cet exercice soulignant les différents aspects de notre cité, son attractivité et l'action municipale en faveur des « Métiers d'Art ».

# LA RÉTRO DE L'ÉTÉ

UNE SAISON ESTIVALE TRÈS RICHE AVEC DE NOMBREUX ÉVÉNEMENTS VIENT DE S'ACHEVER SUR LA COMMUNE.  
RETOUR EN IMAGES SUR QUELQUES TEMPS FORTS.

## 1 et 2 JUIN - FESTIVAL DE LA BANDE-DESSINÉE

Organisé par l'association Bande de Bulles, la bande dessinée a été mise à l'honneur lors du 7ème festival avec pour président d'honneur Aurélien Morinière. De nombreux auteurs étaient présents. C'est avec beaucoup d'émotion qu'un hommage a été rendu à Serge Rigout, coprésident de l'association Bande de Bulles, qui nous a quitté cette année.

La prochaine édition aura lieu le 28 et 29 juin 2025 et le président d'honneur sera Nicolas Guenet.



## 21 JUIN - FÊTE DE LA MUSIQUE

Organisée par l'association Fête et Médiévales de nombreux groupes ont proposé des programmes musicaux variés sur une dizaine de points d'animations.



**LES DEUX TOURS**

*Saint-Léonard-de-Noblat*

## EN IMAGE

### 5 AU 7 JUILLET - FÊTE DE LA SAINT-MARTIAL

Le quartier du pont de Noblat s'est animé avec la traditionnelle fête de la St Martial organisée par l'association Lo St Marsaut : ouverture le vendredi soir avec le couronnement du roi et la montée au chêne de Clovis. Le week-end a été festif avec le 1<sup>er</sup> marché de producteur, concert et spectacle, feu d'artifice et bal populaire, randonnée, concours de pêche, repas champêtre, spectacle équestre et course à la bague.

Les trois marchés de producteurs suivants ont aussi connu un grand succès. Ils étaient organisés par l'association les 18 juillet, 1<sup>er</sup> et 22 août.



### 14 JUILLET - FÊTE NATIONALE ET LEON'ARTS

Pour célébrer la fête nationale, une commémoration a eu lieu le matin accompagnée par l'Union Musicale. Ces derniers ont également donné un concert pour animer la soirée avant que le feu d'artifice soit tiré, place de la Libération. La soirée s'est achevée par un bal populaire en centre bourg.

Dans l'après-midi, Les Léon'Arts, expo-vente des métiers d'art, le rendez-vous pour les amateurs d'artisanat d'art s'est tenu sous la halle marchande et dans le centre-ville.



### 19 JUILLET / 9 AOÛT - CONCOURS DE PÉTANQUE AU CAMPING DE BEAUFORT

Organisés par US Pétanque Saint Léonard. Ce sont plus de 40 équipes qui se sont affrontées en toute amitié au cours de ces deux soirées.



### 19 JUILLET - OSEZ LES DEFIS DU MUSÉE GAY LUSSAC

Le Musée Gay Lussac a proposé un jeu de piste dans la Cité. De nombreux défis devaient être relevés afin de trouver qui était l'assassin de la rue Gay Lussac. Un jeu d'enquête mené en partenariat avec les commerçants de la ville.

## 26 JUILLET - CONCOURS DE BOULES CARREES EN CENTRE-VILLE

Le concours des boules carrées organisé par Miauletous rando le vendredi 26 juillet a accueilli 12 triplettes adultes et 37 enfants de 5 à 12 ans.

Tous les participants sont repartis avec un lot.



## 27 JUILLET 10 ET 24 AOÛT - GUEULETONS RYTHMÉS



## 4 AOÛT - VIDE-GRENIER

Organisé par Lo St Marsaut. 120 exposants pour 218 emplacements étaient répartis dans tout le centre-ville. Le temps était idéal, les chineurs étaient nombreux à ce rendez-vous .



### ÉLUES RÉFÉRENTES : MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS



Monique Blondel-Breuil,  
adjointe au Maire



Estelle Delmond,  
adjointe au Maire

## EN IMAGE



### 17 ET 18 AOÛT - LES MÉDIÉVALES ET LA FÊTE DE LA VIANDE

Elles ont volé très haut les Médiévaux pour cette 11ème édition. Grâce à l'association Fêtes et Médiévaux, le public a profité d'animations familiales et ludiques dans un centre ville plongé dans l'époque médiévale. Simultanément, place de la Libération, se déroulait la 40ème fête de la viande bovine Limousine organisée par le Comice Agricole : concours de bovins, vente aux enchères, nombreux exposants, dégustation et repas sur place. Ces deux événements rassemblent chaque année plus de 10 000 visiteurs.



### UN ÉTÉ MUSICAL À LA COLLÉGIALE

L'été 2024 a vu reprendre les concerts dans la collégiale. A l'arrêt durant quelques années, cette manifestation culturelle portée par le "Cercle Saint-Léonard" avec le soutien de la municipalité nous a permis d'apprécier "Voce 4 Terra", voix du monde le 19 juillet et l'otxote "Chœur de Bayonne, Pays Basque", le 14 août. Un public nombreux a répondu présent pour ces deux concerts permettant d'envisager sereinement une autre édition en 2025.



Durant tout l'été, les bars et restaurants ont également organisé de nombreuses soirées festives et musicales qui ont permis à un grand nombre de Miaulétois et de touristes de se divertir.

Un **GRAND MERCI** aux associations et à leurs bénévoles pour leur engagement et leur contribution à faire de Saint Léonard une ville où il fait bon vivre.

## Pompes à chaleur

### Attention aux troubles du voisinage

Le système de pompe à chaleur (PAC) séduit de plus en plus d'habitants. Préalablement à toute installation, il est cependant important de prendre en compte son environnement et notamment la proximité de ses voisins et les différentes sources de bruit. Pour rappel, la loi dispose que "nul ne doit causer à autrui un trouble anormal du voisinage". Ainsi, pour éviter tout problème, il est préférable de placer sa PAC à bonne distance de son voisin, de l'éloigner des fenêtres et d'éviter de diriger la ventilation vers les voisins.

**L'installation d'une PAC, nécessite une déclaration préalable de travaux en mairie car l'aspect extérieur du bâtiment est modifié** (article R 421-17 du Code de l'urbanisme). Par ailleurs, dans le cas d'une copropriété, il est également nécessaire d'obtenir l'accord du Syndicat.



## Stationnement

### Les trottoirs ne sont pas des parkings !

Selon la loi, le stationnement d'une voiture sur un trottoir (sauf marquage) est strictement interdit par la législation française et représente une infraction au Code de la route. Contrevénir à cette règle est donc passible d'une amende.



## Entretien des trottoirs communaux

### L'affaire de tous !

Chaque habitant peut, au travers de bons gestes citoyens, participer à la qualité du cadre de vie communal. Ainsi, cela commence par le nettoyage du trottoir situé devant son habitation.



## Chien en ville

### Un peu de civisme !

Si un animal est source de beaucoup de bonheur c'est aussi une source d'obligations. Ainsi, il est impératif de ramasser les déjections de son chien, ceci afin de respecter la propreté de l'espace public. Pour rappel, en cas de non ramassage des déjections de leur animal de compagnie sur la voie publique, les maîtres sont passibles d'une amende.



## Un syndicat en plein essor

Pour rappel, "(un) syndicat de communes est un établissement public de coopération intercommunale associant des communes en vue d'œuvres ou de services d'intérêt intercommunal" (article L5212-1 du code général des collectivités territoriales).

**L**e Syndicat Vienne Combade avait initialement pour objet la production d'eau potable à destination de communes et d'intercommunalités, à partir de l'usine des Bois de Farebout. L'objectif était de sécuriser l'alimentation en eau potable sur l'est du département.

Sont toujours adhérents, uniquement pour cette compétence d'origine :

- La communauté de communes Briance Combade (10 communes)
- Le syndicat intercommunal d'adduction en eau potable des Allois (6 communes)
- Moissannes
- Saint-Martin-Terressus

Et, tout en poursuivant son activité de production, au 1er janvier 2023, le syndicat est devenu le service distributeur à l'usager, sur trois communes :

- Saint-Léonard-de-Noblat
- Champnétery
- Le Châtenet-en-Dognon

Ces communes ont fait le choix, volontariste, d'anticiper la fin obligatoire de la gestion municipale de l'eau potable fixée par la loi au 1er janvier 2026 (ndlr : législation en vigueur à ce jour). Et donc ne pas la subir,

mais au contraire de s'en servir pour construire un outil utile et efficace. Les services des eaux de ces communes ont donc été fusionnés, matériellement, financièrement et, bien entendu, humainement.

Ce sont donc toujours les agents des anciens services municipaux de l'eau qui travaillent dorénavant pour le Syndicat Vienne Combade.

Fort de la réussite de cette expérience, le syndicat ouvre une nouvelle étape de son développement: plusieurs communes ont manifesté le

souhait d'intégrer la démarche initiée en 2023. Ainsi, le syndicat Vienne-Combade aura le plaisir d'accueillir dans sa compétence distribution à l'usager, au 1er janvier 2025 :

- Ambazac
- Saint-Priest-Taurion (commune déjà adhérente pour la compétence initiale production depuis 2024)
- Saint-Laurent-Les-Eglises
- Sauviat-sur-Vige



Cette structure devient l'un des plus grands services de distribution, entièrement en service public, de la Haute-Vienne, derrière Limoges Métropole et la communauté de communes Porte Océane Limousine (Saint-Junien).

Aussi, au 1er janvier 2025, 15 000 habitants de la Haute-Vienne, soit 7 500 abonnés environ, seront sous la bannière du syndicat Vienne Combade, dont le siège restera à Saint-Léonard-de Noblat.

### PRÉSIDENT DU SYNDICAT



Lionel Lemasson,  
adjoint au Maire

## En septembre 2023, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a choisi Saint-Léonard-de-Noblat pour la signature de l'accord de résilience eau potable pour la Haute-Vienne

**S**ignal important de ce que devient notre syndicat, le 22 septembre 2023, en présence de M.François Pesneau, préfet de la Haute-Vienne, de M.Jean-Claude Leblois, président du conseil départemental de la Haute-Vienne et de M.Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, l'accord de résilience eau potable pour la Haute-Vienne a été signé sur le site de l'usine de production d'eau potable des Bois de Farebout, siège du Syndicat Vienne Combade. Ce dispositif se traduit par des efforts structurels

d'amélioration des réseaux (élimination des fuites), de connexions supplémentaires à de nouvelles ressources pour les secteurs fragiles et de recherches d'économies. Le Préfet de la Haute-Vienne, tout comme le Président du Conseil Départemental ont insisté sur l'absolue nécessité de structurer la distribution en eau potable à une échelle géographique qui permette d'agrégner les moyens, notamment financiers et techniques, à même de réaliser les investissements qui s'imposent et d'en assurer le fonctionnement.



*De gauche à droite : Alain DARBON, maire, président de la communauté de communes de Noblat, François PESNEAU, préfet de la Haute-vienne, Jean-Claude LEBLOIS, président du conseil départemental, Mélanie PLAZANET, maire d'Eymoutiers, présidente de la communauté de communes Portes de Vassivière, Martin GUTTON, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, Lionel LEMASSON, adjoint au maire, président du Syndicat Vienne Combade, Yves LE GOUFFE, maire de Masléon, président de la communauté de communes Briance Combade, Alain AUZEMERY, président de la communauté de communes ELAN.*

### Visite de l'usine par deux agences de bassins brésiliennes dans le cadre d'un partenariat Agence de l'eau Loire-Bretagne et Office International de l'Eau

Le 10 octobre, une importante délégation brésilienne a visité les installations de Limoges métropole, puis celles du Syndicat Vienne Combade à Saint-Léonard-de-Noblat. Il s'agissait de confronter les pratiques de la part de gestionnaires brésiliens de l'eau de niveau régional. Et une région au Brésil, c'est grand ! Une reconnaissance du travail effectué ici.

#### C'est nouveau !

Le syndicat Vienne combade a désormais sa propre page Facebook. N'hésitez plus, suivez nous pour ne rien manquer des actualités.



#### Pour contacter le Syndicat :

Tel : 05.55.35.42.02

Mail : [accueil@syndicat-vienne-combade.fr](mailto:accueil@syndicat-vienne-combade.fr)

Adresse : 2 route des Bois de Farebout

87400 Saint-Léonard-de-Noblat



## Un nouveau rythme pour la facturation de l'eau potable

Dans un contexte économique compliqué pour les ménages, le Syndicat Vienne Combade a fait évoluer la facturation de l'eau potable à compter du 1er janvier 2024.

Dorénavant, vous recevrez 4 factures qui lisseront la charge sur l'année, selon le rythme indicatif suivant :

- 3 factures estimatives en mars, juin et septembre
- 1 facture de régularisation en novembre/décembre



### Tarification 2025

Les tarifs de l'eau livrée à l'usager pour 2025 seront adoptés prochainement par le comité syndical (organe délibérant composé d'élus des communes concernées).

La proposition qui sera débattue portera, pour ce qui concerne notre commune, sur :  
prix du mètre cube à 1,90 € HT et terme fixe à 75 €

Les sommes perçues auprès des collectivités adhérentes et des usagers reviennent intégralement au fonctionnement du service. Il n'y a aucune notion de marge ou de bénéfice.

Le changement de taille de la structure ne conduira donc pas à une explosion des tarifs, pas plus qu'à une dégradation du service rendu aux miaulétous, comme à aucun usager.

**P R E S T O**  
Pizzas Burgers Salades

29 avenue Jean Moulin  
87400 St-Léonard-de-Noblat

#RestaurantPresto

05 87 19 82 67

# Que dit vraiment un budget municipal ?

BUDGET

Le budget prévoit (en fonction des éléments connus au moment de sa construction, au printemps de l'année de réalisation) et autorise juridiquement à percevoir des recettes et à faire des dépenses. En clair, le budget est la traduction financière des projets de la municipalité.

Il est composé, pour Saint-Léonard-de-Noblat, d'un budget principal, et d'un budget annexe pour le lotissement de Boussac. Les budgets annexes doivent permettre de suivre une activité clairement dissociable de la vie classique de la collectivité.

Le budget comprend un volet fonctionnement, destiné à retrancher le quotidien de la collectivité, et un volet investissement qui trace la réalisation des grands projets structurels, souvent sur plusieurs années.

## Pour 2024, ça donne quoi ?

Le budget 2024, a été adopté à l'unanimité en conseil municipal le 11 avril dernier. Pour le fonctionnement, il s'agissait surtout de maîtriser les dépenses, de revenir à un exercice « classique » après une année 2023 marquée par le départ du Tour de France et la disparition du budget annexe de l'eau, tout en faisant face à des dépenses d'électricité et de gaz à un niveau encore élevé. Son volume global est de 6,13 Millions d'euros. Les

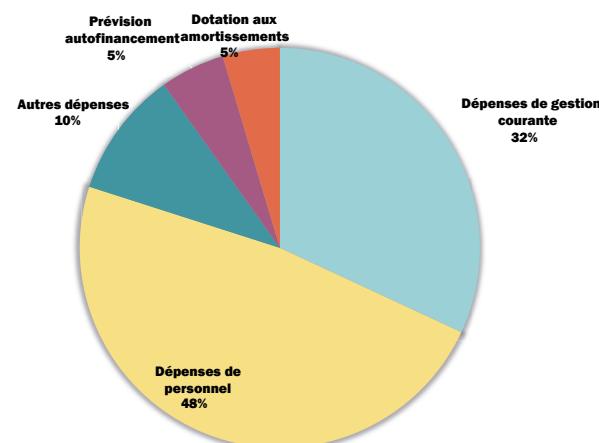
dépenses courantes sont contraintes à la baisse pour 10,2%. L'enveloppe de subventions aux associations augmente du même volume. Les dépenses de personnel augmentent de 4%.

## Pourquoi ?

En grande partie parce que les personnels de la fonction publique ont vu leurs traitements revalorisés par le gouvernement précédent. Cette mesure, voulue par l'Etat, s'impose aux collectivités. C'est une réelle satisfaction quand on pense aux personnels concernés, qui sont impliqués et qui honorent la collectivité par leur action quotidienne. Néanmoins, c'est une charge subie par la commune du fait de décisions de l'Etat.

La section de fonctionnement doit OBLIGATOIUREMENT être équilibrée. Il est impossible de dépenser plus que le montant des recettes prévisionnelles.

**Les recettes de fonctionnement sont en léger recul (2,6%).** Elles se composent de dotations et transferts de l'Etat et des collectivités partenaires, de produits des services de la ville (Restaurant scolaire, cinéma, camping...) et de la fiscalité locale. Depuis 2014, tous les budgets de la Ville de Saint-Léonard-de-Noblat ont été construits sans augmentation des taux de la fiscalité locale votés par vos élus municipaux.



Principales dépenses	
- Dépenses de gestion courante :	- Électricité/gaz : 610 000
	- Carburants : 52 000
	- Alimentation : 110 000
	- Bâtiments publics : 120 000
	- Voitures : 40 000
	- Fêtes et cérémonies : 85 000
- Dépenses de personnel :	- Rémunération principale : 1 430 000
	- Rémunération du personnel non titulaire : 330 000
	- Cotisations retraites : 430 000
- Autres dépenses :	- Subventions aux associations : 125 000
	- Subvention au Centre communal d'action sociale (CCAS) : 38 000



Pour l'investissement, le volume reste conséquent à 4,8 Millions d'euros, quasi identique à 2023.

Ce sont des montants d'un niveau très soutenu pour notre collectivité. Financés par des subventions (de l'Etat et du Département de la Haute-Vienne), mais également par les excédents dégagés sur le fonctionnement (on parle d'autofinancement) pour 770 000 € en 2024. Les grands axes sont :

- La fin de la restructuration/extension du centre de secours
- Le grand chantier du secteur « avenue de Drusenheim »
- La réfection totale du barrage de Beaufort pour aug-

menter sa capacité de production hydroélectrique et effacer son impact écologique

- Une enveloppe de travaux significative pour l'entretien des bâtiments municipaux (toitures de l'ancienne école du pont, de l'ancien accueil petit enfance rue Perin, de la halle marchande)

- Le montage d'un scénario de dénouement du dossier de la rue Victor Hugo et du soutènement du rempart

Le recours à l'emprunt est possible pour investir. Il sera de 400 000€ en 2024 (moins de 10% de la section). La dette municipale est légèrement supérieure à 5 millions d'euros. Elle est maîtrisée et sa capacité d'extinction est de 9 ans.

## M. LE MAIRE RÉAGIT



## Les collectivités locales responsables de la dette publique : une accusation injuste !

L'ancien ministre des finances clame que les collectivités locales sont en grande partie responsable de la dette publique de l'État ! **La dette des collectivités locales ne représente que 8% des 3 000 milliards de la « facture totale »** (les 92% restants étant dus par l'État !), **pourtant elles portent le financement de 70% des équipements publics** ! Les communes ne peuvent emprunter que pour investir et pas pour financer leur fonctionnement, contrairement à l'État ! Les finances communales et intercommunales se gèrent comme un budget familial : ce sont sans cesse des choix à faire (principe élémentaire de bonne gestion : « quand on a 100 €, on n'en dépense pas 110 € ! »). Nous hiérarchisons les dépenses selon une liste de travaux et actions que

core être faites, nous devons faire évoluer nos façons de faire, mais affaiblir, les services ou prestations (services scolaires, cantine, bibliothèque, services administratifs, service des eaux, accompagnement de nos aînés, aide logistique et financière aux associations, ...) assurés par la collectivité porterait atteinte au lien social que nous nous efforçons de maintenir et de développer...



nous estimons prioritaires !

**L**e rôle joué par la ville et la communauté de communes est important et essentiel quant au maintien des services publics de proximité. Il est normal que les collectivités locales participent à l'effort national, mais aller au-delà de ce qui leur a été imposé jusqu'à présent ne serait plus raisonnable. Ces restrictions budgétaires ont déjà conduit à réduire le nombre d'agents (en ne remplaçant pas des agents partis en retraite ou ayant muté vers d'autres collectivités) ou à réorganiser des services. Evidemment, la mutualisation avec la communauté de communes est une piste qui n'a pas été négligée et des services ont déjà été « rassemblés ». Il est évident que des réorganisations peuvent et doivent en-

**P**ar ailleurs, l'Etat s'est déchargé d'un nombre important de compétences (instruction des demandes d'urbanisme, carte d'identité, passeport, carte grise...) en les transférant aux communes ou aux intercommunalités sans aucune compensation financière ou presque ! **L'État n'assume plus son rôle d'aménagement du territoire privilégiant quelques métropoles plutôt qu'un équilibre national qui amènerait de la sérénité et de la qualité de vie à nos concitoyens.** Les normes et règlements ont été empilés depuis des décennies, ce qui amène une charge administrative importante et donc des coûts supplémentaires ! ... Et désormais alors que le déficit national atteint un niveau record, les collectivités locales sont accusées de leurs dérives budgétaires ! **« Le quoi qu'il en coûte » a bien été porté par le Président de la République et ses gouvernements successifs, pas par les élus locaux ! Les cadeaux fiscaux (70 milliards l'an dernier) ont été décidés par le gouvernement et pas par les élus locaux.**



Plus que jamais, en cette rentrée 2024 incertaine, les communes et leurs maires sont garants de notre démocratie.

Faisons-leur confiance.

Pour plus d'informations,

l'AMF est là pour vous

#MaCommuneHeureusement





**S**i nous voulons réussir les transitions numériques et environnementales nécessaires, les parlementaires et le gouvernement, avant de légiférer, devront prendre en compte l'impact de leurs décisions sur la situation des habitants, des services publics et des différents acteurs économiques (entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs ...).

**Q**ue les technocrates qui dirigent, notre beau pays, depuis trop longtemps cessent d'ajouter contraintes bureaucratiques, procédures obligatoires, normes absconses et missions inutiles, et toutes les fonctions publiques, d'état, territoriale et hospitalière, feront mieux, avec des agents sur le terrain, proche des habitants, correctement payés ! Notre économie ne s'en portera, également, pas moins bien ! **Faisons confiance aux Femmes et aux Hommes qui agissent quotidiennement sur le terrain !**

**P**lusieurs éléments méritent d'être soulignés :

- Les collectivités doivent obligatoirement voter des budgets à l'équilibre,
- Les dépenses publiques locales représentent 11,2% du PIB en 2021, soit un niveau largement inférieur à la moyenne européenne (17,9 % du PIB),
- Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté en 2024 sous la double pression de l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants et des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidées par l'Exécutif (+ 2 milliards d'euros),
- L'argument récurrent qui consiste à dire que tout le monde doit participer ne tient pas non plus. Depuis 2010, les communes et intercommunalités ont participé au redressement des comptes publics à hauteur de 71 milliards d'euros de DGF (ce qui correspond à la baisse de 2010 à 2017 puis à la non-indexation sur l'inflation),
- À côté, l'État a nationalisé la plupart des impôts locaux sans les compenser intégralement : pour la Taxe d'habitation, il manque 1 milliard d'euros de compensation au bloc local et pour la CVAE, 765 millions d'euros.

ros sont manquants chaque année,

- Les collectivités assument un ensemble de dépenses qui devraient être assurées par l'État, car elles relèvent de ses missions propres, mais ne le sont plus : Instruction du droit des sols, planification des Zones d'accélération des énergies renouvelables, carte d'identité, carte grise...
- **Les collectivités investissent à la place de l'État pour certaines compétences de l'état, par exemple pour notre ville, Saint-Léonard de Noblat, c'est la commune qui a investi (= « s'est endetté ») pour construire la caserne de gendarmerie, c'est encore la commune qui a investi pour agrandir le centre des finances publiques.** Même si on peut considérer que pour la commune, ce sont des investissements cruciaux et stratégiques, car ils permettent de maintenir ces services sur notre territoire. En outre, ces services sont générateurs d'emplois, donc de familles qui vivent et consomment sur le territoire
- Dans l'éducation pour assurer la continuité et l'inclusion scolaire, les collectivités doivent encore financer les AESH sur le temps périscolaire pour les enfants en situation de handicap.

### Office de tourisme

#### Un bilan estival en baisse et un changement des pratiques confirmé

L'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de Noblat est le seul bureau d'information touristique (BIT) sur un territoire de 12 communes, véritable couloir de flux entre Limoges, le PNR de Millevaches en Limousin, le Lac de Vassivière et la Creuse, portes d'entrées touristiques définies par le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine. Saint-Léonard de Noblat, dans le top 6 des sites visités en Haute-Vienne, voit donc s'arrêter les flux de visiteurs en transit mais également en séjour long.

Le bilan de saison 2024 montre un été ressenti comme moyennement satisfaisant chez les professionnels du tourisme comme aux guichets des points d'accueil touristiques. Juillet a été terni par des conditions météorologiques peu favorables, et août a partiellement sauvé les meubles. Les hébergeurs (taux de remplissage) et sites de visites tirent un bilan estival très mitigé (- 50% de taux de remplissage en moyenne sur juillet).

Une fréquentation estivale globale en baisse et assortie de changements majeurs s'agissant des pratiques

des touristes et excursionnistes, s'adaptant aux conditions sociétales (pouvoir d'achat, climat...). Le décalage de la très haute saison est encore perçu cette année avec une fréquentation en très nette augmentation de

la dernière semaine de juillet à la dernière d'août. La tendance à l'allongement de la saisonnalité sur les ailes de saison (avril à juin, septembre et octobre) se confirme néanmoins également.

La baisse notable du pouvoir d'achat est toujours ressentie (peu de dépenses dans les commerces et dans les boutiques des sites), même le secteur de la restauration,

qui avait été épargné en 2023 semble en être davantage impacté cette année. Si les mauvaises conditions météo n'ont pas eu autant d'impact sur ce point cet année, un déséquilibre dans la fréquentation journalière, dû aux pics de chaleurs estivaux, se renforce année après année (quasi-désertion entre 12h et 16h), rendant les adaptations futures essentielles (décalage des horaires d'ouverture des services et des commerces, activités à l'abri du soleil...), tout est à imaginer !



#### En chiffres :

- 4200 visiteurs renseignés du 1er juillet au 31 août 2024 au guichet de l'Office de Tourisme (-14 % par rapport à 2023) pour 2160 demandes (acte de réponse à une demande touristique précise).
- 90% de visiteurs français, dont 17% de touristes de proximité (-3h) et 13% de franciliens.
- 10% de touristes étrangers, venant notamment des Pays-Bas, Belgique, Royaume Uni et Allemagne.

Pour en savoir plus :

- [www.tourisme-noblat.org](http://www.tourisme-noblat.org) (bilan de saison complet à feuilleter dans l'espace pro).
- [www.visit-limousin.com](http://www.visit-limousin.com) pour profiter pleinement des atouts de notre destination !

## Zoom

### **Mais que fait-on à l'Office de Tourisme lorsque celui-ci est fermé ?**

Tordons le cou à une légende urbaine ! L'accueil (physique et téléphonique) ne représente aujourd'hui qu'environ 30% du temps structure ! Le reste des missions s'articule autour des notions :

- > de structuration et de qualification de l'offre et de la donnée (classement et labellisation des hébergements touristiques, animation des réseaux de partenaires, base de données touristiques, observation...)
- > d'accompagnement au développement des activités touristiques (porteurs de projets, évolutions des offres de loisirs, groupes...)
- > de promotion - communication digitale et imprimée,
- > et de déploiement des actions et projets partenariaux, indispensables à l'adaptation aux demandes des clientèles.

Même si tout cela reste plutôt abstrait l'OT est un véritable metteur en scène d'un territoire que l'on prend

plaisir à découvrir et à consommer.

Il est à noter que les actions menées par l'OT et ses partenaires en termes de présence web (sites internet, réseaux sociaux, applications...) rendent la nécessité d'en « pousser la porte » bien moins impérieuse. À l'heure de la digitalisation de l'information, de nombreux BIT en France voient leur fréquentation physique décliner au profit d'une consultation accrue de leurs outils numériques, et l'OT de Noblat n'échappe pas à cette règle, ces 30% devrait donc encore s'amenuiser dans les années à venir.

Pour en savoir plus :

- [www.tourisme-noblat.org](http://www.tourisme-noblat.org) (bilans de saisons à feuilleter dans l'espace pro).
- [www.visit-limousin.com](http://www.visit-limousin.com) pour profiter pleinement des atouts de notre destination !

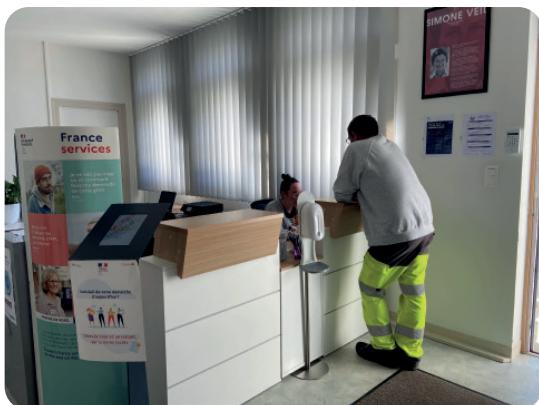
## France Services

### **BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ? ... RENDEZ-VOUS DANS VOTRE FRANCE SERVICES !**

**France services, c'est un guichet unique des services publics** à moins de 20 minutes de votre domicile, qui vous donne accès, dans un seul et même lieu, aux principaux organismes de services publics :

- Le ministère de l'Intérieur,
- Le ministère de la Justice,
- Les Finances publiques,
- France Travail,
- L'Assurance retraite,
- L'Assurance maladie,
- La Caisse d'Allocations Familiales,
- La MSA
- La Poste
- Chèque Energie
- ANCT

Pour résoudre vos démarches les plus complexes, les conseillers s'appuient sur leur réseau de référents dédiés auprès de chaque partenaire national et local dont certains assurent des permanences tout au long de l'année à la France services de Saint-Léonard de Noblat.



## FRANCE SERVICES – Simone VEIL : Un financement porté en grande partie par la ville et l'intercommunalité !

### Un succès incontestable !

Les agents de la maison des services Simone VEIL ont réalisé près de 6000 accompagnements en 2023, c'est près d'un habitant sur deux de notre intercommunalité qui a été aidé dans ses démarches administratives parfois complexes ! Ces chiffres montrent évidemment l'utilité de ce service sur le territoire. La maison des services Simone VEIL est d'ailleurs la France Services la plus utilisée en Haute-Vienne (il y en a 22 au total !). Face à la complexité administrative, face à la dématérialisation, cet équipement a été porté par la volonté du Maire Alain DARBON et de son adjointe aux affaires sociales Marie-Jo PERY soutenu par l'ensemble des élus municipaux puis par les élus communautaires, bien avant les recommandations de l'État.



Un Etat qui communique mais ... qui n'est pas au rendez-vous du financement !

Ce service est l'exemple même du transfert des compétences de l'État vers les collectivités locales sans compenser totalement les coûts. Ainsi auparavant, c'est à la préfecture qu'étaient faits les permis et les cartes grises. Les demandes de carte nationale d'identité ou de passeport étaient déposées dans les différentes mairies (dans toutes les communes) puis envoyées et traitées par la préfecture... sans parler de la présence des différentes agences sur le territoire : CAF, CARSAT, etc. Si on peut comprendre une réorganisation liée, par exemple, aux évolutions technologiques, à la nécessité de sécuriser les différentes pièces administratives, au fait de ne plus avoir besoin d'aller à la Préfecture à Limoges, la décharge de l'État avec peu de moyen est assez incompréhensible... surtout quand ensuite le ministre de l'économie accuse les collectivités locales d'avoir augmenté leurs dépenses ! Pourtant l'Etat communique beaucoup sur ce dispositif laissant parfois croire qu'il en est gestionnaire et donc fi-

nanceur unique, il est également très exigeant sur le fonctionnement de l'équipement (heures d'ouverture, nombre d'agents présents, ...).

Pour 2023, la réalité financière de ce service important pour les habitants est la suivante :

Dépenses réelles (coût du service - comprenant la rémunération du personnel, l'entretien du bâtiment, chauffage, éclairage...) : 150 130 €

Financement de l'État : 30 000 €

Le reste à charge (120 130 €) est réparti entre la ville et la communauté de communes (à environ « moitié – moitié »).

**Ce service devrait donc s'appeler : Saint-Léo / Noblat / France Services** et peut-être pas France Services !



La Cour des comptes vient de publier le premier bilan du réseau France services, qui regroupe aujourd'hui 2 840 espaces d'accueil sur tout le territoire français. Pour les Sages, "si la satisfaction des usagers est au rendez-vous, la pérennisation du dispositif est incertaine et son financement, supporté majoritairement par les collectivités locales et les associations, encore fragile". [...] Avec 2 840 espaces d'accueil, dont 63 % en milieu rural, et près de 7 000 conseillers à l'écoute des citoyens pour les aider dans leurs démarches administratives, le programme France services semble avoir trouvé son public. La pérennité du réseau repose sur un financement majoritairement supporté par les collectivités locales et les associations, la Cour de comptes recommande donc d'augmenter la participation de l'État. Elle alerte également sur le manque d'attractivité salariale des conseillers France services, qui se trouvent confrontés à des missions de plus en plus complexes sans perspectives professionnelles claires.

## De nombreuses permanences à Saint-Léonard :

- **SAPHAD** : 1er, 3ème, 4ème et 5ème lundi du mois de 14h00 à 16h30
- **Point justice** : 2ème lundi du mois de 13h30 à 17h00 et 4ème mercredi du mois de 14h00 à 17h00
- **Cap Emploi** : 2ème lundi du mois de 14h à 17h, le mardi en semaine paire de 14h à 17h et le vendredi en semaine paire sur la journée
- **SOLIHA** : 1er mardi du mois de 9h00 à 12h00
- **France Victime 87** : 1er mardi du mois de 14h00 à 17h00
- **CSF** : 1er mardi du mois 14h30 à 17h00
- **Nov'Habitat 87** : 1er mardi du mois 9h00 à 12h00
- **SAPHAD** : 2ème mardi du mois
- **ADIL 87** : 3ème mardi du mois 14h à 17h
- **CPAM 87** : Tous les mercredis 9h00 à 12h00 hors vacances sco et les vendredis en semaine paire de 9h à 12h
- **CARSAT** : 1er mercredi du mois 13h30 à 16h30 et 3ème mercredi du mois toute la journée
- **CIDFF** : 2ème mercredi du mois 9h00 à 12h00
- **Mission Locale Rurale** : 2ème et 4ème mercredi du mois 13h30 à 17h00
- **Conciliateur** : 1er jeudi du mois de 9h à 12h
- **Conseiller numérique** : "ème jeudi du mois de 14h à 17h
- **DDETSP droit du travail** : 4ème jeudi du mois de 9h00 à 12h00
- **UFC Que choisir** : 4ème jeudi du mois de 14h00 à 17h00
- **Mutualia** : tous les jeudis sur la journée
- **UDAF Tutelles** : 2ème vendredi du mois de 14h à 16h
- **UDAF Conseil Budget** : 2ème vendredi du mois de 9h30 à 11h30



### Permanences délocalisées

- **Mairie de Saint-Paul** : 1er lundi de chaque mois de 9h30 à 12h00 sur rendez-vous au 05.19.09.00.70 ou par mail : noblat@france.services.gouv.fr
- **Mairie de Sauviat-sur-Vige** : 2ème vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h00 sur rendez-vous au 05.19.09.00.70 ou par mail : noblat@france.services.gouv.fr

**Chaque partenaire est indépendant. Les agents de la Maison France Services ne prennent pas les rendez-vous pour les partenaires. Il est donc conseiller de les appeler directement.**

**Le service concernant les cartes d'identité et les passeports se situe à la Maison France Services. Il s'agit d'un service délocalisé de la mairie. Il en va de même pour la remise de ces même titres.**

### Pour plus d'informations :

France services de Saint-Léonard de Noblat  
Maison Simone Veil  
15, rue de Beaufort  
87400 Saint-Léonard de Noblat  
05.19.09.00.70  
noblat@france-services.gouv.fr

Lundi et vendredi de 13h30 à 17h00  
Mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h30  
et de 13h30 à 17h00

### Fibre

**A**ce jour la communauté de communes compte plus de 3500 foyers abonnés à la fibre soit 48,5% des logements éligibles. Cela va de 43,5% pour Champnétery ou St Martin Terressus à presque 58% pour La Geneytouse ou Royères, en passant pour Saint-Léonard de Noblat à plus de 1500 foyers raccordés soit presque 47%. Que de chemin parcouru depuis l'ouverture à la commercialisation des premières prises en décembre 2018 ! Pour rappel, Saint-Léonard de Noblat est la première commune rurale de Nouvelle-Aquitaine a avoir été raccordée à la Fibre.

A ce jour il y a + de 230000 logements éligibles à la fibre sur le réseau Dorsal dans tout le Limousin et déjà + de 86000 foyers raccordés. Sur la Haute-Vienne, pour la partie gérée par Dorsal il y a 25000 foyers raccordés sur 55000 éligibles et le délai de raccordement moyen est de 23 jours. A l'échelle des communautés de communes, Noblat est sur le podium des territoires les plus raccordés à la fibre sur la Haute-Vienne, derrière Val de Vienne largement en tête et Porte Océane du Limousin.

Pour vérifier votre éligibilité à la fibre, vous pouvez consulter : <https://nathd.fr/eligibilite>

Comment se déroule un raccordement : <https://nathd.fr/wp-content/uploads/2024/02/FICHE-RACCORDEMENT-NATHD.pdf>

#### Cas particulier des constructions neuves :

Le réseau de fibre ayant été déployé à partir des constructions existantes au moment de sa création, il peut passer devant une construction neuve mais la « sortie » devant la maison n'existe peut-être pas encore. Des frais de 300€ d'étude pour vérifier la faisabilité du raccordement auquel peuvent s'ajouter des frais de 1000€ de travaux peuvent s'appliquer. Pour en savoir plus, voir : <https://nathd.fr/adduction> et <https://www.dorsal.fr/focus-sur-ladduction-des-constructions-individuelles-neuves>



### MAISON DE LA PRESSE



Ouvert du lundi  
au dimanche matin

Place WILSON - SAINT-LEONARD DE NOBLAT

05 55 56 03 57

#### PRESSE

TABAC

FDJ

LIBRAIRIE

TOUT TITRE SUR COMMANDE

CARTERIE

CADEAUX



Partenaire de vos événements  
Complice de vos émotions



21, av. du Champs de Mars à ST LEONARD DE NOBLAT  
05 55 69 25 52 [oya-fleurs.com](http://oya-fleurs.com)

Lundi : 14h-19h ; du mardi au vendredi : 9h-12h30 et 14h-19h15 ;  
samedi : 9h-12h30 et 14h-19h

## Extinction du réseau historique cuivre :

7 communes de Noblat sur 12 concernées d'ici début 2027

Avec la couverture de l'ensemble du territoire par la Fibre, Orange, propriétaire du réseau historique cuivre depuis la privatisation de France Telecom par l'Etat en 1997, a décidé d'ici à 2030 d'éteindre et de démanteler son réseau historique cuivre (celui que vous utilisez chez vous si vous n'avez pas la fibre). L'extinction se fait progressivement, commune par commune, de début 2026 à début 2030.

**L**e coût de maintenance du réseau devient de plus en plus important et il apporte aujourd'hui moins de services que le réseau fibre.

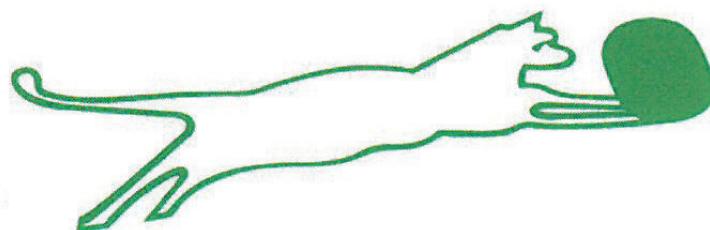
Sur la communauté de communes de Noblat, le calendrier d'extinction est déjà connu pour 7 des 12 communes :

- Pour Le Châtenet en Dognon, Eybouleuf, La Geneytouse et St Paul, l'extinction définitive est fixée au 27 janvier 2026. Et il ne sera plus possible de s'abonner au réseau cuivre (pour un nouvel abonnement) à partir du 27 janvier 2025.
- Pour Royères, Saint Denis des Murs et St Martin Terressus, l'extinction définitive est fixée au 31 janvier 2027. Et il ne sera plus possible de s'abonner au réseau cuivre (pour un nouvel abonnement) à partir du 31 janvier 2026.
- Pour les 5 autres communes (Champnétery,

Moissannes, Saint Bonnet Briance, Saint-Léonard de Noblat et Sauviat sur Vige), l'extinction définitive n'est pas connue à ce jour mais aura lieu entre janvier 2027 et 2030. Et il ne sera plus possible de s'abonner au réseau cuivre (pour un nouvel abonnement) à partir du 31 janvier 2026.

Comment anticiper :

- Si aujourd'hui vous utiliser seulement votre téléphone fixe pour téléphoner, le plus économique est de passer sur un abonnement téléphone mobile.
- Si aujourd'hui vous n'êtes pas abonnés à la fibre et recevez la TV et le téléphone fixe par ADSL, alors la meilleure solution technique est de passer à la fibre.
- Si aujourd'hui vous utilisez déjà l'ADSL pour internet, la TV et le téléphone fixe, alors n'attendez pas pour passer à la fibre.
- Si vous avez une alarme ou un service d'assistance à domicile, des solutions par téléphonie mobile existent, rapprochez vous de votre prestataire alarme ou service d'assistance à domicile.



## *La Maison du Massepain*

Pâtisserie

15 place de la république  
87400 Saint-Léonard-de-Noblat  
Tél : 05 55 56 23 07



## Lancement d'un réseau d'hébergements pour les stagiaires, alternants et saisonniers sur le Pays Monts et Barrages

Le PETR du Pays Monts et Barrages, en collaboration avec plusieurs partenaires, met en place un réseau d'hébergements à destination des stagiaires, apprentis et saisonniers du territoire. Ce projet vise à faciliter le recrutement de ces publics par les entreprises locales en leur offrant des solutions d'hébergement adaptées à leurs besoins et à proximité de leurs lieux de travail.

### **Une première offre d'hébergements pour une phase de test du réseau**

Depuis septembre 2024, une phase de test est lancée avec une vingtaine de logements proposés par des propriétaires publics et privés volontaires pour intégrer le réseau. Cette expérimentation permettra d'ajuster le

fonctionnement du dispositif avant son déploiement plus abouti en 2025.

### **Intéressé(e) ?**

Les stagiaires, alternants ou saisonniers à la recherche d'un logement sur le territoire sont invités à contacter le PETR du Pays Monts et Barrages au 05 55 69 58 60 ou par mail à [reseauhebergements@gmail.com](mailto:reseauhebergements@gmail.com).

Les structures employeuses du territoire, qu'il s'agisse d'entreprises, de collectivités ou d'associations, peuvent également se rapprocher du PETR pour obtenir davantage d'informations afin de valoriser cet outil dans leurs offres d'emploi.

CONTACT

05 55 69 57 60

[reseauhebergementsmb@gmail.com](mailto:reseauhebergementsmb@gmail.com)  
[www.paysmontsetbarrages.fr](http://www.paysmontsetbarrages.fr)



### **LE PROJET**

#### **LES OBJECTIFS**

Le PETR du Pays Monts et Barrages, en partenariat avec plusieurs acteurs, a mis en place un réseau d'hébergements dédié aux stagiaires, alternants et saisonniers du territoire.

Cette initiative a pour objectif de faciliter la venue sur le territoire et l'intégration dans des entreprises locales de ces publics en leur proposant des solutions d'hébergement adaptées à leurs besoins et à proximité de leurs lieux de travail. Cet outil vise également à renforcer l'attractivité des offres d'emploi du territoire.

#### **UNE PHASE DE PROTOTYPAGE**

A partir de septembre 2024 s'ouvre une phase de test du fonctionnement du réseau. Une trentaine de logements meublés sont proposés par des propriétaires publics et privés volontaires du territoire. Cette période d'expérimentation permettra d'identifier des axes d'amélioration en vue d'un déploiement du projet en 2025.

RÉSEAU D'HÉBERGEMENTS  
À DESTINATION DES  
ALTERNANTS, STAGIAIRES,  
SAISONNIERS

À LA RECHERCHE D'UN  
LOGEMENT  
DANS LE CADRE DE VOTRE  
FORMATION OU DE VOTRE  
CONTRAT SAISONNIER  
SUR LE TERRITOIRE DE  
MONTS ET BARRAGES ?



## Dispositif de soutien à l'investissement des petites entreprises du Pays Monts et Barrages

L'Action Collective de Proximité (ACP) est un dispositif régional porté depuis 2021 par le PETR du Pays Monts et Barrages en partenariat avec le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et les communautés de communes du territoire. Il vise à soutenir les entreprises de filières prioritaires du territoire et à renforcer les centralités commerciales. Les quatre secteurs d'activités accompagnés sur le territoire sont : la construction, l'hôtellerie restauration, le commerce alimentaire, l'artisanat de l'alimentation. Depuis 2024, au-delà de ces filières, l'ensemble des commerces de proximité situés dans les bourgs principaux du territoire visés par une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sont concernés.

L'ACP permet aux TPE d'être accompagnées dans leurs projets d'investissement techniquement avec la réalisation d'un bilan conseil et financièrement avec une subvention de l'ordre de 30% des dépenses éligibles.

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, les projets des entreprises doivent être liés à une des thématiques prioritaires de l'ACP : la transmission/reprise, la transformation numérique, la diversification d'activités, la modernisation outils/locaux de production, le recrutement et la gestion des ressources humaines, la transition écologique et énergétique. Les investissements matériels et immatériels, certains aménagements/travaux liés au projet de l'entreprise sont des dépenses éligibles au dispositif.

Les entreprises qui n'auraient pas de projet d'investissement à court terme mais qui auraient besoin d'un accompagnement stratégique peuvent solliciter le dispositif et bénéficier d'un bilan conseil.

La première phase de mise en œuvre du dispositif a permis de soutenir une quinzaine d'entreprises du territoire. Pour 2024-2025, une enveloppe d'environ 300 000 € répartie entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les fonds européens gérés par le GAL Monts et Barrages a été provisionnée pour financer ces accompagnements.

Votre entreprise a un projet d'investissement et

vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement technique et financier ? Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement pour définir une stratégie de développement à moyen terme ?

Contactez le PETR du Pays Monts et Barrages :

Lou Péricat

Cheffe de projet développement économique

05 55 69 57 60

economiemb@gmail.com

Toutes les informations sur le dispositif sur le site internet du PETR : <https://www.paysmontsetbarrages.fr>



### AIDE À L'INVESTISSEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU PAYS MONTS ET BARRAGES

VOUS ÊTES UN COMMERCANT, UN ARTISAN ET VOUS SOUHAITEZ INVESTIR ?

Bénéficiez du **dispositif Action Collective de Proximité (ACP) du Pays Monts et Barrages** !

Il vise à soutenir l'économie locale en accompagnant les **entreprises de moins de 10 salariés** dans leurs projets de modernisation d'équipements ou locaux, de développement, de nouvelles activités, de transmission/reprise, etc.

#### CONTACTEZ NOUS !

PETR du Pays Monts et Barrages  
1 route du Mont  
87460 BUJALEUF

**05 55 69 57 60**  
**economiemb@gmail.com**

#### ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SON PROJET :

- Un accompagnement technique : un bilan conseil réalisé par un conseiller en développement d'entreprise

- Un accompagnement financier : une aide à l'investissement de 30%

- Un suivi a posteriori de votre projet

#### RENSEIGNEZ-VOUS !

POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES ÉLIGIBLE ET CONNAÎTRE LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF





### Une seconde vie pour votre matériel médical usagé !

Le SYDED et Envie Autonomie s'associent afin de récupérer du matériel médical quel que soit son état.

Cette collecte, réalisée sur les déchèteries de Pierre-Buffière et Saint-Martin-le-Vieux, concerne le matériel d'aide au déplacement (fauteuil roulant, scooter, déambulateur...) et l'équipement du domicile (chaise de douche, réhausseur de toilette, barre d'appui,lève-personne...). Ils sont par la suite orientés vers l'association pour leur valorisation et leur réemploi.

Une fois reconditionné, le matériel

## LES ACTUS

### Diminution des quotas d'apports de végétaux en déchèterie

Le SYDED limite l'apport de déchets verts dans ses déchèteries pour inciter les usagers à valoriser les végétaux chez eux. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, chaque foyer sera autorisé à déposer 5 m<sup>3</sup> de végétaux ou à réaliser 10 passages par an au maximum.

11 700 tonnes de végétaux ont été déposées en 2023, correspondant à 28% des apports globaux. Leur gestion et leur traitement coûtent 1,7 M€ par an.

Ainsi, valoriser les végétaux chez soi (compostage, broyage, paillage, ...) permet une diminution des volumes à traiter et de leurs coûts de gestion.

Le SYDED accompagne les usagers en ce sens avec un ensemble de dispositifs : composteurs gratuits ou à prix aidé, subventions pour l'acquisition d'un broyeur avec une aide plus appuyée pour l'achat mutualisé ou la location.

+ d'infos sur [syded87.org](http://syded87.org) > rubrique Composter - Broyer ou dans le précédent numéro du Circulaire, "Nos biodéchets, des ressources" consultable en ligne

médical est proposé à la vente ou à la location par Envie Autonomie, à prix accessible, tout en favorisant le retour à l'emploi des personnes salariés dans ses ateliers. Les équipements bénéficient de 2 années de garantie et l'assurance d'une conformité réglementaire.

Depuis le début du partenariat, 400 kg d'équipement médical et paramédical ont été collectés sur les 2 déchèteries.

**Envie Autonomie Limoges**  
18-20 avenue des Bayles  
87170 ISLE  
Tél. : 07 50 00 05 30  
[envieautonomie87@envie.org](mailto:envieautonomie87@envie.org)



Toute notre actualité sur [www.syded87.org](http://www.syded87.org) ou sur les réseaux



**C**oncernant la gestion des déchets du territoire, trois collectivités publiques sont concernées :

- La collecte des ordures ménagères est réalisée par la Communauté de Communes de Noblat
- Le SYDED est en charge de la gestion et de la collecte des éco-points et des déchèteries
- La mairie assure le nettoyage des éco-points et dispose de la compétence de police en matière de dépôts sauvages.

## En chiffres :

### - Collecte sélective du 1er janvier 2024 à août 2024 :

#### - Pour la communauté de communes de Noblat :

- \* Emballages : 218 768 tonnes
- \* Papier : 101 013 tonnes
- \* Verre : 300.653 tonnes
- \* Total : 620.434 tonnes

#### - Pour Saint Léonard de Noblat :

- \* Emballages : 76.048 tonnes
- \* Papier : 47.088 tonnes
- \* Verre : 106.826 tonnes
- \* Total : 229.962 tonnes

### - Caractérisation des ordures ménagères dans la communauté de commune de Noblat :

- \* 35% de déchets compostables
- \* Gaspillage alimentaire : 26kg/hab/an
- \* 35kg/hab/an d'emballage, de verre, de papiers et divers objets dans les ordures ménagères
- \* Les déchets ultimes, seuls déchets qui devraient être réellement dans les ordures ménagères représentent un peu plus de 50kg/hab/an.

**Retrouver un guide du tri, complet, sur le site [www.citeo.com](http://www.citeo.com) ou télécharger l'application "Guide du tri".**



## RAPPEL

Comme pour les déchets ménagers, **brûler des déchets verts** (végétaux secs ou humides) **chez soi est formellement interdit** toute l'année que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

C'est une pratique polluante et toxique pour notre santé : **brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture.**

**En cas de non-respect de la Loi, une contravention de 750 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).**



## INFOS DÉCHÈTERIES

## AGENDA

## FORMATIONS GRATUITES «COMPOSTAGE &amp; JARDINAGE AU NATUREL»\*

Pendant 1h30, apprenez tout ce qu'il faut savoir sur le compostage et le jardinage au naturel, et repartez avec un composteur offert (*dans la limite des stocks disponibles*).

**Infos & inscriptions :** Service Prévention - 05 55 12 62 32 - [compostage@syded87.org](mailto:compostage@syded87.org)



\* Des conditions particulières peuvent s'appliquer selon le territoire où vous habitez. Contactez le SYDED pour plus d'informations.

## PROCHAINES FERMETURES EXCEPTIONNELLES DES DÉCHÈTERIES

## ■ FORMATION DES AGENTS :

Mercredi 20 novembre 2024



## ■ JOURS FÉRIÉS :

Vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024  
Lundi 11 novembre 2024  
Mercredi 25 décembre 2024  
Mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025

Lundi 21 avril 2025  
Jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025  
Jeudi 8 mai 2025  
Jeudi 29 mai 2025

## Badge cassé ou perdu ?

Demandez le renouvellement de votre badge  
Recycpart sur [www.syded87.org](http://www.syded87.org) (rubrique "Déchèterie")  
Ou en scannant le QR code ci-dessous :



## RAPPEL

Vous avez jusqu'au 15/11/24 pour nous adresser une demande d'aide à l'achat d'un broyeur ! La demande d'aide à la location reste possible jusqu'au 31/12/24.

Retrouvez les formulaires sur [syded87.org](http://syded87.org), rubrique "Composter-Broyer"

## VISITES DU CENTRE DE RECYCLAGE DE LIMOGES MÉTROPOLE

Les mercredis après-midi, nos éco-animateurs vous invitent à Beaune-les-Mines, pour découvrir le fonctionnement d'une structure incontournable en matière de tri des déchets.

**30 octobre 2024  
18 décembre 2024  
19 février 2025  
16 avril 2025  
18 juin 2025**

**Infos & inscriptions :**  
05 55 12 60 11  
[contact@syded87.org](mailto:contact@syded87.org)

## COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE COQUILLES

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le SYDED et Limoges Métropole vous donnent rendez-vous en décembre pour leur collecte exceptionnelle de coquilles.

Les dates et les déchèteries participantes seront prochainement communiquées sur notre site Internet et nos réseaux sociaux.

**Infos :**  
05 55 12 12 87  
[www.syded87.org](http://www.syded87.org)

## Quelques rappels sur l'entretien des cours d'eau par les propriétaires des rives

**C**onformément à l'article L215-2 du Code de l'Environnement : « Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire. »

Conformément à l'article L215-14 du Code de l'Environnement : « Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

L'objectif de l'entretien régulier est de permettre le libre écoulement des eaux tout en maintenant une qualité écologique du cours d'eau et de ses abords. L'entretien régulier n'est pas soumis à déclaration préalable au titre de la loi sur l'eau. Il consiste en :

### 1) La gestion des embâcles

En règle générale, il faut enlever les embâcles qui :

- **obstruent** totalement le lit du cours d'eau et forment des barrages,
- **ralentissent** le courant et favorisent l'envasement sur un linéaire important,
- peuvent avoir **des conséquences sur les ouvrages** (ponts, chaussées de moulins...),
- **provoquent d'importantes érosions**, créant un danger pour les biens ou les personnes.



### 2) La gestion des débris et atterrissements

En cas de bouchon ponctuel :

- l'extraction de sédiments meubles (vase, terre, argiles, limons) dépassant le niveau de l'eau est autorisé,
- l'étalement ou le grattage de matériaux « nobles » (sables, graviers, galets) au-dessus du niveau de l'eau est autorisé.

### 3) L'élagage ou le recépage de la végétation des rives

L'entretien de la ripisylve (végétation des berges) consiste en :

- l'élagage et le débroussaillage sélectif des arbres et arbustes pour prévenir la formation d'embâcles et apporter de la lumière au cours d'eau,
- l'abattage sélectif (pas de coupes à blanc) de sujets posant des problèmes (sujets vieillissants, morts, pouvant constituer une entrave à l'écoulement, espèces non adaptées),
- le recépage, qui consiste à couper l'arbre près de terre afin de rajeunir la ripisylve.

Le dessouchage et l'intervention d'engins dans le lit du cours d'eau sont interdits sans déclaration préalable au titre de la loi sur l'eau auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne (DDT 87).

### Pour plus d'informations :

PETR du Pays Monts et Barrages en charge de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : 05.55.69.57.60 ou [riveresmb@gmail.com](mailto:riveresmb@gmail.com)

DDT 87 en charge du Service de Police de l'Eau: 05.19.03.21.00 ou [ddt@haute-vienne.gouv.fr](mailto:ddt@haute-vienne.gouv.fr)

## Élagage : entretenir la végétation pour le bien-être et la sécurité de tous

Tout propriétaire est tenu d'élaguer ou tailler toutes les végétations qui empiètent sur la propriété de son voisin, ou sur le domaine public.

Une attention particulière est demandée, notamment aux arbres touchant les lignes téléphoniques et électriques, ainsi que ceux qui débordent sur le domaine routier et menacent de tomber sur la voie de circulation.

Le maire peut prévoir d'imposer aux propriétaires, riverains des voies relevant de sa compétence, de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber ou mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.



Les haies – quant à elles - doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure de voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire, qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

**Philippe Rebeyrat**

TRAITEUR  
CHARCUTIER - BOUCHER

Tél. 05 55 56 28 01  
[philippe.rebeyrat@gmail.com](mailto:philippe.rebeyrat@gmail.com)

18, rue de la Révolution  
87400 ST LÉONARD DE NOBLAT

An advertisement for a upholstery service. The background features a repeating pattern of tropical leaves. Overlaid on the image are several items used in upholstery: a large wooden mallet, a roll of tan fabric, a pair of orange-handled scissors, a small bottle of adhesive, and a wooden chisel. The text in the advertisement reads:

O'Bonheur de nos assises

Tapisserie d'ameublement

Relooking chaises - Fauteuils

Sandrine Bourmaud

18, La Texonnière - 87400 Saint-Martin-Terressus

Portable : 07.88.15.73.17 - Siret : 95114697600018

**Un voyage très fleuri**

**L**e 8 juin dans le cadre du fleurissement, la municipalité a organisé un voyage. Après un tour au marché de Sarlat et un bon repas, les voyageurs miauletous ont visité les Jardins d'Eyrignac. Au retour, un moment convivial clôturait cette belle journée. La municipalité a pris en charge le transport et la visite.

**J**acky Vergne était l'instigateur de cette journée. En plus de sa participation aux différentes réunions municipales et aux travaux qui en découlaient, il s'occupait du concours du fleurissement, y mettait une attention particulière à prévoir une journée avec les plaisirs de la découverte conjugués au plaisir d'être ensemble ! Cette année par exemple, alors qu'il était malade, il avait organisé cette sortie permettant la visite de Sarlat et de son cadre patrimonial bâti avec évidemment un "bon petit repas" le midi, pris en charge par les participants.

**Palmarès du concours communal des maisons fleuries**

**La remise des prix a eu lieu le 4 octobre. 19 jardiniers chevronnés ont concouru :**

**Catégorie Maison avec Jardin visible de la rue :**

- 1er prix Isabelle Demars

**Catégorie Décor Floral installé sur la voie publique :**

- 1er prix Georges Poincignon

**Catégorie Balcon et/ou Terrasse :**

- 1er prix Sylvie Court

**Catégorie Fenêtre et/ou Mur :**

- 1er prix Michel Vannier

**Catégorie Hôtel Restaurant Café Commerce :**

- 1er prix Esprit Sophie

**Catégorie Parcs Fleuris**

- 1ers prix Simone Plancha et Corine Chenel

**Catégorie Jardin Potager :**

- 1er prix Michel Vannier

**Catégorie Coins et Jardins secrets :**

- 1ers prix ex aequo : Françoise Bigas et Marie-Noelle Vaintan

**Catégorie Jardins d'enfants**

- 1ers prix ex aequo Mathieu Demars et Mélanie Demars



**La municipalité remercie vivement tous les participants qui contribuent à embellir notre ville.**

**ÉLUE RÉFÉRENTE : MAISONS FLEURIES**



Monique Blondel-Breuil,  
adjointe au Maire



**INVESTISSEZ  
POUR L'AVENIR  
ET FAITES DES  
ÉCONOMIES  
AVEC VOTRE  
ARTISAN LOCAL**

**Devenez  
producteur  
d'électricité**



*Au service de votre habitat*



RENAULT



**LOCATION  
DE VEHICULES  
SANS CHAUFFEUR  
Utilitaires  
et Particuliers**



**VENTES  
VEHICULES NEUFS  
et OCCASIONS**  
**REPARATIONS**  
MECANIQUE  
CARROSSERIE  
PEINTURE  
PARE-BRISE  
**TOUTES MARQUES**

10, avenue Jean Moulin - 87400 Saint-Léonard de Noblat - Tél : 05 55 56 17 17 - Mail : [garagedenoblat@wanadoo.fr](mailto:garagedenoblat@wanadoo.fr) - [www.garagedenoblat.fr](http://www.garagedenoblat.fr)

# RÉGIE MUNICIPALE ÉLECTRIQUE

## LES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ DE LA RÉGIE MUNICIPALE ÉLECTRIQUE



- En numéraire jusqu'à 300€ chez les buralistes (exemple : Le Marigny / Le Miaulétou).
- Par virement bancaire depuis votre banque au bénéfice du compte du SGC de Saint Léonard de Noblat.
- Par chèque ou par TIP à envoyer au centre d'encaissements des finances publiques avec le talon dans l'enveloppe jointe à la facture.
- Par internet sur le site PAYFIP soit par carte bancaire (TIPI) soit par prélèvement sur votre compte bancaire.
- Par prélèvement automatique sur votre compte bancaire (le 20 du mois suivant la facture). Il vous appartient de souscrire un contrat de prélèvement auprès de la RME.
- Par prélèvement mensuel : Payez chaque mois, par prélèvement automatique, la même somme calculée à partir de vos factures de l'année précédente. La régularisation sera effectuée automatiquement en fin d'année. Il vous faut signer un contrat de mensualisation avec la RME impérativement avant le 31 décembre 2024 pour bénéficier de ce moyen de paiement en 2025.

*NB : Les contrats signés après le 31/12/24 ne seront effectifs qu'à compter de janvier 2026.*

N'hésitez pas à contacter la RME, soit en vous déplaçant à nos bureaux, soit en téléphonant afin de choisir le moyen de paiement le mieux adapté à votre situation.

### COMPTEUR LINKY : CONSULTATION DES CONSOMMATIONS

Au 1er septembre 2024, 1600 compteurs LINKY sont installés sur le périmètre de la RME.

Les clients équipés du Linky ont la possibilité, comme tous les autres abonnés de la commune, de consulter leur consommation à tout moment soit sur leur smartphone, tablette ou ordinateur.

Afin d'optimiser ses interventions, la Régie a commencé à installer les décorations de Noël mi-octobre.



Pont Saint Martial

L'équipe de la régie vous accueille chemin du Panaud du **lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h**.  
Nous sommes joignables au 05.55.56.00.19 ou par mail : [regie-facturation@ville-saint-leonard.fr](mailto:regie-facturation@ville-saint-leonard.fr)

### ÉLUE RÉFRENTE : RÉGIE MUNICIPALE ÉLECTRIQUE



Bernadette Lacouture,  
Présidente de la Régie  
Municipale Électrique

### CENTRE DE SECOURS : FIN DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT

Le Centre de Secours de Saint-Léonard-de-Noblat a réalisé, en 2023 plus de 700 interventions. Le centre compte **49 pompiers volontaires et une trentaine de jeunes sapeurs-pompiers** et intervient sur 16 communes (Saint-Léonard de Noblat, Aureil, Bujaleuf, Champnétery, Le Chatenet en Dognon, Cheissoux, Eybouleuf, Eyjeaux, La Geneytouse, Moissannes, Royères, Sauviat sur Vige, Saint Denis des Murs, Saint-Martin-Terressus, Saint-Paul, Saint-Priest-Taurion).

Le chantier, d'un montant total de 940 000 euros, a été financé par le Département, par l'État, par le SDIS 87 et par les communes desservies par les services des pompiers de Saint-Léonard-de-Noblat. Les travaux étaient **nécessaires au bon fonctionnement de la caserne et répondent**, notamment, aux besoins **d'avoir un équipement qui respecte les obligations réglementaires et la mixité.**

L'agrandissement, d'une surface de 400m<sup>2</sup> sur deux niveaux, a permis d'augmenter la taille des vestiaires,

dont celui du personnel féminin. De fait, les jeunes sapeurs-pompiers profiteront des espaces libérés dans les anciens locaux.

De nouveaux bureaux ont également été aménagés pour plus de fonctionnalité, de même que le poste radio avec vue sur le parking (ce qui permet de voir les entrées et sorties de véhicules).

À l'étage de l'agrandissement, des chambres pour les astreintes, des espaces de réunion et de convivialité sont agencés pour améliorer le confort des sapeurs-pompiers volontaires.

Les espaces extérieurs ont également fait l'objet d'extension : le parking a été agrandi et les zones de circulation ont été réhabilitées.

Les travaux ont été livrés en septembre 2024. Ils seront officiellement inaugurés le samedi 9 novembre en matinée.



octobre 2023



décembre 2023



juillet 2024



juillet 2024

**Le saviez-vous ?** Raymond et Gisèle GOLL ont légué à la commune une somme de près de 1 050 000 €. Les élus ont décidé d'affecter cette somme à des projets structurants. La répartition est la suivante :

- 300 000 € lors de la reconstruction de l'hôpital (voirie et renforcement des réseaux),
- 300 000 € pour la reconstruction de la caserne de gendarmerie,
- 50 000 € pour la réalisation du parc multisports,
- 200 000 € pour la rénovation de l'école Gay-Lussac,
- 100 000 € pour les travaux sur la Collégiale,
- 100 000 € pour l'agrandissement du centre de secours.

Merci à ces généreux donateurs !

**Venez visiter votre Centre de Secours le Samedi 9 novembre**  
**La caserne sera ouverte au public de 14h à 18h.**

## **PORTE OUVERTES**



**Venez découvrir le bâtiment, le matériel, les véhicules et rencontrer des sapeurs pompiers volontaires pour échanger avec eux !**

**DEVENEZ SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

**POURQUOI PAS VOUS ?**



### **6 RAISONS DE DEVENIR VOLONTAIRE :**

- Servir une structure reconnue et appréciée
- Participer à des activités valorisantes
- Apprendre à sauver et à lutter contre les sinistres
- Disposer d'une expérience enrichissante
- Bénéficier d'une juste indemnisation
- Profiter du milieu associatif sapeurs-pompiers

**VENEZ NOUS RENCONTRER LE DIMANCHE MATIN AU CENTRE DE SECOURS**



cis.st-leonard@sdis87.fr

Avenue de Clermont,  
87400 Saint-Léonard de Noblat



## TRAVAUX

### Îlot rue Victor Hugo

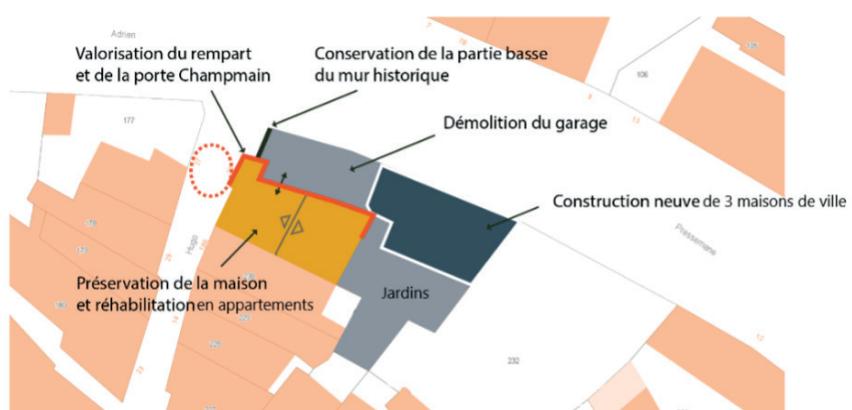
La (trop !) longue procédure administrative et les nombreuses démarches touchent, nous l'espérons, à leurs fins, la commune devrait enfin pouvoir acquérir l'ensemble de l'immeuble, la portion du rempart ainsi que l'ancien garage pour une somme de 15 000 €. Le conseil municipal réuni en séance a délibéré à l'unanimité le 3 octobre dernier.

L'ingénierie de la SELI (Société d'économie du Limousin), spécialiste en rénovation urbaine a été mobilisée. Le projet consiste en la rénovation et mise en évidence du rempart, le renforcement structurel (clos couvert) de l'immeuble d'habitation,



la dépolution de l'ancien garage (hydrocarbures) et sa déconstruction (désamiantage). Une reconstruction (petit immeuble ou petites maisons de ville) est ensuite envisagée.

Un dossier de demande de subvention (plus de 700 k€) a été déposé auprès de l'ANAH (Agence nationale de l'Amélioration de l'Habitat), cette demande sera étudiée en commission nationale le 19 novembre prochain. La ville de Saint-Léonard de Noblat est la 1ère commune de Haute-Vienne à solliciter ce type de fonds... alors que des immeubles sont en péril dans beaucoup d'autres communes ! Cela prouve la qualité des équipes administratives et techniques de notre belle cité !



### Création d'une voie entre la rue Léon Jouhaux et l'avenue Raymond Poulidor

Afin de diminuer le trafic routier sur la rue Léon Jouhaux à proximité des écoles et par conséquent sur la rue de Beaufort, cette nouvelle voie en sens unique permettra de retourner directement sur l'avenue Raymond Poulidor.

Cet aménagement permettra de réaliser aussi quelques places de stationnement à proximité du collège. Les travaux vont débuter prochainement par la déconstruction des cabanes de jardin, les travaux de voirie suivront.



## Travaux d'enrubannage

**A**u début de l'année 2024, notre commune a accueilli une innovation majeure en faveur de la décarbonation des chantiers initiée par GRDF et DYKA France.

En effet, le 30 janvier dernier a marqué la finalisation du chantier pilote mis en œuvre sur un maillage de 8,4 km entre St-Léonard de Noblat et Limoges pour un projet biométhane à Moissannes, par l'entreprise SOBECA du groupe FIRALP en présence des acteurs locaux de GRDF Sud-Ouest.

Ce chantier mettant en œuvre les deux premiers tourets de polyéthylène gaz préenrubannés en usine marque une nouvelle réussite collective dont le produit affine ses spécifications et tend à devenir un standard.

Véritable preuve d'un engagement environnemental, cette innovation accompagne aujourd'hui le verdissement du gaz en permettant aux chantiers de devenir plus "verts" également. Une décarbonation possible grâce à la réutilisation des terres excavées que permet l'enrubannage.

Pour rappel, l'enrubannage de tuyaux consiste à protéger les réseaux en les recouvrant d'une gaine géotextile afin de les rendre prêts à être enterrés directement dans le sol, sans apport de sable dans la tranchée. Un fil traceur est intégré à cette gaine afin de la géolocaliser et d'accroître la sécurité du réseau.

En résumé, cette technique plus écologique permet : moins de matériaux transportés, moins de temps de pose, moins de gênes pour les riverains, moins de risques, et surtout, moins de CO<sub>2</sub> émis !



## INFORM@TIC' SERVICES

*Solutions informatiques particuliers & professionnels*

*Jean-François DUMAS*

**06 18 52 10 86**

*contact@informaticservices87.fr*

**3, rue Gay-Lussac 87400 St-Léonard de Noblat / 05 55 04 04 89**

ÉLU RÉFÉRENT : SERVICES TECHNIQUES



Alain Pérabout,  
adjoint au Maire

### Démolition du bâtiment V120

**A**fin de procéder à la requalification urbaine des bâtiments de l'ancien hôpital René Barrière, la commune a pu faire l'acquisition de l'ensemble des bâtiments laissés vacants pour un montant de 1000 € (cf. Les infos de Léo – n°47 – juin 2022)

**L**e V120 construit dans les années 1970 a été déconstruit, après plusieurs semaines de désamiantage débuté fin août 2023, la démolition a pu commencer au mois d'octobre 2023 pour se terminer



dans l'hiver.

**C**e choix de démolition a été privilégié pour différentes raisons. D'abord, une réhabilitation aurait été possible mais très coûteuse car d'une part, cet ouvrage contenait beaucoup d'amiante, et d'autre part il était tellement lourd qu'il avait écrasé une partie des réseaux qui le desservait (assainissement notamment). En outre, son aspect considéré par beaucoup comme peu



esthétique amputait le caractère patrimonial de la ville.

**L**a démolition a offert une nouvelle perspective de cette partie de la ville, les enjeux urbains y sont forts. La ville a donc mobilisé une ingénierie conséquente : architectes, urbanistes, paysagistes, cabinets techniques afin d'être accompagnée dans la requalification urbaine de cet îlot d'une surface de 5 hectares.



**L**a communauté de communes de Noblat en lien avec la ville de Saint-Léonard de Noblat porte un projet important de maison pluridisciplinaire de santé. Après différents temps d'échanges, le choix a été fait de réhabiliter les immeubles existants (plutôt que de reconstruire). Ainsi des études sont engagées pour que le bâtiment « l'automne » soit rénové pour accueillir la future maison de santé tandis que le bâtiment Daniel-Lamazière hébergera des services médico-sociaux qui seront renforcés : antenne de jour du CH Esquirol, SESSAD géré par l'ALEFPA, le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)... L'espace public extérieur (« le jardin du foyer rural » qui existait et une autre partie qui a été libérée suite à la déconstruction du V120) sera réaménagé afin de proposer des espaces de stationnement mais aussi un parc public trouvant son sens si on le prépare à des usages définis : attente, promenade, découverte, jeux, animations spécifiques et ponctuelles.



«L'automne», ce bâtiment après rénovation devrait accueillir la future maison pluridisciplinaire de santé.

**B**on à savoir : Les professionnels de santé comme les élus mettent tout en œuvre pour renforcer les services de soin sur le territoire.

**S**ous la houlette du Maire, Alain DARBON suivi par son conseil municipal, la commune a acheté à l'État la centrale hydro-électrique de Beaufort en 2019 pour 60 000€. Le retour sur investissement a été effectué en moins d'un an puisque par exemple en 2023, la ville a vendu pour 73 920€ d'énergie électrique produite par cet équipement (supérieur au montant d'achat). En général, les centrales de ce type sont vendues environ 10 fois le prix du montant annuel de la production, les discussions liées à l'acquisition furent âpres mais constructives !

Cet ouvrage pourrait produire davantage d'énergie électrique, ainsi différents travaux permettraient de presque doubler la production annuelle de 700 MW.h à 1300 MW.h (Méga Watt-heure). Les sujets de continuité écologique et d'augmentation de la production ont demandé des études longues prenant aussi en compte la présence de loutres et de moules d'eau douce sur le site. Depuis le début d'été 2024, la ville possède les autorisations administratives pour engager les travaux. Le projet comprend deux volets : électromécanique et génie civil. Ainsi une partie des machines (turbines/ alternateurs) anciennes et usées, qui ont de ce fait un faible rendement, sera renouvelée. Le dégrilleur sera

également mis aux normes actuelles. Côté génie civil, les passes à poissons seront refaites en rive gauche afin de permettre la montaison et la dévalaison de la faune piscicole. Une passe à canoës sera réalisée afin de garantir la sécurité des usagers. Les multiples petites brèches et fissures (canal d'améné et canal de fuite) seront colmatées.

L'objectif est dans un premier temps d'accroître la production électrique de l'usine ce qui augmentera les recettes financières de la ville. Dans un deuxième temps, d'ici quelques années si possible, il s'agit de tendre vers de l'autoconsommation multisite (autorisée récemment par la loi) afin d'alimenter directement les bâtiments municipaux (ce qui permettra à la ville d'être indépendante des fluctuations des prix de l'énergie et donc d'avoir la maîtrise de ses coûts !).



### Une nouvelle épaveuse

Dans le cadre du renouvellement de son parc de matériel, la commune de Saint-Leonard a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur épaveuse.



L'avenue de Drusenheim et les rues adjacentes nécessitent une rénovation totale. Mais avant la réfection de ce quartier, il était nécessaire de refaire la partie aval du réseau d'assainissement (de la rue de Beaufort, à travers Le Ganet, Puy Rocher et jusqu'au lotissement de Maleplane). Les chantiers d'un montant HT de 470 000 € se sont déroulés fin 2023 - début 2024.

La suite des travaux va consister en la réhabilitation du quartier de Drusenheim qui imposera des travaux importants : enfouissement des réseaux secs aériens, reprise des réseaux souterrains d'eau potable (environ 300 000€ HT), d'eau pluviale et d'assainissement collectif (environ 950 000€ HT) puis la réfection des voiries et trottoirs (environ 1 500 000€ HT). Ce chantier de réhabilitation permettra aussi de revégétaliser des espaces

sur ces lieux qui ont été complètement bitumés. Cela permettra ainsi de désartificialiser une partie des sols pour permettre la pénétration d'une partie des eaux pluviales, de renaturer



certains endroits pour lutter contre les îlots de chaleur en plein été notamment, aussi d'embellir les espaces. Les demandes de financement ont été déposées auprès des différents financeurs : état, conseil départemental de la Haute-Vienne et agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette deuxième tranche de travaux débutera en 2025. Il faudra de la patience aux riverains car les travaux vont s'étaler sur 2 ans (2025 et 2026).

### Lotissement de Boussac

Notre commune a besoin d'accueillir de nouveaux habitants, le maintien de ses services tant publics que privés en dépend.

La ville soutenue par l'ensemble des partenaires : état, région, département, communauté de communes de Noblat porte de fortes politiques publiques en matière d'habitat... rénover plutôt que de construire. Néanmoins de nouvelles constructions sont nécessaires. La commune porte donc un projet de lotissement sur Boussac. Profitant du fait d'être propriétaire (l'acquisition de terrains par la collectivité n'est pas simple – cf. p58), le conseil municipal avait classé, à l'unanimité des votes exprimés lors de la révision générale du PLU validée en septembre 2021, ces parcelles constructibles. La ville profitera aussi des travaux importants de rénovation qui doivent être faits sur l'avenue de Drusenheim pour desservir le lieu par les réseaux nécessaires tout en minimisant les coûts.

Situé à proximité des établissements scolaires, des équi-

pements sportifs, situé non loin des commerces par des voies douces et sécurisées (cheminement piétonnier notamment), le projet consiste en l'aménagement de 18 lots allant de 250 à 800 m<sup>2</sup> qui permettront d'accueillir par exemple des familles avec enfants ou des personnes retraitées désirant venir s'installer proche des services dans une ville agréable à vivre.

Le projet permettra de conserver quelques arbres remarquables autour desquels seront maintenus des espaces verts, des allées destinées à la promenade seront réalisées aussi...

Un lotissement qui permettra de contribuer au dynamisme et à l'attractivité de notre belle cité en conjuguant aussi la nécessité de maintenir la nature en ville, un nouveau quartier qui permettra d'accueillir de nouveaux habitants dans un cadre paisible, harmonieux et non loin des services.

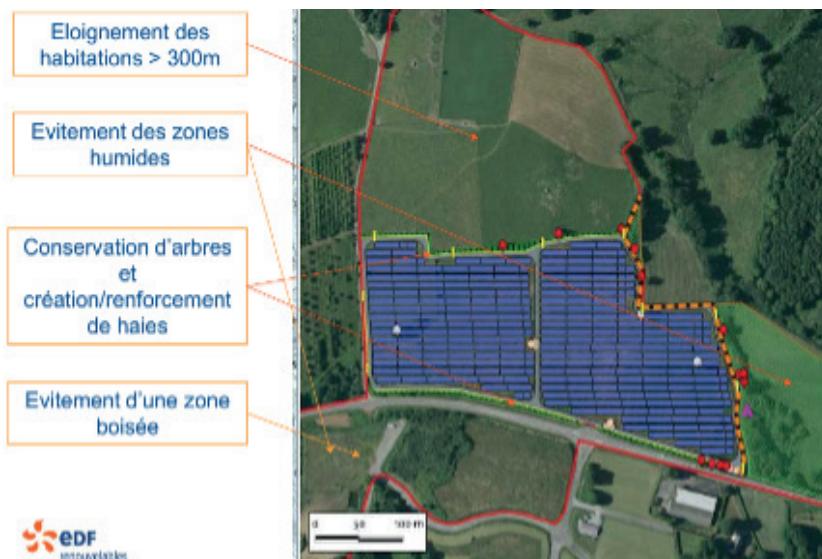
Les travaux commenceront dans quelques semaines, les lots devraient pouvoir être mis en vente au cours de l'année 2025.



## Zone du Theil - Parc photovoltaïque

Présenté dans le bulletin N°45 de mai 2021, rappelons que le site d'implantation appartient pour une grande partie à la communauté de communes de Noblat. Sur une surface de 7 ha, ce parc permettra de produire de l'énergie électrique renouvelable pour environ 2000 foyers.

Ce projet a franchi l'ensemble des étapes administratives : enquête publique, dépôt du PC en décembre 2020, autorisation préfectorale en juin 2022, passage en Commission de Régulation de l'Energie CRE en décembre 2022, signature des baux emphytéotiques



devant notaire... ENEDIS, le gestionnaire du réseau de distribution ayant fait les travaux de renforcement nécessaires en début d'été 2024 pour que l'énergie électrique produite puisse être injectée, les travaux vont enfin débuter.

La mise en service devrait avoir lieu en septembre 2025, l'entretien du parc sera fait par éco-pâturage.



## Ralentisseurs



Les ralentisseurs vieillissants, dont la conformité était mise en cause, ont été refaits et remplacés par des plateaux. Afin d'améliorer la sécurité, des travaux de marquage au sol et d'aménagement ont été effectués en entrée de ville avenue de Limoges. D'autres sont attendus notamment sur la rue de Beaufort afin de réduire la vitesse notamment à proximité des écoles et de gérer le stationnement.

**S**i on peut comprendre parfois l'exaspération des automobilistes face aux nombreux ralentisseurs qui ont été réalisés partout en France ces dernières années, il est rappelé qu'ils sont installés pour préserver notamment la sécurité des piétons.

**L**e meilleur moyen d'éviter ce déploiement et les coûts qui en découlent est que chaque usager (automobiliste, piéton, cycliste, ...) respecte les règles de sécurité : vitesse, traversée des piétons sur les « clous », respect des priorités, ... Un bien vivre ensemble qui de surcroit éviterait des dépenses !

## TRAVAUX

### Salle des fêtes Denis Dussoubs

La rénovation de la salle des fêtes – espace Denis Dussoubs a été réalisée au cours de l'hiver 2023 et 2024. Les travaux menés par les services de la ville ont consisté à :

- La mise en place d'une nouvelle centrale de traitement d'air permettant la ventilation et préchauffage.
- Le remplacement des émetteurs de chauffage
- La réfection électrique
- Le remplacement des luminaires et lumières de projection
- L'isolation et faux plafond

La réfection des menuiseries et la mise en peinture ont été confiées aux entreprises locales Combeau et Métégnier.

Merci aux équipes municipales et aux artisans locaux pour la qualité du travail effectué.



### Travaux de voirie

Chaque année, la commune investit dans l'entretien de sa voirie.

Par exemple, la rue du vieux pont a été refaite (voirie et caniveaux), la voie desservant le « nouveau cimetière » également.

> Exemple de la rue du vieux pont

### Autour des écoles

Le réaménagement des espaces situés le long de la voie de liaison entre l'Ecole Gay Lussac et le groupe scolaire Pressemane a été effectué en début d'année 2024.

Des plantations d'arbres fruitiers et la pose de clôture en bois ont permis de redéfinir l'espace public et mettre en valeur et en accès libre un îlot de verdure au sein de la cité. Plutôt que des haies de tuyas (espèce exogène) fermant le paysage, le choix a été porté autour de clôtures en châtaigner délimitant les espaces mais ouvrant le champ de vision.





## La renaissance du Grand Saint Léonard

Certains considèrent que la ville ou la communauté de communes auraient dû acheter ce bâtiment, ce scénario a évidemment été envisagé mais cette hypothèse a été écartée face à l'étendue et les coûts respectifs des chantiers et rénovations auxquelles les deux collectivités locales devront faire face à l'avenir (par exemple : Maison de santé pluridisciplinaire, rénovation et réhabilitation des anciens bâtiments de l'hôpital, rénovation des écoles Georges Sand et Pressemagne, Collégiale, ancienne mairie, toiture de la halle des sports, entretien des voiries et des trottoirs ... sans parler de la mise en conformité réglementaire de l'espace Denis Dussoubs et du cinéma Rex, etc...)

Néanmoins la reprise de cet édifice, figure de proue de l'entrée nord de la ville était primordiale. Ainsi les élus et agents ont accompagné plusieurs porteurs de projets, aucune tentative de re-

prise n'avait abouti jusque-là.

Nous nous réjouissons donc de la reprise de cet immeuble emblématique par un acteur privé. Ce bâtiment en partie vacant (une fraction avait été reprise et transformée en logements) depuis la fermeture de l'hôtel restaurant ne pouvait pas retrouver sa destination initiale. La réhabilitation permettra de réaliser cinq logements aux étages et de palier ainsi à un manque de biens de qualité en location.

Concernant le rez-de-chaussée du bâtiment d'une surface d'environ 150 m<sup>2</sup>, la commune le louera pour y développer différentes animations et opérations en lien avec la politique d'attractivité telles : vitrines et ateliers

des métiers d'arts (valorisation du label « Ville et métiers d'art »), Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (Pays d'Art et d'Histoire), expositions, ...



*Grâce à la réouverture des portes, la façade retrouvera son harmonie*

## La mairie peut-elle empêcher un projet ? Questions-réponses

*Le projet de construction d'un nouvel ALDI a parfois été décrié, il a en tout cas suscité beaucoup de questions. Certaines personnes considèrent que la commune aurait dû bloquer le projet par différents moyens : acquisition du terrain ou refus du permis de construire, par exemple.*

### > La commune aurait-elle dû acheter le terrain ?

La commune a débuté une révision générale de son PLU dans la mandature précédente (c'est un travail de plusieurs années), le document a été présenté et approuvé à l'unanimité des votes exprimés (une seule abstention) en septembre 2021. Cette parcelle avait été classée car elle devait accueillir un projet privé important (construction d'une clinique vétérinaire). Des réunions de travail avaient eu lieu entre les porteurs du projet et le propriétaire du terrain. Un début d'accord avait été trouvé... Mais la transaction immobilière n'a pas abouti et la société ALDI a fait l'acquisition du terrain.

Il était impossible que la commune achète. Lorsqu'elle effectue des transactions (vente ou acquisition) foncières ou immobilières, la ville est encadrée d'une part par la préfecture (le service du contrôle de légalité) qui vérifie que les actes administratifs sont légaux et respectent l'ensemble des lois et procédures, d'autre part par les finances publiques (France Domaine) qui veille à ce que le bien ait été acheté ou vendu au « juste prix », c'est-à-dire à la valeur vénale estimée. Face au montant du prix proposé par la société ALDI (plus de 400 k€ pour 5 000 m<sup>2</sup> environ, soit entre 5 et 10 fois le prix du marché à Saint-Léonard de Noblat), un achat (=préemption) de la commune aurait été totalement illégal ! Par comparaison, les 5 ha (50 000 m<sup>2</sup>) nécessaires à la construction de l'hôpital avaient été achetés environ 100 k€.

### > La commune aurait-elle dû préempter le terrain ?

Dans certaines zones, lorsqu'une vente entre privés est en cours de réalisation, la commune peut faire valoir son droit de préemption, c'est-à-dire bloquer la vente et acheter à la place du privé. Lors de la vente, elle est interrogée par le notaire par une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) mais dans ce cas la commune doit

acheter au prix proposé. Face au montant, la commune n'aurait pas pu acheter légalement (trop cher par rapport au prix local du marché).

En outre, une préemption ou expropriation ne peut pas se faire sans projet porté par la collectivité, la commune ne peut pas faire une préemption simplement pour bloquer un projet, elle doit motiver son intérêt à agir (= intérêt public !).

### > La commune aurait-elle dû refuser le permis de construire (PC) ?

Là encore, il y a des règles. Le dépôt du PC était conforme à l'ensemble des procédures, il respectait le code de l'urbanisme et les règles en vigueur de notre PLU. Les prescriptions imposées par l'UDAP (Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) ont toutes été respectées.

En cas de refus du PC par la commune (= le maire), le pétitionnaire aurait attaqué la décision municipale au tribunal administratif, avec la certitude de voir le PC accordé, de plus en demandant des dommages et intérêts à la commune.

### > En conclusion ...

Comme dans beaucoup de domaine, le maire et le conseil municipal ne font pas ce qu'ils veulent. L'urbanisme et le droit des sols sont très encadrés dans le formalisme des procédures d'une part, et d'autre part dans les lois et règlements (code de l'urbanisme, loi ALUR, SRADDET, SCOT, ...). L'écriture d'un PLU nécessite plusieurs années et de nombreuses concertations avec les personnes publiques associées (Direction Départementale des territoires – DDT, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement - DREAL, chambre d'agriculture, chambre d'industrie, Conseil départemental ...) et également des consultations du grand public (réunions et enquêtes). Le temps où il suffisait de « taper sur l'épaule du Maire » pour avoir son permis de construire est révolu !

# AIDE À L'HABITAT

Saint-Léonard de Noblat

Propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs.

## Vous avez un projet ?

Rénovation énergétique

Adaptation (Maintien à domicile, autonomie)

Réhabilitation

Réfection façades (Centre Bourg)



## Venez nous rencontrer !



Conseils, orientation, assistance administrative ou aides financières.

Pour tous renseignements **contactez-nous:**

Service urbanisme ville de Saint-Léonard de Noblat

**05.55.56.00.13**

[urbanisme@ville-saint-leonard.fr](mailto:urbanisme@ville-saint-leonard.fr)



# VOS DÉMARCHES POUR VOS TRAVAUX

**DP = Déclaration Préalable**  
**PC = Permis de Construire**

A titre indicatif, ce document couvre les cas généraux mais pas les exceptions  
 NOTE : Dans les communes en périmètre protégé, (Architecte des Bâtiments de France) certains travaux dispensés sont soumis à DP

**TOIT**

**Changement de l'aspect de la toiture : DP**  
**Création de combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation**  
 < 5m<sup>2</sup> : **aucune formalité \*** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
 < 20m<sup>2</sup> : **DP**

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED**

Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface :  
**aucune formalité \***  
 Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou <5m<sup>2</sup> :  
**aucune formalité\***  
 Surélevée et/ou avec fondations profondes <20m<sup>2</sup> : **DP**  
 Surélevée et/ou avec fondations profondes >20m<sup>2</sup> : **PC**

**PANNEAUX SOLAIRES,  
VELUX, RAVALEMENT FAÇADE,  
CRÉATION FENÊTRES ET  
CHANGEMENT VOLETS DP****ABRIS JARDIN**

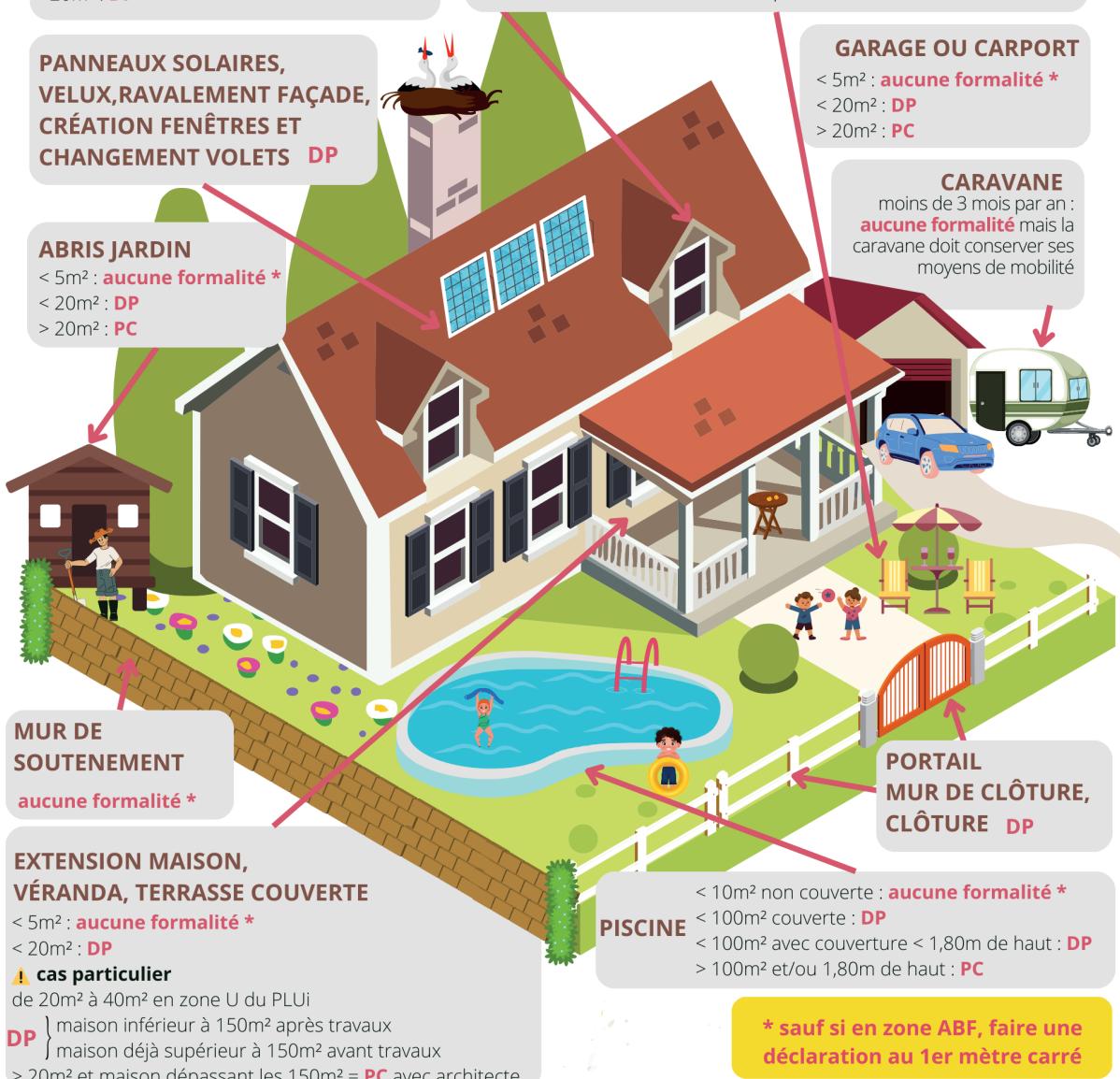
< 5m<sup>2</sup> : **aucune formalité \***  
 < 20m<sup>2</sup> : **DP**  
 > 20m<sup>2</sup> : **PC**

**GARAGE OU CARPORT**

< 5m<sup>2</sup> : **aucune formalité \***  
 < 20m<sup>2</sup> : **DP**  
 > 20m<sup>2</sup> : **PC**

**CARAVANE**

moins de 3 mois par an :  
**aucune formalité** mais la caravane doit conserver ses moyens de mobilité



\* sauf si en zone ABF, faire une déclaration au 1er mètre carré

© Source : Communauté de commune de la Vallée du Doller et du Soultzbach

ÉLU RÉFÉRENT : URBANISME



Alain Pérbout,  
adjoint au Maire

## J'ai des projets de travaux chez moi, Quelles sont les formalités à effectuer ?

**S**auf exceptions, **tous travaux de construction, agrandissement, modification de façade et de toiture, création ou modification de clôtures** sont soumis à autorisation d'urbanisme.

Cela concerne par exemple la construction d'abris, de pergolas, la modification de fenêtres, d'une souche de cheminée ou encore l'installation d'un portail ou de panneaux photovoltaïques. Selon la nature et la localisation des travaux envisagés, ils nécessiteront souvent le dépôt soit d'une **déclaration préalable de travaux**, soit d'un **permis de construire**.

Cette formalité permet à la commune et, le cas échéant, aux services extérieurs qu'elle doit consulter (comme l'Architecte des Bâtiments de France par exemple), de déterminer si le projet est conforme aux règles d'urbanisme en vigueur sur le secteur.

**Attention, l'accord de l'administration doit donc impérativement être obtenu avant la réalisation des travaux.**

Pour rappel, l'exécution de travaux sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constitue une infraction au code de l'urbanisme et peut faire l'objet de sanctions.

### *Alors... permis de construire, déclaration préalable ?*

Le schéma ci-contre rappelle, selon les travaux projetés, les principales règles à suivre en matière de procédures. Néanmoins, avant tout chantier, n'hésitez pas à prendre contact avec le service urbanisme de la commune pour connaître les formalités, mais aussi les règlements qui s'appliquent sur votre secteur ! Un dossier bien préparé, c'est souvent plus de sérénité, et finalement du temps gagné !



#### Service urbanisme

05 55 56 92 08  
urbanisme@ville-saint-leonard.fr

#### Horaires

Du lundi au vendredi  
9h - 12h et 14h - 17h

LE VRAI CONSEIL

pulsat

- ÉLECTROMÉNAGER
- TÉLÉPHONIE
- INFORMATIQUE
- ÉLECTRICITÉ
- TÉLÉVISION - ANTENNES



POUR LA 6ÈME ANNÉE  
**PULSAT LAURÉAT DES  
ENSEIGNES DE PROXIMITÉ**  
POUR LA QUALITÉ DE SERVICE EN ÉLECTROMÉNAGER & MULTIMÉDIA !

2, place Noblat - 87400 St-Léonard de Noblat  
05 55 56 22 08 - [www.pulsat.fr](http://www.pulsat.fr) -   
saintetiennelemenager@gmail.com

## Année scolaire 2024-2025

Le 2 septembre 2024, ce sont 317 élèves qui ont rejoint les trois écoles de la commune :

- Ecole maternelle George Sand : 99 élèves
- Ecole élémentaire Adrien Pressemene (CP et CE1) : 76 élèves
- Ecole élémentaire Joseph Louis Gay Lussac (CE2, CM1, CM2 et ULIS) : 142 élèves

Il y a six enseignants en maternelle dont une directrice, onze enseignants à l'élémentaire dont une directrice (cinq sur le site de Pressemene et six sur le site de Gay-Lussac). A la maternelle, cinq ATSEM (4,5 ETP) secondent les enseignants et accompagnent les enfants dans les apprentissages.

L'équipe d'animation périscolaire est composée de sept agents qui interviennent à l'accueil périscolaire (garderie) matin et soir, sur la pause méridienne, le restaurant scolaire ainsi que sur l'ALSH périscolaire du mercredi matin.



Le matériel pédagogique nécessaire (fournitures et manuels) est entièrement pris en charge par la commune, soit un budget annuel de plus 50000 € . Celle-ci finance également intégralement les transports lors des sorties scolaires à hauteur de 10000 € annuel et accompagne les équipes enseignantes dans les projets scolaires.

### Une nouvelle organisation

Cette rentrée a été marquée par la nouvelle organisation des temps scolaires à huit demi-journées autrement dit en « semaine de 4 jours ». Il n'y a donc plus d'école le mercredi matin. La municipalité a travaillé à une offre d'accueil des enfants, un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) qui nécessitait l'accord de la PMI et de l'Education Nationale. Il devait conjuguer qualité de l'accueil et des activités en maîtrisant le coût résiduel du service pour la commune, mais aussi le prix facturé aux familles.

Ce nouvel ALSH est ouvert tous les mercredis matin de 9h à 12h avec un temps d'accueil entre 7h et 9h. Sa

capacité d'accueil est de 28 enfants de moins de 6 ans et 42 de plus de 6 ans. L'inscription est obligatoire selon les modalités transmises aux familles. Les dossiers d'inscriptions sont toujours disponibles sur le site internet [www.ville-saint-leonard.fr](http://www.ville-saint-leonard.fr) et à l'accueil de la mairie.

L'équipe d'animation périscolaire et les ATSEM, sous la direction de Marie-Charlotte SANTANA ont élaboré le projet pédagogique. Des activités variées et de qualité sont proposées aux enfants qui sont accueillis

Pour toute question ou interrogation sur les services périscolaires Marie-Charlotte SANTANA est à votre écoute au 05.55.56.92.10 et [periscolaire@ville-saint-leonard.fr](mailto:periscolaire@ville-saint-leonard.fr). Elle est votre seule et unique interlocutrice, merci de ne solliciter ni les ATSEM ni les animateurs.

## Restaurant scolaire

270 élèves déjeunent au restaurant scolaire. Ils bénéficient de repas équilibrés, validés par une diététicienne, à base de produits non transformés, frais, bio et locaux (producteurs ou commerçants) quand cela est possible. Le coût réel d'un repas est de 9 €, il est facturé environ 3€ aux familles (voir tableau ci-dessous). La différence est entièrement supportée par la collectivité.

L'équipe du restaurant scolaire est composée de 3 cuisiniers, 1 agent de plonge, 1 responsable de salle aidée par 2 agents du service ménage. Sur le temps du repas les ATSEM et les animateurs sont là pour accompagner les enfants, les aider mais aussi leur faire découvrir des aliments. Les enfants sont invités à goûter les plats mais en aucun cas forcés à manger ou finir leurs assiettes.

Les enfants bénéficiant de PAI (Projet d'Accueil Indivi-

duel) ont un repas tenant compte des prescriptions médicales. Il est important que les familles communiquent les PAI et leur évolution à Marie-Charlotte SANTANA et fournissent toutes les trousse nécessaires à la prise en charge de leur enfant.

Les menus, établis pour quatre semaines, sont consultables tous les lundis sur les réseaux sociaux de la ville, transmis aux familles et affichés aux entrées des écoles. Un audiomètre a été installé au restaurant scolaire afin de mesurer l'ambiance sonore. Ce smiley passe rarement au rouge.



FAMILLES RESIDENTS A SAINT LEONARD DE NOBLAT				
QF	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL SOIR (goûter fourni)	ACCUEIL MATIN + SOIR ACCUEIL LE MERCREDI MATINFORFAIT MENSUEL	FORFAIT MENSUEL
0-400	1,60 €	2,30 €	3,30 €	42,00 €
401-769	1,70 €	2,40 €	3,40 €	43,00 €
770-1200	1,80 €	2,50 €	3,50 €	44,00 €
1201 et +	1,90 €	2,60 €	3,60 €	45,00 €
Tarif social (sur demande des services sociaux)	1,00 €	1,50 €	2,00 €	

FAMILLES RESIDENTS HORS SAINT LEONARD DE NOBLAT				
QF	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL SOIR (goûter fourni)	ACCUEIL MATIN + SOIR ACCUEIL LE MERCREDI MATINFORFAIT MENSUEL	FORFAIT MENSUEL
0-400	2,20 €	2,90 €	4,80 €	64,00 €
401-769	2,30 €	3,00 €	4,90 €	66,00 €
770-1200	2,40 €	3,10 €	5,00 €	68,00 €
1201 et +	2,50 €	3,20 €	5,10 €	70,00 €

RESTAURANT SCOLAIRE	
MATERNELLE	2,85
PIQUE-NIQUE MATERNELLE	2,85
ELEMENTAIRE	3,05
EXTERIEUR COMMUNE	4,05
TARIF SOCIAL (SUR DEMANDE DES SERVICES SOCIAUX)	1
ADULTE	8,5
STAGIAIRE (DELIB 8/4/2015)	4,04
ALSH ENFANT COMMUNE	2,85
ALSH ENFANT HORS COMMUNE	3,05
ALSH ADULTE	8,5
POUR LES FAMILLES RESIDANT LA COMMUNE, A PARTIR DU 3ème ENFANT, TARIF MINORES DE 50%	

**"Notre Ecole Faisons La Ensemble"**

Les deux écoles de Saint-Léonard ont été retenues par l'Education Nationale dans le cadre du programme NEFLE (Notre Ecole Faisont Là Ensemble). Ces projets sont financés par l'Etat et la municipalité.

**Ecole George Sand**

« Ma commune : un patrimoine à découvrir ». Création d'un parcours de découverte de la ville en 10 points dans la ville alliant histoire et exercice physique (cf ci-contre). L'Etat a apporté un financement de 15000 euros. Les élèves se sont inspirés de l'artiste Jean-Joseph Sanfourche, peintre, poète, dessinateur et sculpteur qui a vécu les dernières années de sa vie à Saint-Léonard-de-Noblat. Les élèves ont également étudié la transformation de la matière avec la porcelaine. La céramiste Anne Merlet leur a permis de réaliser 10 productions en porcelaine pour mettre en valeur les monuments de la ville. Les élèves de l'école élémentaire ont rédigé un texte d'information pour chaque étape. Tout au long de l'année, les élèves ont étudié la croissance et les besoins des plantes. La municipalité a mis à disposition des agents des services techniques pour les plantations des végétaux, la réalisation des protections des plaques en porcelaine, la mise en place des bacs pour un montant de 10000 euros. Enfin, devant chaque monument, un défi sportif a été imaginé par les enfants.

**Ecole Pressemagne et Gay Lussac**

Création d'un espace multi-activités sur le site de Gay Lussac : bibliothèque pour les élèves avec un fond de livres récent et varié, un espace multimédia, un espace d'exposition pour des travaux de classe, un espace de rencontre et d'échange lors de la venue d'intervenants extérieurs, un espace ludothèque et manipulothèque. Cet espace sera utilisable lors du temps scolaire mais également périscolaire. Ce projet bénéficie d'un accompagnement financier : 28000 euros de matériel informatique par la commune (achat de matériel informatique et réfection complète de la pièce). L'Etat finance en plus le projet à hauteur de 20 000€.

**ÉLUE RÉFÉRENTE : AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE**



Maryline Chatelon,  
adjointe au Maire

## 10 endroits à découvrir

Pars de l'Office de Tourisme et suis le chemin tracé sur le plan pour découvrir les réalisations des élèves de l'école maternelle.

Repère les lettres à chaque étape pour trouver le mot mystère qui te permettra de gagner une petite surprise à l'Office de Tourisme ou à la Mairie.

**DISTANCE : 2 km**  
**DUREE DU PARCOURS : 1h - 1h 30**

F E M P A B T

Le long du boulevard Carnot, on aperçoit la base ronde d'une tour.

MUSÉE GAY-LUSSAC

Cet ancien bâtiment a été un couvent, un collège puis une gendarmerie et une prison avant d'y accueillir le musée.

YUFE SUBI F VIADUC

Admire le magnifique panorama sur le viaduc du chemin de fer de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle !

LA MAIE

**C'est ici que se réunissent le maire et le conseil municipal pour prendre des décisions**

ACCORDI E

Elle est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. Son clocher s'élève à 52 mètres de hauteur.

LA TOUB BONDE

**Face à la tour carrée, elle servait à décorer la façade d'un bâtiment et à montrer la richesse de son propriétaire.**

THE PASSAGE

**LE PASSAGE** Ce petit passage couvert est appelé *charreiron*. Il permet de relier deux rues.

**LE LAVOIR** C'était un bassin alimenté en eau et aménagé pour laver et rincer la linge.

**LE MONUMENT AUX MORTS**  
Situé à l'entrée du cimetière, il permet de se souvenir des noms des soldats morts pour la France pendant les deux guerres mondiales.

LES COLOMBAGES

De nombreuses maisons de la ville présentent cette ossature en bois sur leurs façades.

AUTRES POINTS D'INTERET

Découvre les éléments insolites repérés par les élèves lors de la réalisation du parcours.



VOTRE SPÉIALISTE VITRAGE & PARE-BRISE



# SAINT LEONARD AUTOMOBILES JULIEN BARA

## Mécanique-Carrosserie-Vitrage

2 Avenue Gabriel Péri - 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT

📞 05 55 56 25 25

✉️ sla87@orange.fr

[www.saintleonardautomobiles.com](http://www.saintleonardautomobiles.com)



[www.nexusglass.fr](http://www.nexusglass.fr)



**Boissons pour Professionnels, Particuliers,  
Associations et Collectivités**

**Buvette, Tirage pression, Caisse frigo**

**Combustibles : Fioul, Gazole, Gazole non routier,  
Bois de chauffage, Granulés de bois et Charbons**

**05.55.56.05.59**

**Notre magasin : LES CAVES DE NOBLAT**

**VINS, SPIRITUÉUX, CHAMPAGNES, BIERES, PRODUITS REGIONAUX**

**Du Mardi au Samedi 9h-12h15/15h-19h ( Le Mercredi de 14h à 18h )**

**05.55.56.26.67**

**St Léonard de Noblat**

[www.chenel-et-fils.fr](http://www.chenel-et-fils.fr)

### Jardin du souvenir

**A**fin de permettre à l'entourage des défunt(e)s de déposer des fleurs ou autres marques d'attention, une haie a été retirée au niveau du jardin du souvenir. La grille où sont déposées les cendres doit rester un lieu neutre. De fait, les dépôts de fleurs, plaques ou autres hommages y sont interdits.



### Un point d'eau remis en service

**P**our faciliter le nettoyage des concessions et l'arrosage des fleurs, le point d'eau situé en bas du nouveau cimetière a été remis en service. Prochainement, les points d'eau des deux cimetières seront également dotés d'arrosoirs.

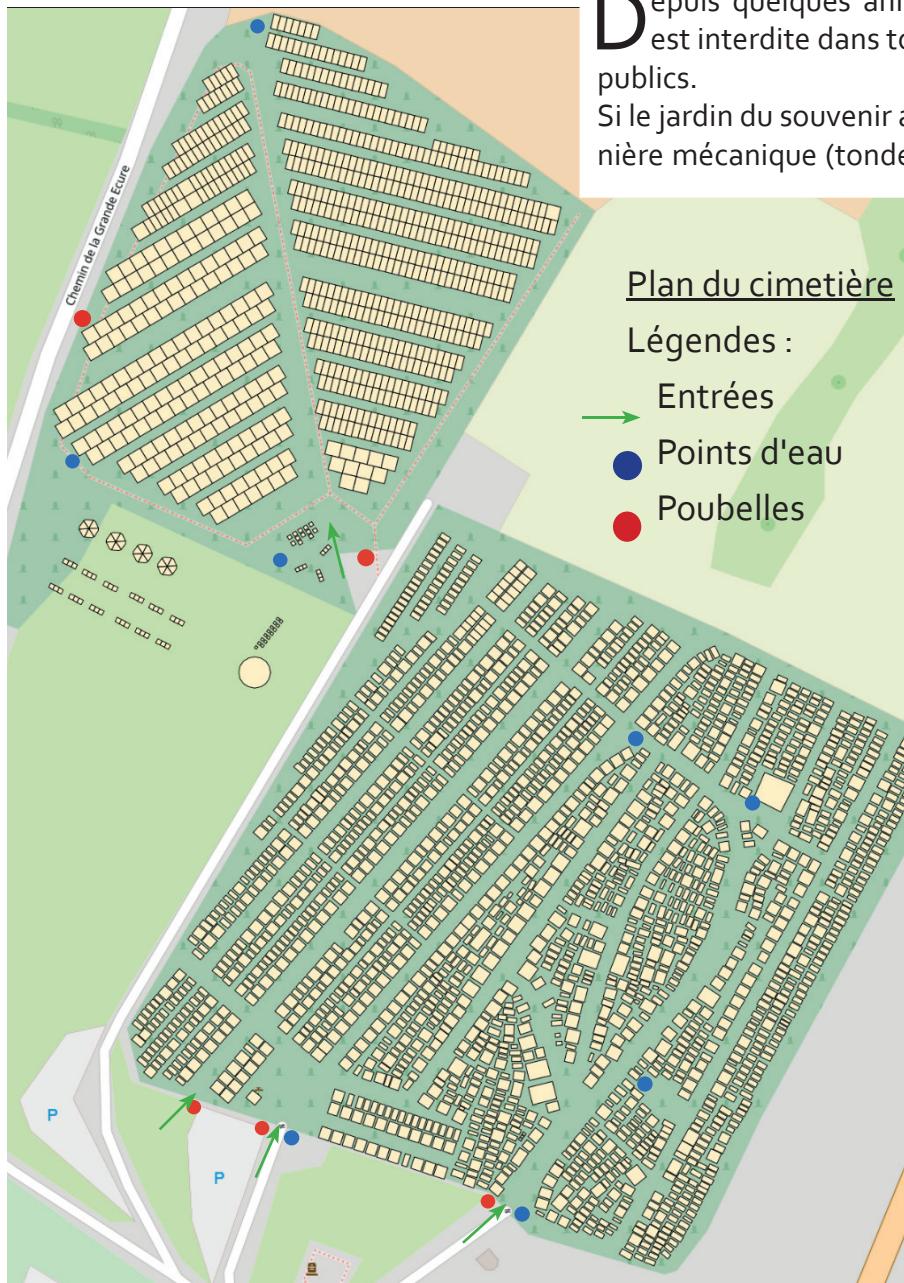
### Végétalisation du cimetière

**D**epuis quelques années, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite dans tous les cimetières ainsi que sur tous les espaces publics.

Si le jardin du souvenir a été pensé en 2016 pour être entretenu de manière mécanique (tondeuse) sans produit chimique, ce n'est pas le cas

de l'ancien cimetière : les tombes ne sont pas toujours alignées, les espaces entre différentes sépultures ne permettent pas le passage des tondeuses,... L'entretien est donc souvent fastidieux et nécessite des moyens humains importants.

La végétalisation est en évolution constante, elle se poursuit à son rythme. Aujourd'hui les surfaces enherbées croissent. Cependant, il s'agit d'un processus lent car les produits phytosanitaires ont toujours un effet rémanent. Cela se fait petit à petit par la propagation spontanée de la végétation avec parfois un peu d'ensemencement par hydromulching, nous adaptons chaque année en fonction des résultats obtenus !



#### Plan du cimetière :

##### Légendes :

- Entrées
- Points d'eau
- Poubelles

Aussi rappelons que, si l'entretien des espaces communs incombe à la commune, l'entretien des tombes, caveaux et leurs abords reste à la diligence des familles titulaires de la concession! Une des difficultés de l'entretien réside aussi dans le fait que certaines tombes (considérées comme une propriété privée durant la durée de la concession) ne sont pas ou mal entretenues laissant les herbes folles monter puis grainer ... ce qui favorise leur réensemencement !

# **Agenda de fin d'année**

- Fête de la Quintaine : 17 novembre
- Téléthon : Le 29 et 30 novembre
- Illuminations de Noël :  
Du 6 décembre au 6 janvier
- Vitrines des Métiers d'Arts :  
Du 1er au 31 décembre
- Concert de l'Union Musicale au  
gymnase : le 20 décembre à 20h
- Marché de Noël : Le 23 décembre

## La journée des aidants



Dans le cadre de la semaine d'aide aux aidants « l'échappée belle des aidants » la commune de Saint Léonard de Noblat a participé en coordination avec de nombreux partenaires à soutenir et à sensibiliser les aidants. Chaque personne souhaitant participer à cet évènement a pu bénéficier de cet accompagnement.

Le Cinéma Le REX a projeté le film « La promesse de l'aidant » le 5 Octobre en début d'après midi.

Le film a été suivi d'un débat animé par M. Etienne Poiroux psychologue clinicien offrant la possibilité de nombreux échanges et de partages d'expériences.

Un pot de clôture offert par la municipalité a permis de faire émerger de nouveaux projets.

## Préparation des festivités de fin d'année

### Pour nos ainés

Fidèle à la tradition, le CCAS est à l'œuvre pour préparer les festivités de fin d'année pour les seniors de 73 ans et plus.

Ainsi chacun peut choisir entre :

- Le repas réputé pour sa convivialité
- Le bon cadeau de 20 euros à dépenser pour se faire plaisir auprès des commerçants de la commune
- Le colis garni qui offre une variété de gourmandises,

Certaines personnes que l'on croise laissent une empreinte durable dans nos coeurs et sur nos vies.

C'est le cas pour Jacques VERGNE, « Jacky » pour tous ceux qui l'ont connu; et qui ne connaissait pas Jacky ?

Comme l'a dit Simone Veil « il restera de toi „„ », tout d'abord cette bonne humeur qui te caractérisait et ton fameux « pas de problème ! » et effectivement il y avait toujours une solution !

Sa fidélité dans ses engagements

Il était celui sur qui on pouvait compter et combien de fois il nous l'a prouvé. Son implication dans sa fonction d'élu et plus particulièrement son aide à faire évoluer les missions du CCAS.

Nous pensons tout particulièrement à lui en cette période où nous préparons les festivités de fin d'année

qui pourra être retiré à la Mairie ou être porté à domicile pour ceux qui le souhaitent.

### Pour les plus jeunes

Chaque élève de la maternelle à la terminale qui habite sur la commune se voit offrir une séance de cinéma gratuite suivie d'un goûter. Les films proposés sont récents et adaptés à l'âge des spectateurs.

pour nos ainés. Il aimait tellement ça, il était sur tous les fronts et Jacqueline son épouse était toujours présente pour le soutenir,

Que de souvenirs et d'émotion qui nous font ressentir douloureusement son absence.

Au fil des ans il était devenu LA personne incontournable pour distribuer les colis à domicile et apporter un peu de présence et de réconfort à nos anciens.

Il en a sillonné des chemins de bon matin, pas à bicyclette comme Yves Montand mais à bord de son Bipper, il en a donné de son temps.

L'ensemble des membres du CCAS lui rend hommage pour son engagement, ses actions et sa présence dans toutes les activités portées par le CCAS.

ÉLUE RÉFÉRENTE : VIE SOCIALE



Marie-Josèphe Péry,  
adjointe au Maire

## ASSOCIATIONS

### Fête des associations

Le 14 septembre, une trentaine d'associations locales se sont réunies au stade Raymond Pouldor et à la Halle des Sports pour promouvoir leurs activités respectives. Cette nouvelle édition a connu un franc succès.

De nombreuses associations ont proposé des démonstrations pour le plaisir des petits et des grands.



### Livret des associations

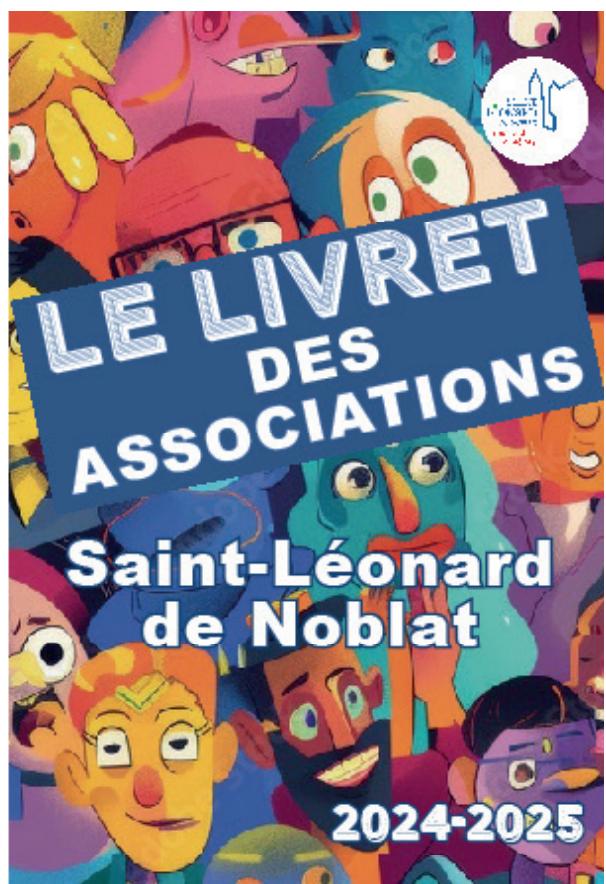
Le livret des associations 2024-2025 est disponible en téléchargement sur le site de la ville : [www.ville-saint-leonard.fr](http://www.ville-saint-leonard.fr), rubrique "Vie associative".



Laetitia Loulier  
06 84 75 07 61  
[contactlmcprojets@gmail.com](mailto:contactlmcprojets@gmail.com)  
[lmcprojets.com](http://lmcprojets.com)



- Décoration intérieure particuliers
- Décoration professionnelle
- Décoration de vitrines
- Organisation et décoration de vos évènements professionnels et privés
- Restauration, modernisation de mobilier



## ASSOCIATIONS

DEMA1N.org c'est une plateforme de mentorat 100% gratuite, ouverte à tous les étudiants et développée par l'Association d'égalité des chances Article 1. Elle met en relation un étudiant avec un mentor bénévole issu du monde professionnel pour l'accompagner dans la réussite de ses études et/ou dans son avenir professionnel

Avec DEMA1N.org, ton mentor pourra t'aider à définir et réussir, ton projet professionnel, ton projet d'études : rester motivé, préparer tes examens et concours, apprendre à t'organiser, prendre confiance en toi... Chaque étudiant peut s'inscrire, peu importe son cursus, sa filière ou son niveau d'étude.



### Saint Léonard Immobilier

4, avenue du Champ de Mars  
87400 ST-LÉONARD-DE-NOBLAT

05 55 56 74 98

stleonardimmobilier@agencesenlimousin.com



[www.agencesenlimousin.com](http://www.agencesenlimousin.com)



Carte professionnelle - Olivier Allemand CCI FRANCE N°: CPI 8701 2018 000 033 026 délivrée par la CCI de la Haute-Vienne - Garantie financière GALIAN / 120 000€  
GALIAN 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS - mail : olivier.allemand@agencesenlimousin.com - RCS LIMOGES 438 294 948 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 62434294944800041



### ÉLUE RÉFÉRENTE : VIE ASSOCIATIVE



Estelle Delmond,  
adjointe au Maire

## ASSOCIATIONS

### Solidarité

#### Le Secours Catholique

L'antenne du Secours Catholique de Saint Léonard est à votre écoute....

Pour une aide financière ponctuelle, une écoute bienveillante, un moment de convivialité autour d'un café.

A notre permanence tous les lundis de 10H à 12H dans notre local 14 rue Georges Perrin à Saint Léonard.

A l'atelier tricot, vendredi sur 2 de 15h à 16H30, à partir du vendredi 4 octobre dans les salles paroissiales

rue de Strasbourg.

Nous y tricotons pour nous ou pour les bébés du CADA, et nous y partageons un goûter. C'est une occasion de rencontre, si vous souhaitez partager un moment d'amitié, vous serez bienvenue.

Mais, vous pouvez aussi nous joindre en permanence par téléphone au 07 86 29 15 91. Nous ne manquerons pas de répondre à votre appel.



#### Le Secours Populaire

Le Secours Populaire Français SPF est présent pour faire face à la précarité et la misère, qui s'aggrave et s'étend en France, en Europe et dans le Monde. Il permet une solidarité alimentaire, un accès aux soins et à la prévention, à l'éducation, aux vacances, à la culture, au logement, au sport, à un accompagnement juridique et une animation lors des fêtes de fin d'année avec le Père Noël Vert.

L'antenne de Saint Léonard s'efforce d'être le relais local de cette solidarité grâce à ses 26 bénévoles, bénéficiaires/bénévoles du CADA qui accueillent chaque jeudi de 14h à 17h plus de 104 familles soit environ 252 bénéficiaires, enfants, étudiants, retraités et adultes de toutes conditions.

L'activité de l'Antenne est dense, distribution alimentaire, mise en place de séjour de vacances pour les bénéficiaires, de sorties culturelles, d'éducation sur la santé, réception tri de dons divers, vêtements, meubles, bibelots, livres, jouets etc.., permettant l'organisation d'un Bric à

Brac mensuel ouvert à tous dans ses locaux rue du Léon Jouhaux derrière l'école maternelle. Dernières initiatives,

l'antenne du SPF achète des légumes frais auprès de producteurs locaux et de même participe à la campagne de legs mise en place par le SPF national.

Pour rappel, l'antenne de St Léonard est ouverte tous les jeudis de 14h à 17h pour accueillir bénéficiaires et donateurs.

Renseignement auprès de ROSIER Dominique au 07 69 26 50 76 ou MAZERIE Pierre au 06 74 07 13 31



#### Les Restos du cœur

Les restaurants du cœur sont ouverts au public le mardi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h.

Nous sommes 16 bénévoles à accueillir, toutes les semaines, 115 familles soit 270 personnes.

L'équipe de bénévoles remercie toutes les personnes qui ont aidé par leurs dons (814kg de denrées récoltées) à notre collecte départementale du mois d'octobre.



### Les permanences du CIDFF du Limousin à Saint-Léonard

Créé en 1976, le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) du Limousin est une association loi de 1901 chargée par l'Etat d'une mission d'intérêt général pour aider les femmes à acquérir une autonomie sociale, professionnelle et personnelle et promouvoir dans tous les domaines l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il fait partie du réseau national des CIDFF (Fédération nationale des CIDFF) qui regroupe aujourd'hui les 98 centres du territoire.

Le CIDFF informe, oriente et accompagne le public et en priorité les femmes dans les domaines de :

- l'accès au droit : droit de la famille ( divorce, séparation, autorité parentale, successions...) droit du travail, droit de la consommation, droit des étrangers... ;
- la lutte contre les violences : intrafamiliales, sexistes, agressions sexuelles, harcèlement, discriminations... ;
- l'emploi, la formation professionnelle ;
- l'éducation et la citoyenneté, la santé, le soutien à la

parentalité.

Les entretiens sont gratuits, confidentiels, personnalisés, menés par des professionnel·les dans la plus grande neutralité politique et confessionnelle.

Le CIDFF du Limousin intervient en Haute-Vienne, à Limoges et dans de nombreuses permanences en zone rurale.

Ainsi à Saint-Léonard de Noblat deux permanences d'information juridique sont assurées :

- l'une à la Maison France Services le 2ème mercredi du mois de 9h15 à 12h 15
- l'autre au Foyer rural le 3ème lundi du mois de 14h à 16h 30.

Prenez rendez-vous au 05 55 33 86 00



Espace associatif, 40 rue Charles Silvestre à Limoges -  
E-mail : [udcsf87@wanadoo.fr](mailto:udcsf87@wanadoo.fr) – [la-csf87.org](http://la-csf87.org)

Permanence Consommation-Logement sur RDV à la  
Maison France Services Simone Veil, 15 rue de Beaufort  
à St Léonard de Noblat.

### LA RAPIETTE DE NOBLAT



GÎTE ★★★

Saint Léonard de Noblat

CHAMBRES D'HÔTES

ESTELLE DELMOND  
+33 6 22 71 02 60

[larapiettedenoblat@gmail.com](mailto:larapiettedenoblat@gmail.com)

<http://www.larapiettedenoblat.fr.nf>



Vous pouvez y obtenir des informations, notamment sur le logement, une aide pour régler vos litiges, des renseignements sur le surendettement etc.

Pour un accompagnement dans vos démarches, n'hésitez pas à contacter la CSF pour une prise de RDV au 05 55 37 52 26.

Confédération Syndicale des Familles - Siège social,

## L'Association AVEC récompensée

L'association AVEC a obtenu à Paris la deuxième place du challenge national du commerce et des services 2023, organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) France. Le Président Robert PETIT s'est vu remettre le Panonceau d'argent récompensant le travail des bénévoles et adhérents de l'association avec le partenariat de la ville de Saint-Léonard de Noblat.

« à Saint-Léo, il y a tout ce qu'il faut » : cette récompense nationale est une reconnaissance qui prouve le dynamisme de notre économie locale, en particulier des artisans et commerçants locaux.

La commune amène un appui constant pour soutenir l'installation de nouveaux commerces et de nouvelles activités, pour accompagner aussi les nombreuses animations proposées par AVEC.

Chacun d'entre nous, par ses achats, doit être un ambassadeur et un acteur du commerce local.



Si vous avez un projet d'installation, n'hésitez pas à solliciter un rendez-vous (05 55 56 20 55 - secrétariat de direction de la mairie) auprès de M. le maire Alain DARBON, de Mme l'adjointe au maire, Monique BLONDEL, de M. le conseiller délégué Alain GABEAU

## Vitrines des métiers d'arts & Léon'Arts

C'était la 8ème édition des Vitrines des métiers d'arts, du 1er juillet au 31 août, toujours Place Noblat. Quatorze artisans ont pu y participer et les clients ont été au rendez-vous.



Message pour le Père Noël : la boutique sera ouverte Place Noblat du 1er au 31 décembre 2024.

Les Léon'Arts est un marché exposition-vente des professionnels des métiers d'art. Le 14 juillet dans l'après-midi a eu lieu la 3ème édition du marché des Artisans d'arts sous la halle marchande et dans la rue de la fraternité. Une vingtaine d'artisans de Nouvelle-



Aquitaine ont pu exposer le fruit de leur savoir-faire. Les boutiques d'artisans locaux participaient aussi à la manifestation

### Commerçants et Artisans de Saint-Léonard de Noblat

On peut parler de vous dans le bulletin !  
Intéressés ?

Contact : service communication de la mairie de Saint-Léonard de Noblat.  
(Les artisans résidant hors commune et ayant participé aux Vitrines des Métiers d'Art peuvent aussi faire la demande)

## Excellence miaulétoune à l'honneur



L'excellence miaulétoune mise à l'honneur dans le hall de la gare de Limoges. Le Moulin du Got et les entreprises locales de porcelaine Coquet et Carpenet ont exposé leurs savoir-faire dans les vitrines des excellences de la gare de Limoges. Ce dispositif, mis en place par la communauté urbaine de Limoges Métropole, a pour vocation de faire connaître au grand public, les savoir-faire de Haute-Vienne.

## Développement Économique et touristique : « Destination Limoges »

Le jeudi 23 mai 2024, un contrat de destination a été signé par différents acteurs : Limoges Métropole et son office de tourisme, le Département de la Creuse, Creuse Tourisme, la société publique locale Terres de Limousin, la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson, le pays Dunois, la communauté de communes Porte Océane du Limousin et la communauté de communes de Noblat et son office de tourisme.

Ce contrat de "Destination Limoges" soutenu aussi par le Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine et Atout France officialise la mise en oeuvre d'un dispositif dédié à l'attractivité du territoire, il s'appuie sur deux piliers :

- Le tourisme de découverte des savoir-faire d'exception et métiers d'art pour lequel la Porcelaine de Limoges ou la Tapisserie d'Aubusson constituent des portes d'entrées internationales, aux côtés du travail du cuir, du papier, ou de l'émail.
- L'écotourisme en prenant appui sur le cadre naturel préservé du territoire : ses lacs, ses rivières, ses forêts, ses paysages agricoles et champêtres.

Le collectif souhaite donner la priorité aux actions visant les clientèles internationales ayant une forte appétence historique pour les territoires et cherchant à découvrir le patrimoine et l'art de vivre français et les activités de nature.

Partant d'Aubusson et allant jusqu'à Saint-Junien en passant évidemment par Limoges, Saint-Léonard de Noblat avec ses savoir-faire, son bâti remarquable et un cadre environnemental préservé y a toute sa place !



### ÉLUS RÉFÉRENTS COMMERCES / LABEL / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Monique Blondel,  
adjointe au Maire



Alain Gabeau,  
conseiller délégué



Gaston Albrecht,  
adjoint au Maire

# COMMERCES ET MÉTIERS D'ARTS

## DE NOUVEAUX ARRIVANTS...



### LIMOGES THERMOLAQUAGE

Entreprise industrielle, peinture en poudre sur métaux.

ZA, Le Theil.

05.55.31.30.09



### ATELIER CLIO CRÉATION

Rue des étages



### CHEVALIER GAËL

Coutelier

Saint-Léonard de Noblat

06.27.39.13.88



### TESSA N.TATTOO

Place Gay Lussac

07.49.40.19.15

tessa.n.tattoo@gmail.com

mercredi, jeudi, vendredi 15h-19h

Samedi 10h-17h



### TROIS SAVEURS D'ASIE

Spécialités chinoises, japonaises et cambodgiennes, sur place ou à emporter.

3, place Noblat.

Du mardi au samedi de 11h30 à 14h et de 18h à 21h30.



### LA CAVERNE D'URZHAL

Rue Gay Lussac

Vendredi 14h-19h

Samedi 10h-19h

06.66.84.69.72



### LA BARRIÈRE

Restaurant-traiteur

5 avenue Gabriel Péri

07.69.82.89.98



### CHEZ LÉONARD

Boutique souvenirs

Rue Gay Lussac

Impressions personnalisées

Numérisation de négatifs photo



### LE RESTAU'PÂTES

Du lundi au samedi, de 11h à 14h et les jeudis, vendredis et samedis de 18h à 21h.

Pâtes, salades, petite restauration sur place ou à emporter.

15, rue de la Révolution.

05.19.56.60.97.

## COMMERCES ET MÉTIERS D'ARTS



### L'EXTRÊME FOOD

Pizza-tacos

10 avenue du champ de mars  
Lundi, mardi, jeudi 11h30-14h et  
18h-22h30

Mercredi, vendredi, samedi,  
dimanche 18h-22h30



### LE DRESSING DE MAY-LEE

Achat et revente pour enfants

4 rue Jean Jaurès

Mardi, jeudi, vendredi 9h30-12h et  
14h-18h

Mercredi, samedi 9h30-12h et  
14h-17h

05.19.89.37



### LE P'TIT LÉO

Café Brocante

Place Wilson

Ouvert tous les jours  
8h30-19h



### PURPLEROSETATTOO

3 rue des sapeurs pompiers

Mercredi, vendredi 10h-12h et

14h-19h

Samedi 11h-19h

07.67.97.16.75

## ... ET DE NOUVELLES ADRESSES



### ALLIANZ

18 avenue du Champ de mars

Du lundi au vendredi

9h-12h et 14h-18h

05.55.56.07.94



### LA GRANGE DES SAVEURS

Epicerie fine et salon de thé

Place de la République

Du mardi au samedi 9h-12h15 /

14h30-19h

05.55.39.47.59



### MY MODE

Changement d'adresse.

9, place Gay Lussac

Du lundi au vendredi 10h-15h /

16h-19h.

Samedi 10h-18h



### Pizza Fifi

Place de la République

Du lundi au samedi 12h-14h et

18h30-22h

05.55.56.96.33



### BAR À BURGER

Changement d'adresse.

8bis, rue de la Révolution.

09.87.12.06.87



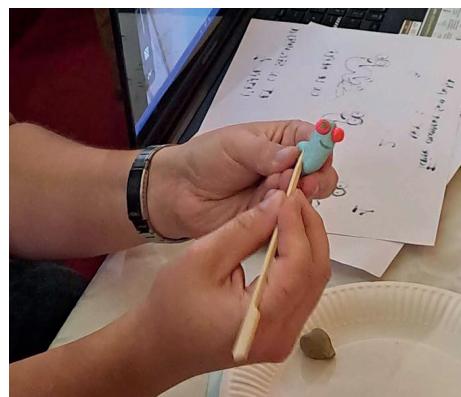
### LE MONDE DE LÉO ET LÉA

Place Noblat

Du mardi au samedi

05.44.20.10.79

**E**n activité depuis 1920, notre petit cinéma municipal « Rex » est un des piliers des activités culturelles de la ville. Nous avons su le moderniser (passage au numérique, caisse informatisée ...) tout en conservant son authenticité, nous l'avons aussi doté de matériels permettant des débats et des rencontres dans des conditions favorables. C'est aussi un lieu convivial où vous pouvez vous procurer des confiseries (à déguster avec modération) ou encore, par exemple, boire un café avant ou après la séance.



**E**n plus de la projection de films (son activité classique !), le cinéma est naturellement partenaire de l'option « cinéma et audiovisuel » proposée au lycée Bernard Palissy, élèves et professeurs y sont toujours les bienvenus. C'est un outil intéressant pour les lycéens qui participent à des ateliers de programmations ou à des interventions. Le cinéma municipal organise aussi, pour eux, une séance gratuite ouverte à tous, lors de laquelle les films qu'ils ont produits et réalisés pour leur épreuve de baccalauréat sont diffusés.

**S**i le cinéma est classé « Art et essai » et « Jeune public », c'est que des séances pour les tout-petits sont régulièrement organisées... avec en plus du film ou dessin animé un goûter offert et une animation (ateliers créatifs, coloriage, ...). Vous aurez peut-être aussi remarqué que certaines séances notamment le mercredi sont à tarifs réduits et proposent des sous-titres sourds et malentendants. Ce type de projection nous permet d'accueillir régulièrement les résidents de l'EHPAD.

**L**e Rex propose également une programmation d'opéras et de ballets dans des conditions remarquables (« comme si vous y étiez ! ») pour une fraction du prix d'un vrai opéra. Ces séances se déroulent, en général, le dimanche après-midi !



**E**nfin notre cinéma nous permet aussi de faire de la médiation sur des sujets essentiels. Ainsi, depuis 2021, le festival « Horizon vert » co-organisé avec d'autres cinémas régionaux nous permet de sensibiliser les publics sur les sujets de transition climatique, par exemple. Ces séances permettent aussi souvent des échanges avec la salle.

**D**es documentaires en lien avec les politiques publiques locales sont proposés : par exemple, le film « Nouvelle cordée », réalisé par Marie-Monique Robin et consacré à l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD), tournée à Mauléon dans les Deux-Sèvres.

Les élus locaux ont pu intervenir pour présenter la démarche TZCLD sur le territoire de Noblat. Récemment, dans le cadre du mois de l'architecture, le documentaire « Rénover plutôt que reconstruire » a été projeté, il a été suivi d'un échange avec la salle durant lequel le maire, Alain Darbon a pu évoquer la requalification des friches de l'hôpital, plus récemment encore « l'échappée belle des aidants » (cf. CCAS).

**L**e cinéma « Rex » est un lieu où on se divertit, où on apprend, où on échange... bref un lieu où on passe de bons moments... à des tarifs très abordables (sans comparaison avec les cinémas limougeauds). Alors gardez un œil grand ouvert sur le programme !

ÉLU RÉFÉRENT CULTURE, NUMÉRIQUE ET ACTIONS EXTÉRIEURES

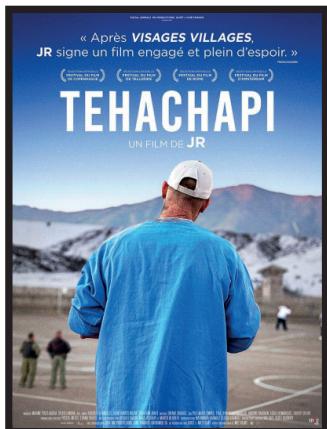


Alexandre Mazin,  
adjoint au Maire

## Parmi les animations à venir :

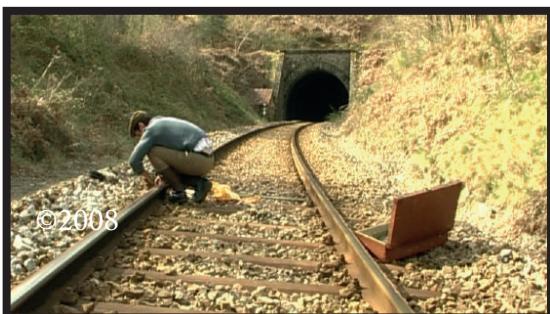
*Le mois du film documentaire en novembre :*

Vendredi 15 novembre à 20h30: la séance pour Oradour : "Les passeurs de mémoire" Un film de Patrick Séraudie, co-écrit avec Anna Zisman Durée 52 Min. En compagnie de Agathe Hebras petite fille de Robert Hebras et Benoît Sadry, président de l'association des familles des victimes.



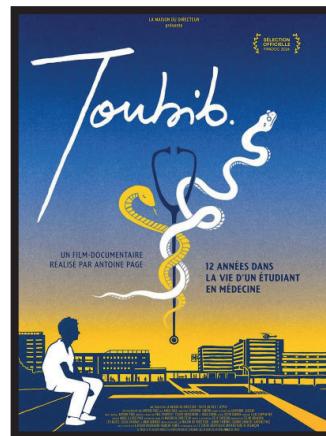
Dimanche 10 novembre à 17h:

**Tehachapi** : séance en présence de Nicolas Nkou, directeur du centre éducatif fermé de Moissannes et du père Bernard Héraut, au-mônier pendant 7 ans de la prison de Fleury-Merogis, depuis septembre 2024 au-mônier de la prison de Limoges et curé de la paroisse de St Léonard.



Mardi 26 novembre à 20h30: **Les partisans du rail**, en présence de l'association Histo Rail (à confirmer : présence des associations d'anciens cheminots résidants, et anciens combattants).

Un mot du programmeur et réalisateur du cinéma Clément Boisier : « Je voudrais remercier tous les spectateurs et toutes les spectatrices qui viennent au cinéma, les habitués et cinéphiles occasionnels mais aussi ceux qui découvrent le lieu un siècle plus tard ! Merci de venir partager cet endroit magnifique, hors du temps, c'est toujours un plaisir de vous voir tous. En espérant faire vivre ce cinéma encore un siècle de plus ! »



Mardi 12 novembre à 20h30: **Toubib**, en présence du réalisateur et de médecins généralistes en activités et à la retraite.

## Harry Potter

Événement à venir: **Marathon Harry Potter** pour la fin d'année. Après le succès du marathon Seigneur des anneaux, le cinéma Rex remet ça à Poudlard. Restez vigilant en suivant les programmes à venir.

**Le saviez-vous** : le prix des places au Rex n'a pas changé depuis plus de 15 ans (6€ plein tarif, 4€ tarif réduit) ! En 2023, le cinéma a réalisé grâce à vous sa meilleure année depuis 2011 (année de sa reprise en régie municipale) : 9837 entrées pour 399 séances. Du fond du cœur, merci.

**Sur l'année scolaire 2023-2024 plus de 40 séances ont été organisées pour les scolaires : de la maternelle au lycée, pour les écoles de Saint Léonard mais aussi des communes voisines (Saint Priest Taurion, Moissannes, ou encore Panazol...).**

## BIBLIOTHÈQUE : L'AGENDA DES ANIMATIONS

**Bibliothèque Municipale  
Georges-Emmanuel Clancier**



« Heure du conte » à la Bibliothèque : Un samedi par mois avec une alternance tout-petits (9 mois - 4 ans) et plus grands (4 ans et +) :

- le 16 novembre à 11h (4 ans et +)
- le 14 décembre à 11h (9 mois - 4 ans)

« Heure du conte » des Assistantes Maternelles à la Bibliothèque à 10h30 : un vendredi tous les 2 mois avec des assistantes maternelles. Les séances s'articulent essentiellement autour de comptines, jeux de doigts, petites chansons et histoires. Prochaine séance le vendredi 13 décembre (Inscription obligatoire avant le 7 décembre).

Animations à la Crèche : 1 fois par mois

Accueil des écoles de Saint-Léonard de Noblat tous les jeudis suivant un planning prédefini avec les enseignants notamment dans le cadre du Prix Départemental « Je lis, j'élis ».

Exposition Couleurs d'Italie du 12 novembre au 7 décembre

**Spectacles de Noël : Samedi 14 décembre**

- 11h00 : " L'homme en rouge" (0-4 ans)
- 14h00 : Spectacle sur le thème de Noël (4ans et +)

Animations lectures à l'EHPAD :

- Préparation de l'atelier pâtisserie avec les résidents et l'animatrice de "Massepain et Papyrus" le mardi 12 novembre et le 3 décembre. Lectures et manipulations par les résidents de divers livres et revues, contes.

- Réalisation des recettes avec les résidents et l'animatrice de "Massepain et Papyrus" le mardi 19 novembre et le 10 décembre. Dégustation des gâteaux. Diverses lectures de contes gourmands. Echanges et discussions sur l'atelier avec les résidents.

- Mardi 17 décembre : contes de Noël

La bibliothèque municipale  
Georges-Emmanuel Clancier vous accueille :

Place Denis Dussoubs  
87400 Saint-Léonard de Noblat

05.55.56.76.87  
bibliotheque.municipale@ville-saint-leonard.fr

**Horaires Automne-Hiver 2023-2024**  
Mardi, Mercredi et Vendredi : 10h-12h et 13h30-18h  
Samedi : 9h30-12h et 13h30-16h



Bibliothèque Municipale  
Georges-Emmanuel Clancier  
Place Denis Dussoubs 87400 Saint-Léonard de Noblat  
05.55.56.76.87  
bibliotheque.municipale@ville-saint-leonard.fr  
Suivez-nous depuis notre page Facebook

51, avenue Georges DUMAS - 87 000 LIMOGES  
05.55.32.47.63 - contact@europe-limousin.eu  
www.europe-limousin.eu

Exposition visible aux  
heures d'ouverture de la  
Bibliothèque

Et aussi des projets en préparation ...

Ateliers de lecture à Voix Haute avec l'association Ofil-demo et Ateliers d'écriture avec l'Association Princesse Verdine.

Conférences sur l'Art avec Monsieur Larivière.

# VISITE À DRUSENHEIM

Du 8 au 12 mai 2024 : Retour sur les 16èmes Journées de l'Amitié et du Souvenir



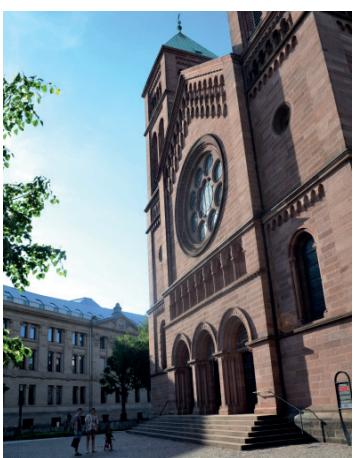
**L**a délégation miaulétoise, rassemblant plus d'une centaine de personnes – élus, membres d'associations, jeunes sapeurs-pompiers volontaires et particuliers – est arrivée à Drusenheim le mercredi 8 mai 2024 à 19h, signifiant ainsi le début des 16èmes Journées de l'Amitié et du Souvenir. Au cours de ces cinq jours, nos amis drusenheimois nous ont offert de précieux moments de convivialité et d'amitié.

**Un accueil en fanfare :** Après plusieurs heures de route, notre délégation arrive à Drusenheim, les klaxons des bus annoncent notre arrivée. Les retrouvailles sont remplies de joie, les sourires sont sur tous les visages. Les musiciens de l'harmonie municipale « Alsatia » œuvrent déjà ! Après les embrassades, les discours des maires Jacky KELLER puis Alain DARBON.



## Visites et moments festifs

**L**e jeudi 9 mai, notre délégation a eu l'occasion de visiter le fort du Shonenbourg, un fort souterrain de la ligne Maginot. Cette visite revêtait une signification particulière, car elle évoque les liens qui unissent nos deux villes. En effet, notre ville limousine a accueilli la population de Drusenheim, contrainte d'évacuer l'Alsace en raison de la Seconde Guerre mondiale. Sur le chemin qui nous menait au fort, nous avons pu apprécier la beauté des villages alsaciens et leurs maisons traditionnelles.



**A**près une matinée riche marquée par le devoir de mémoire, l'après-midi était consacrée à la flânerie. Tandis que certains se sont baladés dans Drusenheim, d'autres ont déambulé le long du Rhin. Une partie a saisi l'opportunité de prendre le bac pour traverser le fleuve et « passer » en Allemagne. La commune de Drusenheim a également organisé un captivant jeu de piste, offrant ainsi à chacun la chance de découvrir les lieux emblématiques symbolisant l'amitié entre les deux villes de manière ludique. À cette occasion, le bunker de la ville a été ouvert au public.

**L**e vendredi 10 mai, nous avons pris la route pour l'Allemagne pour découvrir la ville thermale de Baden-Baden et savourer un déjeuner au Mummelsee, au cœur de la Forêt Noire. Pour finir cette journée de découvertes, la délégation a fait une visite de Strasbourg à bord d'un petit train.

**E**n plus des visites culturelles, ce séjour a été rythmé par de nombreux moments de convivialité, tels que la grill party du jeudi midi à l'étang de pêche, le brunch d'au revoir du dimanche, et bien sûr, la traditionnelle soirée de gala du samedi soir. Lors de cette dernière, la délégation a eu l'occasion de savourer une délicieuse choucroute et de danser et chanter jusqu'à tard dans la nuit.

Les Journées de l'Amitié et du Souvenir ne seraient pas complètes sans évoquer les unions musicales de nos deux villes, qui nous ont une fois de plus ravi avec un magnifique concert vendredi soir, unies sous la même bannière : l'Orchestre Alsace Limousin.

La chanson « Alsace-Limousin » a rythmé ces cinq jours et a été chantée à de nombreuses reprises.



Toujours présents au rendez-vous aux côtés de nos musiciens, les jeunes sapeurs-pompiers de notre ville, ainsi que leurs encadrants et leur chef de centre, ont également participé à ce voyage. Après une cérémonie officielle, en présence des maires et des élus de nos deux communes, ainsi que de Jean-Claude Leblois, président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, un moment convivial a suivi autour de spécialités culinaires alsaciennes. Ce fut une belle occasion d'échanger sur le métier de pompier et le fonctionnement des centres de secours, aussi de renforcer les liens déjà étroits entre les jeunes Drusenheimois et les jeunes Miaulétous... c'est eux qui dans quelques années seront les moteurs de ces journées de l'Amitié et du Souvenir.



Le samedi 11 au matin, les élus des deux communes se sont réunis pour une réception officielle à la mairie. Conformément à la tradition, un échange de cadeaux a eu lieu, mettant cette année en avant le savoir-faire. La ville de Drusenheim a offert à la ville de Saint-Léonard de Noblat un tableau représentant une Marianne alsacienne aux couleurs de la France, réalisé par l'artiste et adjoint au maire, Nicolas Kormann. De notre côté, les élus de Miaulétous ont apporté une lampe en porcelaine, créée par Passage Secret, illustrant également l'artisanat local.

Le samedi 11 au matin, les élus des deux communes se sont réunis pour une réception officielle à la mairie. Conformément à la tradition, un échange de cadeaux a eu lieu, mettant cette année en avant le savoir-faire. La ville de Drusenheim a offert à la ville de Saint-Léonard de Noblat un tableau représentant une Marianne alsacienne aux couleurs de la France, réalisé par l'artiste et adjoint au maire, Nicolas Kormann. De notre côté, les élus de Miaulétous ont apporté une lampe en porcelaine, créée par Passage Secret, illustrant également l'artisanat local.

La municipalité de Saint-Léonard de Noblat et tous les membres de la délégation miaulétoune qui ont participé à ce séjour tiennent à remercier chaleureusement et sincèrement Monsieur le Maire de Drusenheim Jacky KELLER et son équipe municipale, toutes les familles accueillantes, tous les bénévoles des différentes associations et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cet échange.

## Appel aux volontaires

Nous accueillerons nos amis Drusenheimois du 28 mai au 1er juin 2025, conformément à la tradition, les membres de cette délégation seront hébergés chez des habitants. Bien que le programme ne soit pas encore finalisé, il comprendra divers moments d'échanges culturels, sportifs et, surtout, de convivialité.

Nous invitons donc toute personne intéressée pour accueillir un ou plusieurs invités à nous contacter.

**Mail :** drusenheim@ville-saint-leonard.fr  
**Tel :** 05.55.56.91.97 ou 05.55.56.92.03

## BÂTIR L'EUROPE AVEC LES ÉLUS LOCAUX : RENCONTRE À BRUXELLES

**L**es 1er et 2 février 2024, la municipalité était représentée à une rencontre de membres francophones du réseau "Bâtir l'Europe avec les élus locaux". Sur les 1000 élus que compte le réseau à travers l'Europe, une quinzaine d'élus venus de France, de Belgique et des Pays-Bas ont participé à un séminaire où ont été présentées les grandes lignes de l'action européenne dans différents domaines : Politique Agricole Commune, Plan de relance post-covid, l'Europe au service de la Culture, le comité des régions, Erasmus+, le Pacte Vert et bien sûr les élections au parlement européen 2024.

Par ailleurs, afin de sensibiliser les habitants aux sujets européens, avec le soutien de la maison de l'Europe en Limousin de Limoges, ont eu lieu des expositions (à la bibliothèque, au foyer rural, à l'escalier et même à l'espace AquaNoblat), des conférences : ciné/débat avec les lycéens autour d'Erasmus+, conférence sur le thème

"saint Léonard au cœur de l'Europe" avec la présentation des politiques européennes qui facilitant le déplacement et la communication et qui ont accélérées la présence de délégations européennes aux Ostensions.



Pour en savoir + :

[https://building-europe-with-local-councillors.europa.eu/index\\_fr](https://building-europe-with-local-councillors.europa.eu/index_fr)

## Saint-Léo invitée en Italie

**D**u 29 juin au 3 juillet la commune était invitée par la commune de Forio, sur l'île d'Ischia, au large de Naples, en Italie. Pour répondre à l'invitation, deux membres du conseil municipal étaient présents : Alexandre Mazin et Giuseppe Condemi. Ils ont été accueillis par le maire, Stanislao Verde et par un adjoint, Nicola Monti. Les savoir-faire de notre

territoire ont été mis en avant avec une lampe en papier du Moulin du Got offerte à la commune. Invitation a été faite aux élus de la commune de Forio pour venir à Saint-Léonard de Noblat cet automne à l'occasion de la Quintaine.

**P**eut-être le début d'une amitié entre nos deux communes ?



De gauche à droite : Nicola Monti, adjoint au maire Forio, Alexandre Mazin, adjoint au maire Saint-Léonard et Giuseppe Condemi, conseiller municipal Saint-Léonard

## Des liens toujours forts avec la Roumanie

Du 16 au 20 août, des membres de l'association Saint-Léonard / Balesti se sont rendus à Balesti, notre ville jumelle, à l'occasion de leur fête annuelle des fils du village (Satului Filii). Alexandre Mazin, adjoint au Maire, s'était joint au groupe pour rencontrer le maire de la commune, Silviu-Stoica Gheorghe. Depuis 30 ans, les liens entre nos deux communes sont basés essentiellement sur l'échange de jeunes. Avec le covid les liens s'étaient un peu distendus, mais

l'an dernier la commune avait invité son homologue à l'occasion des Ostensions, une délégation de membres de l'association Balesti / Saint-Léonard avait répondu présent, avec un conseiller municipal. Maintenant c'est de nouveau aux Roumains de faire le déplacement chez nous, avec des jeunes !

Pour en savoir plus sur les liens entre nos deux communes : <https://www.ville-saint-leonard.fr/ma-ville/jumelages>



De gauche à droite : Aurora Popescu, présidente de l'association Balesti / Saint-Léonard, Nicolas Leclerc, président de l'association Saint-Léonard / Balesti, Alexandre Mazin, adjoint au maire de Saint-Léonard, Gina Puica, traductrice (une des premières jeunes de Balesti a été venue à Saint-Léonard), et Silviu-Stoica Gheorghe, maire de Balesti

## PETIT PATRIMOINE

### LA COMMUNE SOUTIENT HISTORAIL DANS LA RESTAURATION DES BOISERIES DE LA GARE DE LIMOGES

Lors de la construction de la gare, en 1929, son intérieur était entièrement en boiseries. Mais à la fin des années 1970, d'importantes modifications ont été faites et le bois a disparu, il a été remplacé par du métal et du verre. Pendant le chantier de réaménagement, des cheminots sensibles au patrimoine ont sauvé une partie des boiseries (la carte touristique Limousin Dordogne Lot et son encadrement). Ces boiseries ont été acheminées clandestinement en gare de Saint-Léonard de Noblat et Historail les a stockées, puis leur histoire est tombée petit à petit dans l'oubli. Mais à l'approche du centenaire de la gare, Historail a décidé de révéler leur existence. La SNCF et Gare et Connexions (sa filiale qui gère les gares) ont accepté leur remise en place dans la gare de Limoges. La DRAC, très enthousiaste a soutenu la restauration, l'association "les amis de Francis Chigot" ont participé à la remise en état de la carte touristique (créée par les ateliers du

maître vitrailliste).

Un financement participatif a été lancé et la commune a décidé de soutenir ce projet à hauteur de 1000 € (600€ par la mise à disposition d'un local pour préparer la restauration de la carte et des mosaïques et 400€ de subvention), cela a permis de positionner Saint-Léonard de Noblat comme mécène de rang 1 du projet, en cohérence avec notre politique de soutien aux musées locaux et à la sauvegarde du patrimoine.



Depuis quelques mois, les boiseries ont retrouvé leur place, elles y ont toute leur place dans la plus belle gare de France !

### LE MOULIN DU GOT SE DOTE D'UNE NOUVELLE ROUE

Défaillante, la roue en boue du Moulin du Got a été remplacée le 31 juillet. Un chantier époustouflant où la nouvelle roue était suspendue à plus de 15 mètres au dessus du Moulin.

L'ancienne roue en bois avait à peine plus de 20 ans mais elle ne tournait plus depuis déjà plusieurs années et se dégradait rapidement. Il fallait la remplacer. En consultant des spécialistes et l'entreprise Croix, créateurs de roues, l'association du Moulin a compris qu'une roue en bois n'avait qu'une durée de vie d'environ quinze ans. Pour une meilleure durabilité et en suivant l'avis de professionnels dont ceux du Conseil d'architecture et d'urbanisme de la Haute-Vienne (CAUE), l'association s'est orientée vers la fabrication d'une roue en métal, qui a coûté, travaux compris 45 000€, dont 20% d'auto financement par l'association. Les 80% restants viennent de différentes aides de l'Europe, de la région Nouvelle-Aquitaine et la commune de Saint-Léonard-de-Noblat. Par ailleurs, pour amener de l'eau à la roue du Moulin, les agents de la commune ont nettoyé le canal d'améné et le canal de fuite qui avaient été obstrués par la végétation.



©LeMoulinduGot  
Les infos de Léo - octobre 2024 - p.84

# NoblAtout

Ensemble Bien Entreprendre

La création d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) sur le territoire de Noblat s'inscrit dans l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Initiée en 2019 sur le territoire, cette expérimentation est nationale, déjà près de 80 Entreprises à But d'Emploi fonctionnent en France.

Première et seule Entreprise à But d'Emploi en Limousin, NoblAtout a été inaugurée symboliquement le 18 septembre dernier à la Salle des Fêtes de St Léonard.

NoblAtout tient à remercier chaleureusement la Ville de Saint Léonard de Noblat, la Communauté de Communes de Noblat, le Département de la Haute- Vienne, la Région Nouvelle Aquitaine, pour leurs soutiens et leurs contributions indispensables à la naissance du projet.

## L'EBE, Qu'est ce que c'est ?

Une Entreprise à But d'Emploi vise à lutter contre le chômage de longue durée en développant des initiatives qui permettent aux personnes privées d'emploi de s'engager dans un projet qui leur correspond, en apportant leurs compétences et leurs expériences. Il s'agit d'apporter des services nouveaux qui répondent aux besoins des habitants, des entreprises, des collectivités locales, qui ne

sont pas couverts sur le territoire.

Aucune concurrence avec les entreprises existantes car les services de NoblAtout viennent en complémentarité du tissu économique local existant. Pour ce faire un comité composé des techniciens et d'entreprises locales est chargé de valider chaque activité.

**Le développement durable est au cœur du projet, en favorisant le réemploi de matières Bois et Tissus, nous lançons d'ailleurs un appel aux DONS ! Si vous avez des tissus, draps, pelotes de laine ou mercerie en bon état qui dorment dans un placard ! Ou, chevrons, tasseaux, palettes...tout se transforme !**

Apportez les nous, ils trouveront une nouvelle vie dans les créations de NoblAtout.

L'EBE NoblAtout compte aujourd'hui 8 salariés, en CDI à temps choisi; ses bureaux sont provisoirement installés à l'Annexe de la Mairie de Saint Léonard, outre les prestations de services aux entreprises et collectivités, un Pôle Bois et Couture voient le jour. D'autres services et activités sont en cours de lancement, avec formation des salariés au préalable.



## La collectivité soutient l'Emploi sur le territoire :

Le projet Territoire Zéro Chômeur de longue Durée est soutenu par la communauté de commune de Noblat et la ville de Saint-Léonard de Noblat depuis son lancement. Il s'agit d'un soutien politique, financier et logistique. Vos élus travaillent à faire de l'Emploi, un droit.

### PRÉSIDENTE DE L'EBE



Estelle Delmond

### PRÉSIDENTE DU COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI



Claudine Giraud

Particuliers :

TOUT ce que vous ne POUVEZ pas faire  
TOUT ce que vous ne TROUVEZ pas à faire faire

Entreprises :

TOUT ce que vous n'êtes pas en capacité de faire, TOUT ce qui n'est pas  
votre ACTIVITÉ principale / votre cœur de métier

**Gagnez du temps: Appellez-nous !**

**Nous étudierons votre demande**

**0698708037**

**bureau.ebenoblat@gmail.com**



## Personne privée durablement d'emploi : ce projet vous intéresse ?

Pour rejoindre Noblatout, il est obligatoire de passer par le Comité Local pour l'Emploi (CLE). Ce comité doit étudier toutes les candidatures et accompagner les volontaires pour trouver la meilleure solution de sortie de la privation d'emploi en fonction de vos compétences et des besoins ou opportunités du territoire. Constitué d'élus, d'associations, d'employeurs, il est essentiel pour la sélection des futurs salariés de Noblatout. Il est garant du bon fonctionnement du projet Noblatout et de la complémentarité des emplois proposés, dans un souci de non-concurrence avec les entreprises présentes sur la communauté de communes de Noblat.

Deux critères simples pour bénéficier de l'accompagnement du CLE :

- Se considérer comme privé d'emploi depuis au moins 1 an.
- Résider sur le territoire de la communauté de communes de Noblat depuis au moins 6 mois.

Le Comité Local pour l'Emploi (CLE) étudie les souhaits des volontaires et propose un parcours adapté

Vous correspondez aux critères ?

Contactez le Comité Local pour l'Emploi à l'adresse suivante : [objectifdroitemploiMB@gmail.com](mailto:objectifdroitemploiMB@gmail.com)

# Trois Miaulétous aux JO de Paris

**Rencontre avec Annaëlle Delisle, Tristan Deguillaume et Quentin Perigaud, trois Miauletous présents aux Jeux Olympiques. L'une y était bénévole, l'autre vétérinaire et le dernier membre organisateur. Ils partagent leurs expériences et leurs souvenirs.**

**Tristan Deguillaume, vous étiez vétérinaire sur l'épreuve de cross, une épreuve équestre spectaculaire lors des JO. Comment s'est passé cette période hors du commun?**

**T.D** : J'étais en effet vétérinaire bénévole sur les épreuves du cross. C'est une épreuve du concours complet qui associe saut d'obstacle, gestion du temps et technicité. Il y a entre 80 et 100 vétérinaires français sur place, tous bénévoles, c'est une règle des JO : L'équipe du staff n'est pas rémunérée.

Les épreuves hippiques se sont déroulées à Versailles dans un cadre magnifique et qui a contribué à la réussite de l'évènement. Il a fait un temps idéal pour les chevaux. Le nombre de spectateurs était limité à 45 000 pour assurer la sécurité, ce qui est très peu. En Angleterre, 300 000 personnes avaient été accueillies sur le site en 2012. Les JO hippique français feront date dans l'histoire des épreuves équestres. C'était vraiment chouette d'y être. C'est seulement dommage qu'il n'y ait pas de pérennisation des installations. Il n'en reste rien à Versailles après les JO.

**Comment sont pris en charge les chevaux lors des compétitions équestres ?**

**T.D** : Tout était exceptionnel. Le déploiement de soin et l'attention portée aux chevaux étaient exceptionnels. Il faut noter que seul l'élite mondiale était présente sur ces JO, ce qui fait peu de chevaux par rapport aux autres

compétitions. Il y a un vétérinaire par obstacle pour apporter les soins. Il y a également une structure vétérinaire et une clinique montée sur le site. A chaque obstacle, le vétérinaire devait rendre compte de l'état du cheval à l'organisateur par talkies-walkies. Heureusement, il y a eu peu de dégâts chez les chevaux alors même que c'est une épreuve dangereuse.

**Avec autant d'organisation et de précautions, le bien-être animal était assuré...**

**T.D** : Toutes les conditions étaient là pour limiter les risques et respecter l'animal et son bien-être. C'était très bien maîtrisé par les organisateurs qui ont subi une forte pression venue des détracteurs de ce type d'épreuve. La pérennité des sports équestres est remise en cause... Les épreuves équestres ont été acceptées pour les JO de Los Angeles en 2028 mais qu'en sera-t-il ensuite ? On se dirige peut-être vers une évolution des disciplines. Sans oublier que les épreuves équestres coûtent très cher à organiser.



©A.Mounic/L'Équipe



### Annaëlle Delisle : Le rêve devient réalité

"Je suis une fan de sport. Je baigne dedans depuis que je suis toute petite et les JO m'ont toujours fait rêver. Alors quand j'ai su que ça se passerait à Paris, c'est devenu pour moi une occasion à ne pas rater. Ça n'arrive qu'une fois dans une vie. J'ai d'abord dû remplir une procédure spéciale, répondre à un questionnaire et rédiger une lettre de motivation. Après de long mois, j'ai été choisie pour remettre les médailles à La Concorde c'est à dire pour le BMX, le skate, le basket 3x3... Mon sport de prédilection puisque je fais du basket depuis quelques temps déjà. Mon rôle était de porter les médailles sur un plateau jusqu'au podium. Nous étions 15 bénévoles, un peu à part des autres. Nous répétions énormément, il y avait une réelle mise en scène, un timing à respecter avec la musique. Il fallait être prêt deux heures avant le début de chaque cérémonie. Nous étions avec les athlètes dans les coulisses. C'est une expérience incroyable. On a pas compté nos heures pour vivre le moment à 100%. Aujourd'hui c'est encore dur de se dire que ce n'était pas qu'un rêve"



### Dans les coulisses des JO : Une organisation milimétrée

Quentin Perigaud est Project Manager dans une entreprise organisant des événements sportifs. C'est donc tout naturellement que le comité d'organisation des Jeux l'a choisi afin d'organiser les épreuves de cyclisme, de marathons et du triathlon des Jeux Olympiques et Paralympiques. Il était également en charge du pilotage et de l'organisation du Marathon Pour Tous, événement unique pour Paris 2024 et qui a eu lieu fin septembre. "C'était une expérience inoubliable pour moi. Je devais veiller à ce que tout se déroule parfaitement pour les athlètes. C'était un grand

moment de fierté de participer à un événement d'une telle ampleur", raconte-t-il avant d'ajouter, "cette expérience m'a enrichie sur de nombreux plans. C'était un moment de partage et de dépassement de soi, j'ai renforcé mes compétences en gestion de projet à grande échelle et j'ai rencontré des personnes incroyablement solidaires malgré les défis logistiques et budgétaires que nous avons dû relever. Ce fut un immense privilège d'être impliqué dans un projet aussi historique et je n'hésiterais pas à le refaire si j'en ai à nouveau l'occasion".

L'article 9 du Code Civil prévoit que « chacun a droit à sa vie privée ». Il réglemente la publication des actes d'état-civil (naissance, mariage, décès). Seuls les actes de décès sont consultables par tous et peuvent être portés à la connaissance de chacun. Les actes de naissances et de mariages nécessitent l'accord des parents et des futurs époux. Pour cela, une autorisation de publication est disponible en mairie auprès du service état-civil.

## NAISSANCES ( Mai 2023 à septembre 2024)

45 naissances hors commune / 0 naissance commune et 6 autorisations de publication.

### Juin 2023

Le 18 : Éthan MARIE-OLIVE

### Octobre 2023

Le 14 : Marius TARDIVO

Le 29 : Ibrahima DIALLO

### Novembre 2023

Le 6 : Amélie SCHMITT PERRAUD

Le 30 : Loïs JANOT

### Août 2024

Le 08 : Lucrecia GERALD

## MARIAGES ( Mai 2023 à septembre 2024)

20 mariages et 14 autorisations de publication du mois de mai 2023 au 31 janvier 2024.

### Juillet 2023

Le 15 : Jonathan DUSSAC et Solène RONCONI

### Août 2023

Le 16 : Eugénie ALBRECHT et Olivier de MESTIER du BOURG

### Septembre 2023

Le 30 : Rachid ASSA et Sarah LAMAILLE

### Octobre 2023

Le 30 : Denis LIVERTOUT et Elodie ALASSONIERE

### Avril 2024

Le 20 : Maxime CHABASSIER et Blandine BRUANDET

### Mai 2024

Le 11 : Michaël ROUX et Virginie DENIS

### Juin 2024

Le 22 : Benjamin MADOUMIER et Eglantine BASTIER

Le 28 : Maxime CHAPEAU et Marie BOFFERON

### Juillet 2024

Le 20 : Martin GUYOT et Diane GROSBOIS

### Août 2024

Le 03 : Philippe REBEYRAT et Dolorès MICHELIN

Le 17 : Quentin SÉLÉNAS et Lanny KUMENTAS

Le 24 : Mélina CASTRO et Betti DUGNOLLE

Le 31 : Anthony MARTIN et Magali MAZIERE

### Septembre 2024

Le 03 : Yoan MENDES et Andréa LASSENE

## DÉCÈS (Mars 2023 à septembre 2024)

### MARS 2023

Le 19 : Clémence POUQUET née PRADEAU ( 97 ans)

### AVRIL 2023

Le 23 : Jacqueline COURTY veuve ANDRIEUX (92 ans)

### JUIN 2023

Le 17 : Anibal MARQUES DA SILVA (88 ans)

Le 20 : Robert MAURY (90 ans)

### JUILLET 2023

Le 11 : Jacques MARTEN-PEROLIN (96 ans)

Le 13 : Jean FARGEAUD (81 ans)

Le 25 : Evelyne SALESSE épouse ALARY (70 ans)

### AOÛT 2023

Le 24 : Pierre LEBRETTE (74 ans)

Le 24 : Maxime DEZEYRAUD (55 ans)

Le 25 : Jean-Louis VERGNOUX (69 ans)

### SEPTEMBRE 2023

Le 4 : Frédéric TARTE (46 ans)

Le 5 : Yvonne REBEYROLE veuve HERCEND (93 ans)

Le 9 : Alain BORDESSOULE (74 ans)

Le 16 : Ghislaine BOUTEL (75 ans)

Le 20 : Jean SAVARY (84 ans)

Le 27 : Hubert de CREVOISIER de VOME COURT (88 ans)

### OCTOBRE 2023

Le 7 : Jean BOUTAUD (87 ans)

Le 9 : Jacques VAN RENTERGHEM (80 ans)

Le 14 : Bernadette ESBRAIRE veuve BOULENGUEZ (95 ans)

Le 18 : Sylvie RABETEAU épouse GERALD (53 ans)

Le 24 : Simone BORDERIE veuve BALAND (77 ans)

### NOVEMBRE 2023

Le 1 : Cécile LAGRANGE (48 ans)

Le 2 : Aimée DUGENDRE veuve DELORD (93 ans)

Le 6 : Elisabeth BOREL (89 ans)

## ÉTAT-CIVIL

**Le 7 :** Roland REBOUL (94 ans)  
**Le 7 :** Denise MONTHIOUX veuve BASSET (88 ans)  
**Le 13 :** Huguette RAINEROU épouse AUDIBERT (69 ans)  
**Le 18 :** Marie DARFEUILLE (98 ans)  
**Le 24 :** Alain MARIAUX (59 ans)  
**Le 24 :** Evelyne MINOTTI (76 ans)  
**Le 27 :** André LAZZARO (80 ans)

### DÉCEMBRE 2023

**Le 9 :** Alain DUBUSSON (58 ans)  
**Le 9 :** Joëlle ROULET (65 ans)  
**Le 14 :** Jack PEYRICHOU (90 ans)  
**Le 19 :** Albert CHABRIER (91 ans)  
**Le 23 :** Maurice RENAUDIE (93 ans)  
**Le 25 :** Marcel DARFEUILLE (75 ans)  
**Le 27 :** Martine SAUTERAUD (77 ans)  
**Le 27 :** Jacques MAISONGRANDE (88 ans)  
**Le 28 :** Laëtitia CLUZEAU (43 ans)

### JANVIER 2024

**Le 1 :** Andrée NEUVIALLE veuve LAVERGNE (94 ans)  
**Le 4 :** Jean DUPRAT (92 ans)  
**Le 5 :** Yvonne SOULIER épouse ATELIN (84 ans)  
**Le 8 :** Anne DAURIAT (80 ans)  
**Le 12 :** Idalina DE JESUS (89 ans)  
**Le 13 :** Grégory DESPORT (37 ans)  
**Le 17 :** Paul FOURNIER (68 ans)  
**Le 19 :** Edmond DEMOL (52 ans)  
**Le 20 :** Josiane JARRY (71 ans)  
**Le 22 :** Huguette FAURE (74 ans)  
**Le 25 :** Denise PICHON veuve VILLENEUVE (83 ans)  
**Le 26 :** Jean-Pierre LAMBARD (79 ans)

### FÉVRIER 2024

**Le 07 :** Guy DAVID (72 ans)

### MARS 2024

**Le 06 :** Serge RIGOUT (64 ans)  
**Le 10 :** Yves FRADET (71 ans)  
**Le 13 :** Gabriel DUCHIER (89 ans)  
**Le 17 :** Claude BROMET (75 ANS)  
**Le 21 :** Dominique THÉBAUD (65 ans)  
**Le 22 :** Roger DUCHER (87 ans)  
**Le 30 :** Pierre BOISSOU (82 ans)

### AVRIL 2024

**Le 15 :** Jeannine JOUANNY (84 ans)  
**Le 24 :** Jean SIREIX (73 ans)  
**Le 26 :** Louis ROUGERIE (90 ans)  
**Le 27 :** Jacqueline HALAG (84 ans)  
**Le 27 :** René LEPETIT (89 ans)  
**Le 28 :** Marie-Françoise GORSE (64 ans)

### MAI 2024

**Le 02 :** Jean FOUËTILLOU (62 ans)  
**Le 15 :** Serge RIBIÈRE (68 ans)  
**Le 20 :** Jacques NARDOU (66 ans)  
**Le 24 :** Michel TEXIER (91 ans)  
**Le 24 :** Marie GAILLARD (91 ans)

### JUIN 2024

**Le 02 :** Huguette FAVRE (96 ans)  
**Le 08 :** Roger LACORRE (93 ans)  
**Le 17 :** Raymond BAZANAN (89 ans)  
**Le 21 :** Gisèle LACLAUTRE (84 ans)  
**Le 22 :** Lucie NEUVIALLE (92 ans)  
**Le 22 :** Jacques VERGNE (74 ans)  
**Le 25 :** Nadine GARGUEL (59 ans)

### JUILLET 2024

**Le 11 :** Thierry CONDETTE (66 ans)  
**Le 19 :** Jean GAGUET (81 ans)  
**Le 20 :** Elise LEPETIT (87 ans)

### AOÛT 2024

**Le 08 :** Jean RINGAUD (96 ans)  
**Le 27 :** Robert DEGOT (89 ans)

### SEPTEMBRE 2024

**Le 06 :** Colin WATKINS (76 ans)



# Denis Verlinden

Joaillerie - Montres - Bijoux  
CRÉATIONS • TRANSFORMATIONS • RÉPARATIONS

*Choisissez votre pierre pour créer le bijou de vos rêves*



PL. WILSON - 87400 SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT  
TEL. 05 55 56 02 73

[www.bijouterie-verlinden.fr](http://www.bijouterie-verlinden.fr)



## ACHAT D'OR

Nous rachetons  
vos bijoux en Or et Argent

PAIEMENT COMPTANT APRÈS ESTIMATION\*  
INVESTIR DANS L'OR EST UNE VALEUR SÛRE

\*voir conditions en magasin

## CONSULTEZ-NOUS

Sans engagement et en toute confidentialité



# Denis Verlinden

Joaillerie - Montres - Bijoux  
CRÉATIONS • TRANSFORMATIONS • RÉPARATIONS



# RENDEZ-VOUS CHEZ VOTRE OPTICIEN !

## DÉCOUVREZ L'OFFRE TANDEM\*

[www.visionsur.fr](http://www.visionsur.fr)

\*Voir conditions en magasin.



Magasin de Cussac  
repris en 2020  
par Visionsur

### CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT

7, avenue du Pont-la-Prairie  
87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 62 52

### CUSSAC

32, rue de Saint Mathieu  
87150 Cussac

05 55 08 69 09

### EYMOUTIERS

1, rue des Ursulines  
87120 Eymoutiers

05 55 32 00 31

### ST-LÉONARD-DE-NOBLAT

5, avenue du Champ de Mars  
87400 St-Léonard-de-Noblat

05 55 04 08 12

### AMBAZAC

Place du 19 Mars  
87240 Ambazac

05 55 35 18 78

Horaires : du Mardi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h  
SAUF pour Ambazac : ouverture à 9h30 et fermeture à 19h sauf le samedi 18h  
• [visionsur.opticien@gmail.com](mailto:visionsur.opticien@gmail.com) •



NOUVEAU MAGASIN



NOUVEAU MAGASIN